

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SUEZ POUR LES
EXERCICES CLOS

LES 31 DECEMBRE 2018 ET 2017



- 1 États de situations financières consolidés**
- 2 Comptes de résultat consolidés**
- 3 État des résultats globaux consolidés**
- 4 État des variations des capitaux propres consolidés**
- 5 État des flux de trésorerie consolidés**
- 6 Notes annexes aux états financiers consolidés**

1 États de situations financières consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	10	4 982,1	4 916,3
Goodwill	9	5 223,8	5 142,1
Immobilisations corporelles nettes	11	8 774,4	8 506,1
Instruments de capitaux propres ^(a)	13	133,0	127,1
Prêts et créances au coût amorti	13	610,7	721,9
Instruments financiers dérivés	13	119,0	149,5
Participations dans les coentreprises	12.1	897,4	1 003,9
Participations dans les entreprises associées	12.2	1 084,3	1 023,8
Actifs contrats	4.1.3	95,6	21,6
Autres actifs		214,0	274,5
Impôts différés Actif	7	546,6	630,0
Total Actifs non courants		22 680,9	22 516,8
Actifs courants			
Prêts et créances au coût amorti	13	109,7	136,6
Instruments financiers dérivés	13	97,6	89,5
Clients et autres débiteurs	13	4 584,0	4 709,8
Stocks		499,5	455,1
Actifs contrats	4.1.3	627,2	414,9
Autres actifs		1 500,7	1 230,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	13	29,2	56,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	3 424,1	3 221,3
Total Actifs courants		10 872,0	10 314,1
Total Actif		33 552,9	32 830,9
Capitaux Propres			
Capitaux propres part du Groupe		6 391,8	6 510,4
Participations ne donnant pas le contrôle	16	2 600,8	2 511,4
Total Capitaux Propres		8 992,6	9 021,8
Passifs non courants			
Provisions	17	1 507,6	1 579,2
Dettes financières	13	9 803,2	9 760,6
Instruments financiers dérivés	13	9,5	26,4
Autres passifs financiers	13	47,2	43,1
Passifs contrats	4.1.3	287,7	268,7
Autres passifs		591,6	561,6
Impôts différés Passif	7	649,4	649,6
Total Passifs non courants		12 896,2	12 889,2
Passifs courants			
Provisions	17	496,1	582,6
Dettes financières	13	2 762,1	2 169,7
Instruments financiers dérivés	13	47,2	38,3
Fournisseurs et autres créanciers	13	3 798,9	3 741,3
Passifs contrats	4.1.3	976,5	1 058,8
Autres passifs		3 583,3	3 329,2
Total Passifs courants		11 664,1	10 919,9
Total Passif et Capitaux Propres		33 552,9	32 830,9

(a) Au 31 décembre 2017 retraité, le montant indiqué correspond aux "Titres disponibles à la vente" évalué selon IAS 39. Voir Note 1.2.4.4

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, l'état de situation financière a été modifié par rapport à celui présenté dans le cadre du Document de Référence publié au 31 décembre 2017 pour tenir compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients" et de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

2 Comptes de résultat consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Chiffre d'affaires	4.1	17 331,1	15 783,0
Achats		(3 648,6)	(3 032,2)
Charges de personnel		(4 598,4)	(4 115,1)
Amortissements, dépréciations et provisions		(1 167,7)	(1 109,2)
Autres charges opérationnelles		(6 999,2)	(6 816,1)
Autres produits opérationnels		225,2	289,8
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	1 142,4	1 000,2
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel		(0,8)	1,3
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(25,6)	(20,3)
Restructurations		(87,6)	(157,6)
Effets de périmètre		(6,2)	77,6
Autres résultats de cessions		60,1	33,6
Coûts liés à l'acquisition du Groupe GE Water		-	(44,4)
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	5	1 082,3	890,4
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		192,9	211,6
<i>Dont quote-part de résultat net des coentreprises</i>	12.1	82,0	92,2
<i>Dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	12.2	110,9	119,4
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		1 275,2	1 102,0
Charges financières		(555,6)	(518,5)
Produits financiers		90,2	89,6
Résultat financier	6	(465,4)	(428,9)
Impôt sur les bénéfices	7	(244,0)	(157,2)
RESULTAT NET		565,8	515,9
Résultat net part du Groupe		334,9	295,5
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		230,9	220,4
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	8	0,47	0,45
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	8	0,47	0,45

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, l'état de compte de résultat consolidé a été modifié par rapport à celui présenté dans le cadre du Document de Référence publié au 31 décembre 2017 pour tenir compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients" et de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

3 État des résultats globaux consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	31 décembre 2018	31 décembre 2018 Quote-part du Groupe	31 décembre 2018 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	31 décembre 2017 retraité	31 décembre 2017 Quote-part du Groupe retraité	31 décembre 2017 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle retraité
Résultat net	565,8	334,9	230,9	515,9	295,5	220,4
Actifs financiers disponibles à la vente ^(a)	2,4	2,7	(0,3)	0,1	(0,1)	0,2
Couverture d'investissement net	0,4	0,4	-	(4,0)	(4,0)	-
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	13,6	11,3	2,3	14,9	12,3	2,6
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	(4,2)	(3,5)	(0,7)	(2,3)	(1,9)	(0,4)
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	(1,0)	(0,5)	(0,5)	(3,0)	(2,4)	(0,6)
Quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	0,8	0,8	-	(53,5)	(53,5)	-
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	9,1	9,1	-	(6,6)	(6,6)	-
Ecart de conversion	(2,1)	27,8	(29,9)	(241,8)	(166,6)	(75,2)
Total éléments recyclables	19,0	48,1	(29,1)	(296,2)	(222,8)	(73,4)
Pertes et gains actuariels	5,2	1,8	3,4	7,6	8,7	(1,1)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	(33,8)	(32,8)	(1,0)	19,2	19,2	-
Instrument de capitaux propres ^(a)	(124,0)	(123,6)	(0,4)	-	-	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	0,2	0,2	-	-	-	-
Quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	2,9	2,9	-	0,1	0,1	-
Total éléments non recyclables	(149,5)	(151,5)	2,0	26,9	28,0	(1,1)
RESULTAT GLOBAL	435,3	231,5	203,8	246,6	100,7	145,9

(a) La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 depuis le 1er janvier 2018. Les actifs financiers disponibles à la vente tels que précisés dans la norme IAS 39 au 31 décembre 2017 ont été réclassés et évalués selon les principes de la norme IFRS 9 détaillés en Note 1.2.4.4. Depuis le 1er janvier 2018, les éléments recyclables du résultat global correspondant aux actifs disponibles à la vente ne sont plus évalués en tant qu'éléments recyclables conformément à IFRS 9. Leur variation sur l'exercice correspond au reversement du stock d'ouverture.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, l'état des résultats globaux consolidés a été modifié par rapport à celui présenté dans le cadre du Document de Référence publié au 31 décembre 2017 pour tenir compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients" et de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

4 État des variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Note	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecarts de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2016		564 401 246	2 257,6	4 632,3	(2 287,7)	(240,6)	180,0	(28,6)	982,9	5 495,9	1 869,9	7 365,8
Retraitement IFRS 15 ^(a)					(49,9)		2,0			(47,9)		(47,9)
Capitaux propres au 1er janvier 2017 retraités		564 401 246	2 257,6	4 632,3	(2 337,6)	(240,6)	182,0	(28,6)	982,9	5 448,0	1 869,9	7 317,9
Résultat net publié					301,8					301,8	218,4	520,2
Impact IFRS 15 ^(a)					(11,6)		6,2			(5,4)	-	(5,4)
Impact bilan d'ouverture et PPA GEW ^(a)					5,3		8,9			14,2	6,4	20,6
Autres éléments du résultat global publié					28,1	12,3	(250,3)			(209,9)	(78,9)	(288,8)
Résultat global					323,6	12,3	(235,2)			100,7	145,9	246,6
Impact PPA GEW					(12,8)					(12,8)	1,2	(11,6)
Rémunération sur base d'actions					3,0					3,0		3,0
Dividendes distribués en numéraire					(366,6)					(366,6)	(205,9)	(572,5)
Souscriptions d'une nouvelle souche de titres super subordonnés									600,0	600,0	-	600,0
Frais de mise en place d'une nouvelle souche de titres super subordonnés									(2,3)	(2,3)	-	(2,3)
Coupons des titres super subordonnés					(27,5)					(27,5)	-	(27,5)
Achat/vente de titres d'autocontrôle					0,5			(48,4)		(47,9)	-	(47,9)
Livraison actions de performance et actions gratuites	15.1	1 514 949	6,0	(6,0)						-	-	-
Augmentation de capital liée à l'acquisition de GE Water ^(b)	15.1	47 468 354	189,9	555,7						745,6	-	745,6
Souscriptions d'actions réservées aux salariés ^(c)	15.1	9 978 030	39,9	78,0						117,9	-	117,9
Affectation à la réserve légale ^(d)				(23,6)	23,6					-		-
Transactions entre actionnaires ^(e)					(41,7)					(41,7)	20,4	(21,3)
Regroupements d'entreprises ^(f)										-	688,4	688,4
Autres variations					(6,0)					(6,0)	(8,5)	(14,5)
Capitaux propres au 31 décembre 2017 retraités		623 362 579	2 493,4	5 236,4	(2 441,5)	(228,3)	(53,2)	(77,0)	1 580,6	6 510,4	2 511,4	9 021,8

(a) Retraitements du bilan d'ouverture détaillés en Note 1.2.4.

(b) Dont 750,0 millions d'euros d'augmentation de capital et (4,4) millions d'euros de frais de mise en place dans le cadre de l'acquisition de GE Water.

(c) Suite à l'augmentation de capital réservée aux salariés "Sharing 2017", la capital social avait été augmenté de 9 978 030 actions, soit un montant de 117,9 millions d'euros net de frais.

(d) Suite aux différentes augmentations de capital de l'exercice 2017, la réserve légale avait été dotée à hauteur de 10% du montant total des différentes augmentations de capital, soit 23,6 millions d'euros.

(e) Dont principalement les opérations concernant le rachat des participations minoritaires par Agbar dans Hydralía et la dilution sans perte de contrôle dans SWTS, liée à l'entrée de CDPQ dans le capital de cette société.

(f) Dont 696,7 millions d'euros relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle dans General Electric Water & Process Technologies achetée le 29 septembre 2017 et dont (13,1) millions d'euros relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle dans Palyja cédée en 2017.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, l'état des variations des capitaux propres consolidés a été modifié par rapport à celui présenté dans le cadre du Document de Référence publié au 31 décembre 2017 pour tenir compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients" et de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2017 retraités		623 362 579	2 493,4	5 236,4	(2 441,5)	(228,3)	(53,2)	(77,0)	1 580,6	6 510,4	2 511,4	9 021,8
Résultat net					334,9					334,9	230,9	565,8
Autres éléments du résultat global retraitement IFRS 9 ^(a)						(122,8)				(122,8)	(0,8)	(123,6)
Autres éléments du résultat global hors retraitement IFRS 9					(28,2)	22,7	24,9			19,4	(26,3)	(6,9)
Résultat global					306,7	(100,1)	24,9			231,5	203,8	435,3
Retraitement IFRS 9 net d'impôt dans les réserves ^(a)					67,5					67,5	(0,1)	67,4
Rémunération sur base d'actions					1,1					1,1		1,1
Dividendes distribués en numéraire					(401,9)					(401,9)	(221,3)	(623,2)
Coupons des titres super subordonnés					(44,8)					(44,8)		(44,8)
Achat/vente de titres d'autocontrôle					(0,1)			25,2		25,1		25,1
Augmentation / Réduction de capital ^(b)	15.1	(2 000 000)	(8,0)	(22,0)						(30,0)	(18,0)	(48,0)
Transactions entre actionnaires ^(c)					36,0					36,0	29,3	65,3
Regroupement d'entreprises ^(d)										-	96,6	96,6
Autres variations					(3,1)					(3,1)	(0,9)	(4,0)
Capitaux propres au 31 décembre 2018		621 362 579	2 485,4	5 214,4	(2 480,1)	(328,4)	(28,3)	(51,8)	1 580,6	6 391,8	2 600,8	8 992,6

(a) Voir Note 1.2.4.4

(b) Réduction de capital de 30 millions d'euros résultant de l'annulation de 2 000 000 d'actions autodétenues par SUEZ. La diminution de -18 millions d'euros des participations ne donnant pas le contrôle correspond au remboursement d'apport à CDPQ par la société SWTS.

(c) Il s'agit principalement des mouvements résultant de la cession par le Groupe de 6,5% du capital de la société chilienne IAM, actionnaire d'Agua Andinas, sans perte de contrôle.

(d) Il s'agit principalement du changement de mode de consolidation d'une coentreprise chinoise en intégration globale.

5 État des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Résultat net		565,8	515,9
- Quote-part de résultat net des coentreprises	12.1	(8,6)	(92,2)
- Quote-part de résultat net des entreprises associées	12.2	(184,3)	(119,4)
+ Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		144,6	140,8
- Amortissements, dépréciations et provisions		1 103,7	1 109,8
- Autres résultats de cession et effets de périmètre		(56,8)	(111,2)
- Autres éléments sans effet de trésorerie		2,9	1,5
- Charge d'impôt	7	244,0	157,2
- Résultat financier	6	465,4	428,9
MBA avant résultat financier et impôt		2 276,7	2 031,3
+ Impôt versé		(156,9)	(192,5)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		(146,4)	123,6
Flux issus des activités opérationnelles		1 973,4	1 962,4
Investissements corporels et incorporels	3.4.3	(1 342,9)	(1 177,2)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées	3.4.3	(47,8)	(19,9)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	3.4.3	(31,7)	(18,8)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	3.4.3	(66,9)	(2 561,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		157,9	234,1
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		(5,3)	109,1
Cessions d'instruments de capitaux propres		4,2	3,9
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		88,4	8,8
Autres intérêts nets sur actifs financiers		14,1	(5,2)
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		8,5	5,0
Variation des prêts et créances financières		(8,8)	(4,1)
Flux issus des activités d'investissement		(1 230,3)	(3 426,0)
Augmentation ou diminution de capital de la société mère ^(a)		-	863,5
Achat / vente de titres d'autocontrôle		(4,9)	(47,9)
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle ^(b)		(23,4)	729,2
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	3.4.3	(10,8)	(61,4)
Distribution aux actionnaires de la société mère ^(c)		(446,7)	(352,2)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle ^(c)		(249,4)	(218,6)
Emission de titres super subordonnés nets de frais d'émission ^(d)	15.6	-	597,7
Nouveaux emprunts et dettes financières ^(e)	13.2.1	1 323,0	1 037,7
Remboursement d'emprunts et de dettes financières	13.2.1	(766,5)	(1 172,2)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		27,5	5,7
Intérêts financiers versés		(392,5)	(364,5)
Intérêts financiers reçus		26,6	32,4
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés		(75,9)	96,5
Flux issus des activités de financement		(593,0)	1 145,9
Effet des variations de change et divers		4,7	(51,6)
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE		154,8	(369,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 555,4	2 924,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ^(f)	13	2 710,2	2 555,4

(a) Au 31 décembre 2017, ce flux incluait 745,6 millions d'euros d'augmentation de capital nette de frais d'émission dans le cadre de l'acquisition de GE Water ainsi que 118 millions d'euros d'augmentation de capital nette de frais d'émission dans le cadre du Plan SHARING en 2017.

(b) Le flux de la période comprend, à hauteur de 18 millions d'euros, un remboursement d'apport à CDPQ par la société SUEZ WTS. Le flux de l'exercice précédent enregistrait essentiellement 668 millions d'euros d'augmentation de capital de SUEZ WTS souscrite par CDPQ et 60 millions d'euros d'augmentation de capital de SUEZ NWS Limited souscrite par NWS Holdings Limited.

(c) y compris retenues à la source et coupons de titres super subordonnés versés par la société mère.

(d) En 2017, ce flux correspondait à une émission, par SUEZ, de titres super subordonnés pour 597,7 millions d'euros après imputation des frais d'émission dans le cadre du financement de l'acquisition de GE Water.

(e) En application de la norme IAS 7.8, les découverts bancaires exigibles sur demande figurant en dettes financières dans l'état de situation financière consolidé sont reclassés en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état des flux de trésorerie consolidés; le reclassement s'élève à 48 millions d'euros. Au total, la variation nette des emprunts et dettes financières dans l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice 2018 est de 556,5 millions d'euros contre 604,5 millions d'euros dans la note 13.2.1. (voir Notes 1.5.9.1 et 1.5.17).

(f) Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie présenté à la clôture de l'exercice 2017 retraité s'élève à 2 555,4 millions d'euros contre 3 058,1 millions d'euros dans le Document de Référence 2017. La différence, soit -502,7 millions d'euros, est expliquée par :

* un reclassement augmentant la trésorerie et équivalents de trésorerie de 163,2 millions d'euros en contrepartie d'une diminution des découverts bancaires;

* le reclassement des découverts bancaires exigibles sur demande pour un montant de -665,9 millions d'euros en application de la norme IAS 7.8. Le montant total des découverts bancaires exigibles dans la trésorerie de clôture s'élève ainsi à 713,9 millions d'euros.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, l'état des flux de trésorerie consolidés a été modifié par rapport à celui présenté dans le cadre du Document de Référence publié au 31 décembre 2017 pour tenir compte des incidences liées à l'application de la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients" et de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Base de présentation, principes et méthodes comptables
Note 2	Opérations majeures
Note 3	Information sectorielle
Note 4	Résultat opérationnel courant
Note 5	Résultat des activités opérationnelles
Note 6	Résultat financier
Note 7	Impôt sur les sociétés
Note 8	Résultat par action
Note 9	Goodwills
Note 10	Immobilisations incorporelles
Note 11	Immobilisations corporelles
Note 12	Participations dans les coentreprises et entreprises associées
Note 13	Instruments financiers
Note 14	Gestion des risques liés aux instruments financiers
Note 15	Capitaux propres
Note 16	Participations ne donnant pas le contrôle
Note 17	Provisions
Note 18	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme
Note 19	Contrats de location-financement
Note 20	Contrats de location simple
Note 21	Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire
Note 22	Transactions avec des parties liées
Note 23	Rémunération des dirigeants
Note 24	Procédures judiciaires et d'arbitrages
Note 25	Événements postérieurs à la clôture
Note 26	Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2018 et 2017
Note 27	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Base de présentation

SUEZ, société mère du Groupe est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Le siège du Groupe est domicilié Tour CB21 - 16 place de l'Iris - 92040 Paris-La Défense - France.

Le Groupe est un acteur mondial dans la gestion du cycle de l'eau et du cycle des déchets.

SUEZ est coté sur les marchés Euronext Paris (Compartiment A) et Euronext Bruxelles depuis le 22 juillet 2008.

En date du 26 février 2019, le Conseil d'Administration de SUEZ a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018.

1.2 Référentiel

En application du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ sont fournies pour les deux derniers exercices 2017 et 2018 et sont établies conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2018, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et aux IFRS adoptées par l'Union Européenne ⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2018, sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2017, à l'exception des éléments mentionnés ci-dessous au paragraphe 1.2.1.

1.2.1 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS APPLIQUES AUX EXERCICES OUVERTS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2018

Les textes appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2018 sont les suivants :

- ▶ IFRS 9 - Instruments Financiers
- ▶ IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les impacts de l'application de ces nouveaux textes sont décrits au paragraphe 1.2.4.

- ▶ IFRIC 22 - Paiements d'avance sur transactions en devises
- ▶ Amendements à IFRS 2 - Classement et évaluation des paiements sur base d'actions
- ▶ Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016

Ces amendements et interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

⁽¹⁾ Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

1.2.2 NORMES IFRS ET AMENDEMENTS APPLICABLES APRES 2018 ET NON ANTICIPES PAR LE GROUPE

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'UE

► IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 remplace, à partir du 1^{er} janvier 2019, la norme IAS 17 Contrats de location ainsi que les interprétations, IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 - Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 - Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location.

La norme IFRS16 n'introduit pas de changement de traitements comptables pour les bailleurs, par rapport à ceux en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018 : les bailleurs continueront à classer leurs contrats en location simple s'ils ont conservé l'essentiel des risques et avantages associés aux actifs, ou à défaut, en location-financement.

La norme IFRS 16 introduit par contre des changements majeurs dans les principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des contrats de location pour le preneur. Elle impose à celui-ci de comptabiliser, à partir du 1^{er} janvier 2019, la grande majorité de ses contrats de location, qu'ils soient de nature opérationnelle ou financière, selon un modèle unique dans l'état de situation financière.

A partir de cette date, le preneur enregistrera donc :

- Des actifs dans l'état de situation financière au titre des droits d'utilisation ;
- Des dettes de location au passif ;
- Des dotations aux amortissements des droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les dettes de location au compte de résultat.

Plus spécifiquement, le groupe SUEZ appliquera la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif rétrospectif de l'application initiale au 1^{er} janvier 2019. Par conséquent, le Groupe ne retraitera pas l'information comparative pour l'année 2018.

A la date de transition au 1^{er} janvier 2019, comme autorisé par la norme, le groupe SUEZ évaluera et comptabilisera :

- Les dettes de location à la valeur actualisée des loyers restant à payer ;
- Les actifs au montant des dettes de location, montant ajusté des loyers payés d'avance ou à payer déjà comptabilisés dans l'état de situation financière au 31 décembre 2018.

Pour répondre aux enjeux, organisationnels en particulier, imposés par la norme, SUEZ a déployé un projet IFRS 16 dans l'ensemble du Groupe. Mises en œuvre dès 2017, les étapes clés du projet ont été :

- La constitution, la formation des équipes dédiées aux projets et l'identification des contrats potentiellement concernés par la norme (juin 2017 / septembre 2017) ;
- La simulation des impacts sur les états financiers et les indicateurs à l'aide des contrats recensés auprès des 18 entités et sous-groupes les plus significatifs (septembre 2017 / juin 2018) ;
- La sélection et la mise en place d'un outil de gestion pouvant gérer les besoins spécifiques et complexes de la norme ainsi que l'importante volumétrie dans un contexte multi-pays et multi-devises (janvier 2018 / septembre 2018) ;
- Le déploiement de l'outil de gestion auprès des entités du Groupe, ainsi que la mise à disposition de kits de formation et de modes opératoires pour l'adaptation des interfaces avec les outils locaux en amont et en aval (septembre 2018 / décembre 2018) ;
- L'assistance des entités et sous-groupes dans la phase de reprise et de contrôle des données historiques (commencée en octobre 2018).

Les impacts générés par la nouvelle norme IFRS 16 proviendront majoritairement de locations immobilières, de locations de véhicules et d'engins de chantiers. Les activités de collecte, recyclage et valorisation des déchets portent proportionnellement des contrats de location plus significatifs que ceux en vigueur dans les autres activités du Groupe.

Le Groupe SUEZ a retenu les deux exemptions permises par la norme et ne retraitera donc pas les loyers sur des contrats à court terme ou qui portent sur des actifs de faible valeur. Comme précisé par la norme, le groupe SUEZ ne retraitera pas non plus les loyers variables en fonction du degré d'utilisation de l'actif concerné. Les loyers relatifs à tous ces contrats continueront à être comptabilisés en charges d'exploitation et ne généreront pas de nouvelle dette de location.

Les mesures de simplification suivantes, autorisées par la nouvelle norme IFRS 16, seront appliquées par le groupe SUEZ :

- Un contrat déjà identifié comme un contrat de location selon la norme IAS 17 et l'interprétation IFRIC 4 entrera dans le champ d'application de la norme ;
- Un contrat non identifié jusqu'au 31 décembre 2018 comme un contrat de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ne sera pas retraité,
- A la date de transition au 1er janvier 2019, les contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 12 mois seront considérés comme des locations à court terme et resteront comptabilisés en charges d'exploitation ;
- Toutes les composantes incluses dans les contrats de location de matériels de transport, y compris celles ayant trait à la maintenance et autres services, feront l'objet du retraitement selon IFRS 16. A contrario, les prestations de maintenance et autres services inclus dans les contrats de location des autres actifs ne seront pas retraités.

La dette de location au 1er janvier 2019, née de la première application d'IFRS 16, prendra en compte les impacts des renouvellements ou résiliations anticipées de contrats, quand les renouvellements ou résiliations anticipées de contrats existants sont raisonnablement certains.

L'estimation des impacts est en cours de finalisation. La nouvelle norme aura un effet significatif sur la dette, les immobilisations et l'Ebitda. En revanche, les autres postes de l'état de situation financière et du compte de résultat (Résultat Opérationnel Courant, Résultat financier, Résultat Net notamment) ne seront que faiblement impactés.

La dette et les immobilisations devraient augmenter dans une fourchette de 1,2 à 1,5 milliards d'euros.

L'impact sur le tableau des flux de trésorerie consistera en :

- Une augmentation des flux issus des activités opérationnelles à hauteur des loyers extournés des charges d'exploitation ;
- Une diminution d'égal montant des flux nets issus des activités de financement. Cette diminution se matérialisera par la création des deux agrégats distincts suivants : intérêts versés sur dette de location et remboursements de dettes de location.

Au 31 décembre 2018, le Groupe publie par ailleurs en note 20 ses engagements de paiements minimaux futurs au titre des contrats de locations en cours, par application de la norme IAS17.

Le mode de calcul de la nouvelle dette de location sera différent de celui utilisé pour déterminer les engagements découlant de contrats de location simple. En effet, les engagements au 31 décembre 2018, incluent les loyers futurs à payer sur les seules périodes non résiliables. Ils excluent les impacts des options de renouvellement pouvant être raisonnablement exercées par le preneur. Par contre, ils incluent les effets des contrats de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur.

► IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux incertaines précise le traitement comptable de l'impôt sur les bénéfices. Des positions prises par le groupe SUEZ peuvent être incertaines en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices, par exemple parce que le contenu de législations locales peut être sujet à interprétation. IFRIC 23 oblige à calculer et comptabiliser l'impôt sur les bénéfices selon le mode de calcul que retiendra probablement l'administration fiscale.

Le groupe SUEZ appliquera IFRIC 23 à compter du 1^e janvier 2019, sans fournir de données comparatives pour l'année 2018.

Les activités du groupe SUEZ sont exercées dans un environnement multinational. L'analyse des incidences de l'application d'IFRIC 23 est en cours. Le traitement comptable des impôts et taxes autres que l'impôt sur les bénéfices reste inchangé.

L'amendement ci-dessous est également d'application au 1^{er} janvier 2019.

- ▶ Amendements à IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

L'analyse des incidences éventuelles de ces amendements et améliorations est en cours.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'UE

Les interprétations et amendements suivants seront d'application à partir du 1^{er} janvier 2020

- ▶ Amendements à IAS 19 - Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- ▶ Amendements à IAS 28 - Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
- ▶ Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015- 2017 et amendements en résultant
- ▶ Amendements à IFRS 3 : regroupement d'entreprises - définition d'une activité
- ▶ Amendements à IAS 1 et à IAS 8 : définition du caractère significatif
- ▶ Révision du cadre conceptuel de l'information financière
- ▶ IFRS 14 - Comptes de report règlementaires

Cette dernière norme, dont l'adoption par l'UE n'est actuellement pas envisagée, n'aurait aucun impact sur les comptes du Groupe puisqu'elle est destinée aux premiers adoptants des normes IFRS.

1.2.3 RAPPEL DES OPTIONS DE TRANSITION IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- ▶ Les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- ▶ Les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.2.4 IMPACTS DE LA PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 15 - PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS, DE LA FINALISATION DE L'ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION DE GE WATER ET DE LA PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

1.2.4.1 IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

IFRS 15 remplace les normes IAS 11 - Contrats de construction et IAS 18 - Produits des activités ordinaires. SUEZ applique cette norme au 1^{er} janvier 2018 avec retraitement de l'information comparative pour l'année 2017 et effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Les travaux menés ont permis de documenter une très large convergence entre les méthodes appliquées par le Groupe jusqu'au 31 décembre 2017 et les dispositions d'IFRS 15.

Les retraitements des comptes 2017 concernent pour l'essentiel les cas particuliers de deux Business Units. Ils portent, l'un sur la reconnaissance d'obligations de performance distinctes et présentant un profil de transfert de contrôle différent, et l'autre sur la qualification en réduction du revenu de paiements au client précédemment analysés comme des charges.

Les impacts sur l'état de situation financière consolidé, le compte de résultat consolidé et l'état de résultat global consolidé sont présentés dans les tableaux du paragraphe 1.2.4.3.

L'impact d'IFRS 15 sur les capitaux propres part du Groupe, à la date de transition au 1er janvier 2018, est de -53,3 millions d'euros. L'impact rétroactif au 1er janvier 2017, tel que présenté dans l'état de variations des capitaux propres consolidés, ressort à - 47,9 millions d'euros.

Les principes et méthodes comptables appliqués dans le cadre d'IFRS 15 sont résumés en paragraphes 1.5.13., 1.5.14. et 1.5.15.

1.2.4.2 Finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water

Le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée et, en application de cette méthode comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net.

A la clôture de l'exercice d'un regroupement d'entreprise, la juste valeur des actifs et passifs identifiables peut être provisoire. Dans ce cas, leur valeur doit être ajustée rétrospectivement pendant la période d'évaluation. La période d'évaluation dure un an à compter de la date d'acquisition. Au cours de la période d'évaluation, le Groupe doit également comptabiliser à leur juste valeur les actifs et passifs identifiables non comptabilisés à la date d'acquisition.

Au 30 septembre 2017, à la date d'acquisition de GE Water & Process Technologies, la juste valeur des actifs et passifs identifiables n'était pas définitive. Au 31 décembre 2018, leur valeur a été revue définitivement (voir Notes 2.1.1 et 2.1.2).

Les impacts de l'allocation des actifs et passifs et de l'ajustement de l'état de situation financière d'ouverture sont présentés dans l'état de situation financière au 31 décembre 2017 ci-dessous.

1.2.4.3 Impacts liés à la première application de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et à la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water

Impacts sur l'état de situation financière consolidé comparatif au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 publié	Première application IFRS 15	Allocation de prix liée à l'acquisition de GEW	31 décembre 2017 retraité
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles nettes	4 161,9	(17,5)	771,9	4 916,3
Goodwill	5 587,2	-	(445,1)	5 142,1
Immobilisations corporelles nettes	8 467,5	-	38,6	8 506,1
Instruments de capitaux propres	127,1	-	-	127,1
Prêts et créances au coût amorti	728,6	(6,7)	-	721,9
Instruments financiers dérivés	149,5	-	-	149,5
Participations dans les coentreprises	1 003,9	-	-	1 003,9
Participations dans les entreprises associées	1 020,4	(4,8)	8,2	1 023,8
Actifs contrats	-	21,6	-	21,6
Autres actifs	274,5	-	-	274,5
Impôts différés Actif	697,2	17,6	(84,8)	630,0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	22 217,8	10,2	288,8	22 516,8
Actifs courants				
Prêts et créances au coût amorti	136,6	-	-	136,6
Instruments financiers dérivés	89,5	-	-	89,5
Clients et autres débiteurs	4 689,7	30,4	(10,3)	4 709,8
Stocks	471,0	(1,7)	(14,2)	455,1
Actifs contrats	-	414,7	0,2	414,9
Autres actifs	1 650,7	(408,6)	(12,1)	1 230,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	56,9	-	-	56,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 058,1	-	163,2	3 221,3
TOTAL ACTIFS COURANTS	10 152,5	34,8	126,8	10 314,1
TOTAL ACTIF	32 370,3	45,0	415,6	32 830,9
Capitaux propres part du Groupe	6 562,3	(53,3)	1,4	6 510,4
Participations ne donnant pas le contrôle	2 503,7	-	7,7	2 511,4
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 066,0	(53,3)	9,1	9 021,8
Passifs non courants				
Provisions	1 574,9	-	4,3	1 579,2
Dettes financières	9 760,6	-	-	9 760,6
Instruments financiers dérivés	26,4	-	-	26,4
Autres passifs financiers	43,1	-	-	43,1
Passifs contrats	-	268,7	-	268,7
Autres passifs	893,6	(332,0)	-	561,6
Impôts différés Passif	556,2	0,1	93,3	649,6
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	12 854,8	(63,2)	97,6	12 889,2
Passifs courants				
Provisions	505,8	(0,1)	76,9	582,6
Dettes financières	2 004,4	-	165,3	2 169,7
Instruments financiers dérivés	38,3	-	-	38,3
Fournisseurs et autres créanciers	3 713,5	(47,9)	75,7	3 741,3
Passifs contrats	-	1 081,0	(22,2)	1 058,8
Autres passifs	4 187,5	(871,5)	13,2	3 329,2
TOTAL PASSIFS COURANTS	10 449,5	161,5	308,9	10 919,9
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	32 370,3	45,0	415,6	32 830,9

Impacts d'ouverture sur le compte de résultat consolidé comparatif au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	Amortissement de l'allocation de prix lié à l'acquisition de GEW			31 décembre 2017 retraité
	31 décembre 2017 publié	Première application IFRS 15	31 décembre 2017	
Chiffre d'affaires	15 871,3	(88,3)	-	15 783,0
Achats	(3 092,4)	60,2	-	(3 032,2)
Charges de personnel	(4 115,1)	-	-	(4 115,1)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 099,8)	0,1	(9,5)	(1 109,2)
Autres charges opérationnelles	(6 781,1)	25,8	(60,8)	(6 816,1)
Autres produits opérationnels	289,8	-	-	289,8
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 072,7	(2,2)	(70,3)	1 000,2
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	962,9	(2,2)	(70,3)	890,4
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	1 174,5	(2,2)	(70,3)	1 102,0
Résultat financier	(428,9)	-	-	(428,9)
Impôt sur les bénéfices	(225,4)	(9,4)	77,6	(157,2)
RESULTAT NET	520,2	(11,6)	7,3	515,9
Résultat net part du Groupe	301,8	(11,6)	5,3	295,5
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	218,4	-	2,0	220,4
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	0,46			0,45
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	0,46			0,45

Impacts d'ouverture sur le résultat global consolidé comparatif au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	31 décembre 2017			31 décembre 2017			31 décembre 2017			31 décembre 2017		
	31 décembre 2017 publié	Quote-part du Groupe 2017	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	Première application IFRS 15	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	Allocation de prix lié à l'acquisition de GEW	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	31 décembre 2017	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle
Résultat net	520,2	301,8	218,4	(11,6)	(11,6)	-	7,3	5,3	2,0	515,9	295,5	220,4
Total éléments recyclables	(315,7)	(237,9)	(77,8)	6,2	6,2	-	13,3	8,9	4,4	(296,2)	(222,8)	(73,4)
Total éléments non recyclables	26,9	28,0	(1,1)	-	-	-	-	-	-	26,9	28,0	(1,1)
RESULTAT GLOBAL	231,4	91,9	139,5	(5,4)	(5,4)	-	20,6	14,2	6,4	246,6	100,7	145,9

Impacts d'ouverture sur l'état de flux de trésorerie consolidé comparatif au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	Amortissement de l'allocation de prix lié à l'acquisition de GEW			Reclassement des découverts bancaires exigibles sur demande ^(a)		
	31 décembre 2017 publié	Première application IFRS 15	31 décembre 2017	31 décembre 2017	31 décembre 2017	31 décembre 2017
Résultat net	520,2	(11,6)	7,3	515,9		515,9
MBA avant résultat financier et impôt	2 094,4	(2,3)	(60,8)	2 031,3		2 031,3
Impôt décaissé	(192,5)	-	-	(192,5)		(192,5)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	60,5	2,3	60,8	123,6		123,6
Flux issus des activités opérationnelles	1 962,4	-	-	1 962,4		1 962,4
Flux issus des activités d'investissement	(3 589,1)	-	163,1	(3 426,0)		(3 426,0)
Flux issus des activités de financement	1 811,8	-	-	1 811,8	(665,9)	1 145,9
Effet des variations de change et divers	(51,7)	-	0,1	(51,6)		(51,6)
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	133,4	-	163,2	296,6	(665,9)	(369,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 924,7	-	-	2 924,7		2 924,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 058,1	-	163,2	3 221,3	(665,9)	2 555,4

(a) En application de l'IAS 7.8, les découverts bancaires exigibles sur demande figurant en dettes financières dans l'état de situation financière consolidé sont reclassés en trésorerie et équivalents de trésorerie.

1.2.4.4 Impacts IFRS 9 – Instruments Financiers.

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 à compter du 1er janvier 2018. La première application de cette norme ne génère pas de retraitement significatif. Le Groupe SUEZ a pris l'option de ne pas retraiter d'information comparative pour l'année 2017.

La norme IFRS 9 inclut trois volets décrit ci-dessous :

Le Groupe SUEZ a appliqué les dispositions de la norme relatives aux volets 1 et 2 de manière rétrospective. Comme autorisé par la norme, l'impact cumulatif de transition a été constaté sur le montant des capitaux propres consolidés au 1er janvier 2018, sans retraitement de la période comparative 2017. Le Groupe a appliqué les dispositions relatives au volet 3 de manière prospective à compter du 1er janvier 2018.

Classement et évaluation des actifs et passifs financiers (volet 1)

IFRS 9 requiert que les actifs financiers soient classés dans l'état de situation financière, en fonction de leur nature, des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle économique suivi pour leur gestion.

Au sein du groupe SUEZ, le seul reclassement requis par la première application d'IFRS 9 concerne les titres de participation classés initialement en " Titres disponibles à la vente" selon IAS 39, et désormais répartis en deux catégories d'instruments de capitaux propres, comme détaillé ci-dessous et en note 13.1.1.

L'impact du reclassement se présente comme suit au 1er janvier 2018 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 retraité	Reclassement	1 ^{er} janvier 2018 retraité
Titres disponibles à la vente	127,1	(127,1)	-
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres		94,3	94,3
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat		32,8	32,8

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres sont essentiellement des titres non consolidés non cotés.

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultat sont principalement des titres non consolidés détenus dans des groupes cotés.

Un reclassement de réserves à éléments du résultat global, lié au retraitement IFRS 9 a été effectué pour un montant de -123.6 millions d'euros.

Dépréciation (volet 2)

IFRS 9 détermine les principes et la méthodologie à appliquer pour évaluer et comptabiliser les dépréciations liées au risque de crédit sur les actifs financiers et les actifs contrats au sens d'IFRS15. Les actifs financiers sont définis dans la note 1.5.9 et les actifs contrats dans la note 1.5.15.

Les actifs concernés au sein du groupe SUEZ sont principalement :

- ▶ Les créances commerciales, y compris les créances constatées par application de l'interprétation IFRIC 12 sur les contrats de concession ;
- ▶ Les prêts ;
- ▶ Les dépôts et cautionnements ;
- ▶ Les actifs contrats au sens d'IFRS 15 ;
- ▶ Les créances de location-financement.

Des dépréciations sont désormais comptabilisées dès que les entités du groupe SUEZ s'attendent à des pertes pour non recouvrement sur ces actifs, même si ces entités n'ont pas encore subi d'impayés sur ces actifs.

A contrario, selon IAS 39, les dépréciations étaient comptabilisées sur des actifs financiers, seulement lorsque des pertes étaient avérées (dépassement d'échéance).

L'essentiel de l'impact du retraitement généré par la première application d'IFRS 9 provient de dépréciations supplémentaires comptabilisées sur des créances commerciales, par la contrepartie des capitaux propres, à hauteur de - 83,4 millions d'euros avant effet des impôts différés. Cet impact provient :

- D'une part d'un surcroît de dépréciations de créances portées par des entités consolidées par intégration globale pour -44,4 millions d'euros ;
- Et d'autre part par des dépréciations sur des créances commerciales portées par des participations dans les entreprises associées à hauteur de - 39,0 millions d'euros.

La valeur brute des créances et le montant de dépréciations sur les créances portées par des entités consolidées par intégration globale se présentent comme suit au 1^{er} janvier 2018, avant et après application d'IFRS 9 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 retraité	Retraitement	1 ^{er} janvier 2018 retraité
Clients et autres débiteurs	5 022,9	-	5 022,9
Dépréciation et perte de valeur	(313,1)	(44,4)	(357,5)
Net	4 709,8	(44,4)	4 665,4

La valeur comptable des Participations dans les entreprises associées est la suivante au 1^{er} janvier 2018, avant et après application d'IFRS 9 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 retraité	Retraitement	1 ^{er} janvier 2018 retraité
Participations dans les entreprises associées	1 023,8	(39,0)	984,8

Le groupe SUEZ a également adapté les méthodes de dépréciation de ses actifs contrats et autres actifs financiers aux principes d'IFRS 9 (voir Note 1.5.9.1). Ces autres adaptations de méthodes n'ont généré aucun retraitement significatif au 1^{er} janvier 2018.

Comptabilité de couverture (volet 3)

Le Groupe a une politique de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

SUEZ a adopté la comptabilité de couverture selon IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018. Il n'y a aucun retraitement sur ce sujet spécifique à la date de transition.

1.3 Base d'évaluation et de présentation des États financiers consolidés

Les États financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IFRS 9.

1.4 Utilisation d'estimations et du jugement

L'environnement économique et financier conduit le Groupe à maintenir ses procédures de suivi des risques sur les instruments financiers. Cet environnement entraînant une volatilité importante des marchés est pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

1.4.1 ESTIMATIONS

La préparation des États financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés portent principalement sur :

- ▶ l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- ▶ l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 1.5.4.1 et 1.5.5) ;

- ▶ l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (voir Note 1.5.12) ;
- ▶ l'évaluation des passifs de renouvellement (voir Note 1.5.13.4) ;
- ▶ l'évaluation des instruments financiers (voir Note 1.5.9) ;
- ▶ l'évaluation du chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit « en compteur » (voir Note 1.5.13) ;
- ▶ l'évaluation des marges à terminaison des contrats de construction (voir Note 1.5.13.3) ;
- ▶ l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.

1.4.1.1 Évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.4.1.2 Valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

1.4.1.3 Estimation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la Société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.4.1.4 Engagements pour retraite

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant, toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.5 Passifs de renouvellement

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.4.1.6 Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de

consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs. Cet estimé de chiffre d'affaires dit en « compteur » concerne principalement le segment Eau Europe.

1.4.1.8 Évaluation de la marge à terminaison des contrats de construction

La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser (voir Note 1.5.13.3).

1.4.1.9 Évaluation des déficits fiscaux reportables activés

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfiques imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant sont élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme ainsi qu'à partir de projections complémentaires lorsque nécessaire.

1.4.2 JUGEMENT

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession, la classification des accords qui contiennent des contrats de location et la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle antérieur au 1^{er} janvier 2010.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 Méthodes comptables

1.5.1 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- ▶ Les filiales (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif) sont consolidées par intégration globale ;
- ▶ Les activités conjointes sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées en proportion des droits directs du Groupe sur les actifs et obligations directes sur les passifs ;
- ▶ La mise en équivalence s'applique :

- aux coentreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net,
- aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

La détermination de la méthode de consolidation est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les états financiers consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ainsi que les principales mises en équivalence est présentée dans la Note 26 - Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2018 et 2017.

1.5.2 METHODES DE CONVERSION

1.5.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro (€).

1.5.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

1.5.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.5.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

Les états de situations financières sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des « autres éléments des résultats globaux ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.5.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant révision. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle

les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

1.5.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.5.4.1 Goodwills

a) Détermination des *goodwills*

L'application au 1^{er} janvier 2010 de la norme IFRS 3 révisée conduit à distinguer les regroupements réalisés avant ou après cette date.

Regroupements réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Les *goodwills* représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprises (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe a déterminé un goodwill pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à chaque date d'échange.

Regroupements réalisés après le 1^{er} janvier 2010

Le *goodwill* est évalué comme étant l'excédent du total :

- i. de la contrepartie transférée ;
- ii. du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les *goodwills* relatifs aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont inscrits respectivement dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées » et « Participations dans les coentreprises ».

b) Évaluation des *goodwills*

Les *goodwills* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces *goodwills* sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 1.5.6 « Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les pertes de valeur relatives à des *goodwills* ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

Les pertes de valeur des *goodwills* relatifs à des entreprises associées et des coentreprises sont présentées respectivement en « quote-part de résultat net des entreprises associées » et en « quote-part de résultat net des coentreprises ».

1.5.4.2 Autres immobilisations incorporelles

a) Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

b) Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- ▶ des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics ;
- ▶ des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- ▶ des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée ;
- ▶ des actifs de concessions ;
- ▶ des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée ;
- ▶ des logiciels.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous :

Durée (en nombre d'années)	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles (droits d'eau...), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

1.5.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.5.5.1 Immobilisations corporelles - évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.5.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

Principales durées d'amortissement (en nombre d'années)	
Constructions ^(a)	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

(a) Y compris les aménagements de constructions

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 17.4.

1.5.6 PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amortissables, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

Indices de perte de valeur

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

► Au titre des indices externes :

- changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
- baisse de la demande ;

► Au titre des indices internes :

- obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
- performance inférieure aux prévisions.

Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Évaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- ▶ Des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées ;
- ▶ Des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

1.5.7 CONTRATS DE LOCATION

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au locataire. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

1.5.7.1 Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

1.5.7.2 Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

1.5.7.3 Comptabilisation des accords qui contiennent des contrats de location

IFRIC 4 traite des modalités d'identification des contrats de service, d'achat ou de vente « take-or-pay » qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Les contrats ainsi identifiés doivent être assimilés à des contrats de location et doivent être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Dans ce dernier cas, il convient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par le Groupe lorsqu'il est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe est concerné par cette interprétation au titre de certains contrats avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe.

1.5.8 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré - premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.5.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 et à la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018.

1.5.9.1 Classement, évaluation et dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers sont pour l'essentiel de la trésorerie, ou des droits à recevoir de la trésorerie, ou des instruments de capitaux propres d'autres entités.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ils sont répertoriés comme suit :

- ▶ Actifs dont les flux de trésorerie ne sont pas des intérêts et des remboursements de principal (participations dans les entités non consolidées, instruments dérivés) ;
- ▶ Actifs dont les flux de trésorerie sont des intérêts et des remboursements de principal (essentiellement prêts et créances) ;
- ▶ Instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les actifs financiers comprenaient les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés, les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat, dont les instruments financiers dérivés et les instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

En 2018, comme en 2017, les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

a) Participations dans les entités non consolidées

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les participations du groupe SUEZ dans des sociétés non consolidées sont classées :

- ▶ Soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le groupe SUEZ ne détient pas d'influence notable ;
- ▶ Soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, suite à l'option irrévocable prise par le Groupe SUEZ, titre par titre, et dès la première comptabilisation. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres non cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable.

En application d'IFRS 9, les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- ▶ A leur coût initial majoré des coûts de transaction lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par les éléments du résultat global ;
- ▶ A leur coût initial lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par le compte de résultat. Les coûts de transaction sont alors enregistrés en compte de résultat à la date d'acquisition.

Jusqu'au 31 décembre 2017, conformément à IAS 39, les participations dans des sociétés non consolidées étaient classées :

- ▶ Dans la catégorie des actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat lorsque les titres étaient détenus à des fins de transaction et de placement à court terme et ne satisfaisaient pas aux critères de classement en trésorerie ou équivalents de trésorerie ;
- ▶ Dans la catégorie « titres disponibles à la vente » lorsque les participations du Groupe, ne satisfaisaient pas aux critères pour être classées dans la catégorie des actifs financiers évalués en juste valeur par le compte de résultat.

Jusqu'en 2017, lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs étaient comptabilisés généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017, les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées ont été évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie, ou à défaut à partir de l'actif net comptable.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- ▶ Tous les impacts liés aux titres évalués à la juste valeur en compte de résultat générés après leur date d'acquisition sont comptabilisés en compte de résultat : dividendes, écarts positifs ou négatifs entre juste valeur et prix d'acquisition tout au long de la détention des titres, résultats de cessions notamment;
- ▶ A contrario, les impacts liés aux titres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global ne sont jamais recyclés dans le compte de résultat. Les écarts positifs ou négatifs entre justes valeurs et prix d'acquisition sont comptabilisés en autres éléments du résultat global tout au long de la détention des titres. Les résultats sur cessions sont classés en autres éléments du résultat global, puis le total des autres éléments du résultat global accumulés relatif à la ligne de titres cédés est reclassé vers les réserves consolidées. Seuls les dividendes reçus impactent le résultat du groupe ;
- ▶ Il n'y a plus de comptabilisation de dépréciations des participations du Groupe dans les sociétés non consolidées.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les écarts entre juste valeur et prix d'acquisition des participations dans les entités non consolidées étaient comptabilisées tout au long de leur détention :

- En juste valeur directement par le compte de résultat quand les participations étaient incluses dans la catégorie « Actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat » ; les résultats de cession étaient aussi comptabilisés en résultat ;
- En « Autres éléments du résultat global » quand les participations étaient classées dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Les baisses de valeur significatives ou prolongées par rapport au coût d'acquisition de ces titres et les résultats de leur cession généraient par contre des impacts en compte de résultat.

b) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur ; la contrepartie des variations de ces justes valeurs est comptabilisée en compte de résultat, sauf quand les instruments dérivés sont utilisés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net (voir Note 1.5.9.3).

c) Prêts et créances au coût amorti

La catégorie comprend depuis le 1^{er} janvier 2018 principalement les créances et prêts rattachés à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, les dépôts de garantie, les créances à long terme envers des clients dans le cadre de contrats de concession (se référer au paragraphe 1.5.13.4) ainsi que les créances clients et autres débiteurs à moins d'un an.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, ce qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale. Puis, à chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe SUEZ ont constitué depuis le 1^{er} janvier 2018 une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie.

S'agissant des créances commerciales et des créances de location, elles ont constitué des matrices de risques de non recouvrement par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour leurs matrices au moins une fois par an. Elles utilisent ces matrices pour calculer les dépréciations désormais en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients.

S'agissant des prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements, les pertes de valeur sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ces actifs sont classés en trois catégories :

- Situation 1 : Actifs dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative ; les débiteurs paient à l'échéance ou avec des retards inférieurs à 60 jours ;
- Situation 2 : Actifs ayant subi une détérioration significative du risque de crédit ; les dépassements d'échéance sont supérieurs à 60 jours mais restent inférieurs à 180 jours ;
- Situation 3 : Actifs pour lesquels la détérioration est telle que la perte est avérée avec des dépassements d'échéance supérieurs à 180 jours.

Les actifs classés en situation 1 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues à un horizon de 12 mois. Les actifs classés en situations 2 et 3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues sur la totalité de leur durée de vie. Le montant de la dépréciation est calculé en fonction :

- De la probabilité de défaut du débiteur ;
- Du taux de perte estimé si la contrepartie fait défaut, appliqué à la valeur totale de l'actif.

Les pertes de valeur sur les prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Les créances nées dans le cadre de contrats de concession, quand SUEZ a obtenu un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, contiennent une composante de financement au sens d'IFRS 15 (voir Note 1.5.13.4) puisque les clients paient sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le Groupe. Comme autorisé par la norme IFRS 9, est appliquée à ces créances depuis le 1er janvier 2018 la méthode de dépréciation utilisée pour le calcul des pertes de valeur sur les prêts et avances en comptes courants et décrite ci-dessus.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les entités du groupe SUEZ comptabilisaient déjà les prêts et créances au coût amorti. Par contre, elles enregistraient des dépréciations sur ces actifs en fonction des impayés avérés et non en fonction des pertes attendues.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au groupe SUEZ sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

Les actifs contrats conclus avec des clients sont définis à la note 1.5.15. Ils incluent les montants dus par les clients au titre des contrats de construction, dont le mode de calcul est précisé dans la note 1.5.13.3. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation selon les mêmes règles que les créances clients.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 et détenus dans le but de faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes au sein de l'état de situation financière.

1.5.9.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières (dont les découverts bancaires), les dettes fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- ▶ les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- ▶ les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture ;
- ▶ les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

a) Évaluation des dettes financières et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif, puis sont constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

En 2018, comme en 2017, le groupe SUEZ traite les restructurations des dettes financières qui ne s'effectuent pas entre prêteurs et emprunteurs identiques comme une extinction de la dette initiale et une reconnaissance de la nouvelle dette.

De même, une dette renégociée dont la valeur des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions (y compris les honoraires versés à la banque contrepartie, actualisés par application du taux d'intérêt effectif initial) est différente de plus de 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du

passif financier initial, est aussi considérée comme une extinction de dette et la reconnaissance d'une nouvelle dette.

A cette occasion tous les frais afférents à l'ancienne dette et non encore amortis, sont transférés au compte de résultat.

Par ailleurs, jusqu'au 31 décembre 2017, conformément à IAS 39, une dette financière renégociée, dont la valeur révisée des flux de trésorerie, était différente de moins de 10% de la valeur des flux de trésorerie restants du passif initial selon les termes de la comparaison mentionnés ci-dessus, ne générerait aucun impact en compte de résultat. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le groupe SUEZ réévalue, par le compte de résultat, le coût amorti de la dette financière suite à la renégociation, pour se conformer aux termes d'IFRS 9.

b) Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle émis avant le 1er janvier 2010

Les autres passifs financiers comprennent notamment les engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle consenti par le Groupe. En l'absence de précisions dans les textes IFRS et au vu des recommandations de l'AMF pour la clôture 2009, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- ▶ A la mise en place de l'engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en goodwill ;
- ▶ A chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en goodwill ;
- ▶ Les versements de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle se traduisent par une augmentation du goodwill ;
- ▶ Au compte de résultat, les participations ne donnant pas le contrôle se voient affecter leur quote-part de résultat. Dans les états de situations financières, la quote-part de profit allouée aux participations ne donnant pas le contrôle réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

1.5.9.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

a) Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les contrats de type swaps, achats à terme ou ventes à terme.

b) Comptabilisation et présentation des instruments dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- ▶ Couverture de juste valeur d'un actif ou passif ;
- ▶ Couverture de flux de trésorerie ;
- ▶ Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs ou de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, à la part inefficace de la couverture près.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat lorsque les flux de trésorerie liés à l'élément couvert (actif ou passif financier) affectent eux-mêmes le compte de résultat. Ces gains ou pertes sur instruments de couverture doivent être transférés sur la même ligne du compte de résultat que les impacts liés à l'élément couvert à savoir, résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

c) Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Cette méthodologie est conforme aux termes des normes IFRS 9 et IAS 39.

Dès l'origine et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à IFRS 9, les couvertures sont considérées comme efficaces depuis le 1^{er} janvier 2018 lorsque :

- ▶ Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'élément de couverture ; ce lien existe quand les caractéristiques de l'instrument de couverture (montant notionnel, date d'échéance) sont fortement corrélées à celles de l'élément couvert et/ou quand la variation de valeur de l'instrument de couverture est elle-même fortement corrélée à la variation de valeur de l'élément couvert ;
- ▶ Le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société qui porte l'élément couvert ;

- ▶ La valeur de l'instrument de couverture n'est quasiment pas corrélée au risque de crédit du débiteur.

Jusqu'au 31 décembre 2017, conformément à IAS 39, les couvertures étaient considérées comme efficaces, lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situait dans une fourchette comprise entre 80% et 125%.

En 2018 comme en 2017, la démonstration de l'efficacité des couvertures a été conduite de façon prospective et rétrospective. Elle a été établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe a retenu également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

d) Comptabilisation et présentation des dérivés non qualifiés de couverture

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique « *Mark-to-Market* » ou « *MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel* » sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

e) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- ▶ La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- ▶ La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- ▶ Les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- ▶ Dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas, ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.5.10 TITRES D'AUTOCONTROLE

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.5.11 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

1.5.11.1 Instruments réglés en actions

Plans d'options

Les options octroyées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'attribution en utilisant un modèle de valorisation binomial pour les options simples ou un modèle Monte Carlo pour celles comportant des conditions de performances externes. Ces modèles permettent de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice, conditions de performance le cas échéant), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette option est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Attribution gratuite d'actions

La juste valeur des plans d'attributions gratuites d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions de performance, attribuées de manière discrétionnaire et comportant des conditions de performances externes, un modèle Monte Carlo est utilisé.

Plans d'épargne entreprise

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la valeur de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. S'agissant de la comptabilisation d'un service rendu, la charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

1.5.11.2 Instruments réglés en trésorerie

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans d'épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, *Share Appreciation Rights*). Lorsque ces instruments sont réglés en trésorerie par une entité du Groupe, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

Le plan de rémunération à long terme, prenant la forme d'un bonus versé en numéraire, est valorisé à sa juste valeur et une charge est constatée linéairement sur la durée du plan.

1.5.12 PROVISIONS

1.5.12.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19 Révisée. En conséquence :

- ▶ Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- ▶ La valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (*Service Cost et Net Interest*).

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en « Autres actifs » courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe comptabilise directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

1.5.12.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe, hors les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité déchets). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de

la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

1.5.13 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15.

SUEZ détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance.

Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15.

Le groupe SUEZ ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le groupe SUEZ comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme.

SUEZ ne comptabilise le chiffre d'affaires réalisé par ses co-contractants en tant qu'acteur principal que si le Groupe :

- ▶ Porte la responsabilité principale dans la conduite et l'achèvement de la prestation globale ;
- ▶ Réalise un important travail d'intégration des différents travaux menés par les co-contractants ;
- ▶ Et réalise un important travail de supervision technique de telle façon que le Groupe prend le contrôle de la totalité des biens ou services effectués, avant de transférer ce contrôle au client.

Le chiffre d'affaires du groupe comprend les produits liés aux métiers suivants :

- ▶ Eau ;
- ▶ Déchets ;
- ▶ Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

1.5.13.1 Eau

Au 31 décembre 2018, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des volumes livrés au client dans l'activité de distribution d'eau, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement. Comme autorisé par la norme IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux volumes livrés multipliés par un tarif au m³ (voir Note 1.4.1.7).

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la note 1.5.13.4.

1.5.13.2 Déchets

Au 31 décembre 2018, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé :

- ▶ En fonction des tonnages collectés et du service apporté par le groupe SUEZ, dans l'activité de collecte des déchets ;
- ▶ En fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans l'incinération (vente de chaleur-électricité notamment) et le tri (vente de matières premières - papier, cartons, verre, métaux, plastiques).

Comme autorisé par IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux tonnages de déchets traités multipliés par un prix à la tonne.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la note 1.5.13.4.

1.5.13.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services

Au 31 décembre 2018, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats (voir également la note 1.5.15).

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats (voir Note 1.5.15). Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

1.5.13.4 Contrats de concession

Une partie significative des activités dans les métiers de l'Eau et des déchets est exercée dans le cadre de contrats de concessions, notamment pour exploiter des installations de production et distribution d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées, ou d'incinération de déchets.

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux comptes.

IFRIC 12 est l'interprétation qui précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- ▶ Le concédant, collectivité publique le plus souvent, a l'obligation d'assurer un service public qu'il délègue au concessionnaire SUEZ (critère déterminant) ;
- ▶ Le concessionnaire SUEZ est le responsable de la gestion de l'infrastructure associée et de la réalisation du service public proprement dit, et non un simple agent agissant sur ordre ;
- ▶ Le concessionnaire SUEZ a des obligations plus ou moins étendues d'agrandissement, ou améliorations de l'infrastructure existante, et dans tous les cas une obligation de maintien en l'état de cette infrastructure ;
- ▶ Le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- ▶ Le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et

- ▶ Le concédant contrôle tout intérêt résiduel dans l'infrastructure à la fin du contrat. Ce contrôle se traduit la plupart du temps par le droit du concédant à reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

L'interprétation IFRIC 12 s'applique dans le cadre de la norme IFRS 15. Les contrats de concession, la plupart du temps, incluent deux obligations de prestation : construction et exploitation :

- ▶ La prestation de construction englobe la création de nouvelles infrastructures, l'extension ou l'amélioration d'infrastructures existantes, financées par le concessionnaire SUEZ, et qui permettent de créer des avantages économiques futurs. Le chiffre d'affaires sur la prestation de construction est comptabilisé dans tous les cas selon la méthode de l'avancement des coûts, puisque l'infrastructure est construite sur le site du client. Le client prend le contrôle de l'infrastructure au fur et à mesure de sa construction. La contrepartie comptable du chiffre d'affaires est un actif sur contrat (voir Note 1.5.15), tant que la construction est en cours. A la date de mise en service, l'actif contrat est reclassé, en fonction de la façon dont le groupe SUEZ est rémunéré pour la prestation. Ainsi :
 - L'actif devient une créance, donc un actif financier, quand le concessionnaire obtient le droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement). La créance contient une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque le client paie sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le Groupe. Ce schéma comptable s'applique notamment aux contrats BOT (« Build Operate Transfer ») signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères) ;
 - Quand le concessionnaire n'obtient pas un droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, l'actif devient un actif incorporel : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public ; le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur. Ce schéma correspond à la majorité des contrats de concession du Groupe SUEZ ;
 - Enfin, quand le concessionnaire n'obtient ce droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, que pour partie de sa prestation de construction, la contrepartie du chiffre d'affaires est un actif financier pour cette partie, et un actif incorporel pour le montant résiduel.
- ▶ La prestation d'exploitation englobe l'exploitation courante des infrastructures, la réalisation de la prestation d'exploitation auprès du client (distribution d'eau potable ; traitement de déchets...) et la réalisation des dépenses de renouvellement à l'identique qui permettent de maintenir en l'état les installations.

Les montants reçus du client sur le contrat de concession sont répartis entre rémunération des prestations de construction d'une part, et rémunération des prestations d'exploitation d'autre part, conformément aux termes d'IFRS 15 et d'IFRIC 12.

- ▶ Quand l'actif créé est une créance, les montants reçus du client en rémunération de la prestation de construction sont comptabilisés pour partie comme des produits d'intérêts en chiffre d'affaires, et pour partie comme remboursement du principal de la créance ; le montant reçu en rémunération de la prestation d'exploitation est enregistré en chiffre d'affaires ;

- ▶ Quand l'actif créé est un actif incorporel, il est amorti sur la durée du contrat de concession. Tous les montants reçus du client sont intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires.

Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant, ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière.

Le groupe SUEZ peut être redevable de paiements au concédant dans certains cas. Si ces paiements ne sont pas effectués notamment en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession, ces paiements constituent par application d'IFRIC 12 :

- ▶ Une réduction du prix de vente de l'infrastructure, comptabilisée en charges d'exploitation, quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif financier ;
- ▶ Une augmentation de l'actif incorporel quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont fixes ; le montant de cette augmentation d'actif incorporel correspond à la valeur actuelle des paiements fixes futurs ;
- ▶ Une charge d'exploitation quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont variables.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Le passif de renouvellement constitué au titre de l'obligation générale de remise en bon état s'élève à 194 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 203 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce poste est classé en « autres passifs » courants.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.5.14 COÛTS D'OBTENTION ET D'EXECUTION DES CONTRATS

La norme IFRS 15 établit aussi les principes de comptabilisation des coûts d'obtention et d'exécution des contrats signés avec des clients.

SUEZ comptabilise à l'actif de l'état de situation financière tous les coûts marginaux significatifs d'obtention des contrats signés avec des clients, quand ces coûts ont été engagés après la date à laquelle le Groupe a obtenu la quasi-certitude de se voir attribuer les contrats. Ces coûts marginaux sont les coûts que SUEZ engage pour obtenir un contrat avec un client et que le Groupe n'aurait pas engagé s'il n'avait pas obtenu le contrat (exemple : commissions payées à des commerciaux lors de l'obtention de contrats).

SUEZ comptabilise aussi à l'actif de l'état de situation financière les coûts d'exécution de contrats, lorsque ces coûts :

- ▶ Sont directement liés à un contrat spécifique (coûts de main d'œuvre directe, coûts contractuellement refacturables au client, coûts de matières premières) ;
- ▶ Procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui seront utilisées pour satisfaire, ou continuer à satisfaire, une obligation de prestation dans le futur ;
- ▶ Le Groupe s'attend à recouvrer ces coûts.

Les actifs ainsi comptabilisés sur coûts d'obtention et d'exécution de contrats sont ensuite transférés en résultat au fur et à mesure de la réalisation des prestations au client.

1.5.15 ACTIFS ET PASSIFS CONTRATS

Au 31 décembre 2018 comme lors des exercices précédents, le groupe SUEZ présente de façon isolée, à l'actif de l'état de situation financière, les créances clients correspondant au droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, en échange des obligations contractuelles dont SUEZ s'est déjà acquitté.

Il existe aussi des situations dans lesquelles SUEZ a rempli pour partie ses obligations, dans le cadre

des contrats signés avec des clients, mais n'a pas encore obtenu un droit incondionnel à encaissement, par exemple parce qu'un jalon technique n'a pas été atteint à la date d'arrêté comptable. Ces situations conduisent désormais à la présentation des actifs concernés sur deux lignes distinctes de l'état de situation financière : "Actifs contrats non courants" et "Actifs contrats courants". Jusqu'au 31 décembre 2017, ces actifs étaient inclus respectivement dans les agrégats "Immobilisations incorporelles nettes" et "Autres actifs courants" de l'état de situation financière.

Les actifs contrats sont dépréciés, dès que des pertes de valeur sur ces actifs sont attendues, en appliquant les mêmes principes que ceux décrits à la note 1.5.9 pour les pertes de valeur sur les créances commerciales.

Il existe par ailleurs des passifs contrats avec des clients, encourus du fait que les clients ont déjà payé des prestations que SUEZ n'a pas encore réalisées (acomptes reçus sur prestations non encore réalisées ; produits constatés d'avance). Ces passifs contrats étaient inclus jusqu' au 31 décembre 2017 principalement dans les agrégats "Autres passifs courants" et "Autres passifs non courants" de l'état de situation financière. Ils sont désormais isolés sur deux lignes distinctes : "Passifs contrats non courants" et "Passifs contrats courants".

1.5.16 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation ANC 2013-03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au mark-to-market (MtM) des instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- ▶ MtM des instruments financiers à caractère opérationnel : cette rubrique correspond à la variation de juste valeur (mark-to-market) des instruments financiers de couverture de change, de matières premières et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi trading) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles ;
- ▶ Pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les *goodwills*, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les instruments de capitaux propres ;
- ▶ Charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par la norme IAS 37 ;
- ▶ Effets périmètre. Cette ligne regroupe :
 - Les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
 - Les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes ;
 - Les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix ;
 - Les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés
- ▶ Les autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les instruments de capitaux propres ;
- ▶ Frais liés à l'acquisition du groupe GE Water.

En 2017, les frais d'acquisition du groupe GE Water, par nature inhabituels et significatifs par leur montant, ont été présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles. Au 31 décembre 2017, ces frais s'élevaient à 44,4 millions d'euros.

1.5.17 ÉTATS DES FLUX DE TRESORERIE

Les états des flux de trésorerie du Groupe sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les « intérêts reçus d'actifs financiers non courants » sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les « intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie » sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs circulants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif circulant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

En application de l'amendement de la norme IAS 7 - Tableau de flux de trésorerie, les variations par flux des dettes financières sont analysées par type d'opérations : flux cash, effet change, variation de périmètre, variation de juste valeur et coût amorti, divers. Cette ventilation est présentée en note 13.2.1 pour l'exercice 2018.

Conformément aux termes de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie intègre le cas échéant des découverts bancaires, quand la banque contrepartie peut exiger le remboursement à vue du solde négatif et quand le solde des comptes concernés bascule régulièrement d'une position négative à une position positive. Dans ce cas, « l'état de flux de trésorerie consolidés » inclut des explications sur les éléments de rapprochement avec le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière.

1.5.18 IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les différences temporelles nées des retraitements relatifs aux contrats de location-financement donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.5.19 RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs des titres super-subordonnés émis par SUEZ. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué, ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, sont modifiés pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (obligations convertibles OCEANE pour l'essentiel).

Note 2 Opérations majeures

2.1 Allocation du coût du regroupement d'entreprises suite à l'acquisition de GE Water & Process Technologies

Le 29 septembre 2017, SUEZ a finalisé la prise de contrôle de GE Water & Process Technologies ("GE Water") au travers de Suez Water Technologie and Solutions ("SWTS"), société détenue à 70% par SUEZ et à 30% par CDPQ (Caisse des dépôts et placement du Québec).

Le prix d'acquisition s'est élevé à 2 903 millions d'euros dans le cadre d'une opération en numéraire. La trésorerie disponible de GE Water, à la date d'acquisition, se montait à 204 millions, ce qui a généré une sortie de trésorerie de 2 699 millions d'euros, reflétée dans le tableau de trésorerie de l'exercice 2017. Au 31 décembre 2017, le goodwill provisoire généré à l'occasion de cette acquisition ressortait à 2 171 millions d'euros (au taux de change USD/EUR du 31 décembre 2017).

Le contrat d'acquisition prévoyait une procédure d'ajustement définitive du prix d'acquisition sur la base des comptes de GE Water établis sous le référentiel US GAAP au 29 septembre 2017. Au cours du second semestre 2018, la procédure d'ajustement du prix d'acquisition a été finalisée. L'accord a abouti à une réduction de prix de 20 millions de dollars américains (soit environ 17 millions d'euros).

2.1.1 ALLOCATON DU PRIX D'ACQUISITION

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a réalisé l'ensemble des travaux d'allocation du prix d'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises. Cette allocation de prix d'acquisition était définitive au 29 septembre 2018.

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date de transaction
Actifs non courants	
Immobilisations incorporelles nettes	886
Immobilisations corporelles nettes	567
Participations dans les coentreprises	24
Impôts différés Actif	62
Actifs courants	
Autres actifs	716
Trésorerie et équivalents de trésorerie	349
Passifs non courants	
Autres passifs	79
Impôts différés Passif	320
Passifs courants	
Autres passifs	1 033
TOTAL ACTIF NET (à 100%)	1 172
Contrepartie transférée pour l'acquisition de GE Water	2 886
Participations ne donnant pas le contrôle	39
GOODWILL	1 753

L'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs identifiables à la date de transaction a été réalisée par un expert indépendant.

ACTIFS INCORPORELS

La juste valeur des actifs incorporels s'élève à 886 millions d'euros. Elle comprend principalement des relations clients et des technologies. L'évaluation des actifs incorporels a été effectuée selon l'approche par les revenus (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés) ou sur la base de la méthode de la redevance.

ACTIFS CORPORELS

La juste valeur des actifs corporels s'élève à 567 millions d'euros. L'évaluation des actifs corporels a été effectuée par la combinaison de trois approches :

- ▶ Approche de marché : prix d'actif comparable dans des circonstances similaires ;
- ▶ Approche par les revenus : valeur des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- ▶ Approche par les coûts : valeur du coût de remplacement.

STOCKS

La juste valeur des stocks est de 198 millions d'euros. Ils ont été évalués au prix de vente sous déduction des coûts d'achèvement et des frais de commercialisation.

PROVISIONS

Conformément aux principes d'IFRS 3 révisée, l'estimation des provisions a été revue pour prendre en compte des provisions au titre de passifs éventuels, résultant notamment de litiges en cours à la date de transaction. Ces provisions sont classées en "autres passifs courants".

IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ont été calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs comptables IFRS après allocation du prix d'acquisition et les valeurs fiscales des actifs acquis et passifs repris. Le montant net des impôts différés passifs s'élève à 258 millions d'euros.

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le Groupe a décidé d'évaluer la participation ne donnant pas le contrôle selon la méthode du goodwill complet.

GOODWILL

A la date de transaction et après allocation du prix d'acquisition, le goodwill résiduel s'élève à 1 753 millions d'euros et correspond non seulement à la capacité à développer de nouveaux actifs dans le futur (technologie, relations client) mais aussi au niveau des synergies attendues par le Groupe.

En 2018, l'impact net en EBIT est de -32 millions d'euros et comprend notamment le complément de dotation annuelle aux amortissements lié à ces différentes réévaluations ainsi que la consommation des charges et revenus différés.

2.1.2 INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2017 APRES ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION

L'impact de l'allocation des actifs et passifs se présente comme suit sur l'état de situation financière au 31 décembre 2017 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 publié	Impact de l'allocation du prix d'acquisition	31 décembre 2017 après allocation du prix d'acquisition
Immobilisations incorporelles nettes	4 162	772	4 934
<i>Goodwill</i>	5 587	(445)	5 142
Immobilisations corporelles nettes	8 468	39	8 506
Impôts différés Actif	697	(85)	612
Autres	3 304	8	3 312
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	22 218	289	22 507
Stocks	471	(14)	457
Autres actifs	1 651	(12)	1 639
Autres	8 030	153	8 183
TOTAL ACTIFS COURANTS	10 152	127	10 279
TOTAL ACTIF	32 370	416	32 786
Capitaux propres part du Groupe	6 562	1	6 564
Participations ne donnant pas le contrôle	2 504	8	2 511
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 066	9	9 075
Provisions	1 575	4	1 579
Impôts différés Passif	556	93	649
Autres	10 724		10 724
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	12 855	97	12 952
Provisions	506	77	583
Autres passifs	4 188	14	4 202
Autres	5 756	219	5 974
TOTAL PASSIFS COURANTS	10 449	310	10 758
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	32 370	416	32 786

2.1.3 INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT APRES ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION AU 31 DECEMBRE 2017

Les principaux impacts sur le compte de résultat correspondant à la période comprise entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2017 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 publié	Impact de l'allocation du prix d'acquisition	31 décembre 2017 après allocation du prix d'acquisition
Chiffres d'affaires	15 871	-	15 871
Achats	(3 092)	-	(3 092)
Amortissements, dépréciations et provisions	(4 115)	(10)	(4 125)
Autres	(7 591)	(60)	(7 651)
Résultat opérationnel courant	1 073	(70)	1 003
Résultat des activités opérationnelles	963	(70)	893
Résultat des activités opérationnelles après quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	1 175	(70)	1 105
Résultat Financier	(430)	-	(430)
Impôts sur les bénéfices	(225)	77	(148)
Résultat net	520	7	527
Résultat net part du Groupe	302	5	307

L'allocation du prix d'acquisition a généré un impact de 77 millions d'euros de produits d'impôt différé. Cet impact est la résultante de deux éléments :

- ▶ Un produit d'impôts différés de 17 millions d'euros liés à la mise à juste valeur des différents éléments d'actifs dans le cadre de cette allocation à la date d'acquisition (au taux d'impôt en vigueur au 30 septembre 2017) ;
- ▶ Un produit d'impôts différés de 60 millions d'euros lié à la réforme fiscale aux USA sur les nouvelles bases comptables, intervenue à fin décembre 2017.

Le complément de dotation aux amortissements sur le dernier trimestre 2017 lié à ces différentes réévaluations impacte le résultat opérationnel courant d'environ 10 millions d'euros.

L'impact du reversement de la réévaluation des stocks et charges et revenus différés a généré une charge de 60 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant.

Après prise en compte des impacts liés à l'allocation du prix d'acquisition, les contributions en chiffre d'affaires et EBITDA de GE Water dans les comptes consolidés du groupe SUEZ s'élèvent respectivement à 511 et 16 millions d'euros au 31 décembre 2017.

2.2 Plan de transformation Suez Espagne

Fin 2017, SUEZ Espagne a mis en place un plan de restructuration. Ce plan de départ volontaire a généré la comptabilisation de coûts de restructuration d'un montant d'environ 20 millions d'euros sur l'exercice 2018.

2.3 Cession des activités de Déchets d'Activités de Soins et Risques Infectieux (DASRI)

Le 28 février 2018, SUEZ a cédé les activités DASRI sous la forme d'une cession de fonds de commerce, au groupe MNH pour un montant de 16 millions d'euros. Ces activités représentaient un chiffre d'affaires de 47 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, la plus-value brute générée par cette opération est de 12 millions d'euros.

2.4 Entrée d'un nouvel actionnaire minoritaire dans les activités d'eau régulée de SUEZ Water Inc.

En juillet 2018, un accord a été signé avec PGGM, gestionnaire de fonds néerlandais, pour la cession de 20% des activités d'eau régulée de SUEZ Water Inc. pour un montant de 601 millions de dollars américains.

La finalisation de cette opération est prévue au cours du 1er semestre 2019.

2.5 Cession de 6,5% d'Inversiones Aguas Metropolitanas (IAM) par Suez Inversiones Aguas del Gran Santiago Limited

En août 2018, SUEZ Inversiones Aguas del Gran Santiago Limited a cédé 6,5% d'IAM sur le marché pour 87 millions d'euros.

Cette opération, traitée comme une transaction entre actionnaires, n'a pas généré de plus-value, le Groupe ayant maintenu son contrôle sur IAM.

2.6 Nouvelle émission obligataire

Le 17 septembre 2018, SUEZ a lancé une émission obligataire de 500 millions d'euros, portant un coupon fixe de 1,625% à échéance au 17 septembre 2030.

2.7 Cession des activités de traitement de déchets nucléaires

Le 31 décembre 2018, SUEZ R&V Osis Sud Est a cédé son activité de traitement de déchets nucléaires à Endel, filiale d'Engie pour environ 39 millions d'euros.

Cette opération a généré une plus-value brute de 27 millions d'euros.

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, les secteurs retenus ci-après pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité de Direction, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Les secteurs retenus par le Groupe sont au nombre de cinq :

- Eau Europe ;
- Recyclage et Valorisation Europe ;
- International ;
- WTS (Water Technologies et Solutions) ;
- Autres.

La distinction est faite en Europe entre les métiers de distribution et de traitement de l'eau, et les métiers de collecte et de traitement des déchets.

Les activités réalisées à l'international sont regroupées, et séparées de celles effectuées sur la zone Europe. Cette segmentation spécifique permet de refléter, en cohérence avec les systèmes internes d'organisation et avec la structure de gestion du Groupe, la différence de stratégie de développement mise en place à l'international par rapport à celle qui est suivie en Europe.

Enfin, l'ensemble des prestations de traitements d'eau au profit des clients industriels sont isolées dans le secteur WTS.

3.1 Secteurs opérationnels

Les filiales de SUEZ sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- **Eau Europe** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels ;
- **Recyclage et Valorisation Europe** : prestations de collecte et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels. Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, tant pour les déchets banals que spéciaux ;
- **International** : segments d'activité dans lesquels le Groupe se développe, en fonction des opportunités, dans les métiers de l'eau, du déchet et de l'ingénierie, en privilégiant la maîtrise des risques induits par les environnements locaux (mise en place de partenariats, politique de couverture, limitation des capitaux investis ou investissements dans des contextes fortement régulés) ;
- **WTS** : ce secteur regroupe l'ensemble des prestations d'eau au profit du segment de la clientèle industrielle.
- Le secteur **Autres** est principalement constitué de holdings, dont SUEZ, ainsi que de SUEZ Consulting, filiale de conseil du Groupe.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA, EBIT, Capitaux Employés et Investissements sont réconciliés aux comptes consolidés.

3.2 Indicateurs clés par secteur opérationnel

Les données de décembre 2017, figurant dans les différents tableaux, ont été retraitées pour tenir compte des impacts de la première application de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water (voir Note 1.2.4.).

Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité		
	Hors Groupe	Groupe	TOTAL	Hors Groupe	Groupe	TOTAL
Eau Europe	4 628,9	54,1	4 683,0	4 618,8	69,8	4 688,6
Recyclage et Valorisation Europe	6 206,1	59,1	6 265,2	6 139,3	38,3	6 177,6
International	3 990,2	1,9	3 992,1	3 951,3	1,5	3 952,8
WTS	2 396,3	60,5	2 456,8	970,7	42,5	1 013,2
Autres	109,6	132,1	241,7	102,9	4,6	107,5
Elimination des transactions internes		(307,7)	(307,7)		(156,7)	(156,7)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	17 331,1	-	17 331,1	15 783,0	-	15 783,0

EBITDA

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Eau Europe	1 136,1	1 164,8
Recyclage et Valorisation Europe	683,8	707,5
International	816,3	799,2
WTS	249,6	31,3
Autres	(117,5)	(124,4)
TOTAL EBITDA	2 768,3	2 578,4

EBIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Eau Europe	503,0	515,4
Recyclage et Valorisation Europe	287,1	302,8
International	562,6	555,1
WTS	127,7	(10,9)
Autres	(145,1)	(150,6)
TOTAL EBIT	1 335,3	1 211,8

Dotations aux amortissements

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Eau Europe	(443,2)	(444,9)
Recyclage et Valorisation Europe	(367,7)	(379,5)
International	(252,1)	(245,1)
WTS	(127,9)	(44,2)
Autres	(19,4)	(20,0)
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(1 210,3)	(1 133,7)

Capitaux employés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Eau Europe	5 545,5	5 756,6
Recyclage et Valorisation Europe	3 538,0	3 555,1
International	6 035,3	5 542,0
WTS	3 458,9	3 184,9
Autres	67,1	(25,5)
TOTAL CAPITAUX EMPLOYES	18 644,8	18 013,1

Investissements corporels, incorporels et financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Eau Europe	(441,8)	(496,5)
Recyclage et Valorisation Europe	(392,2)	(324,8)
International	(494,3)	(433,2)
WTS	(154,8)	(2 555,0)
Autres	(17,0)	(29,5)
TOTAL INVESTISSEMENTS	(1 500,1)	(3 839,0)

Les investissements financiers inclus dans cet indicateur comprennent les acquisitions ou cessions d'intérêts dans des entités restant contrôlées, lesquelles sont présentées sur la ligne « changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées » dans l'état de flux de trésorerie. La réconciliation des investissements aux rubriques de l'état des flux de trésorerie figure au paragraphe 3.4.3.

3.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- Par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- Par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires		Capitaux employés	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
France	5 059,7	5 091,1	2 296,7	2 141,6
Europe	5 583,5	5 286,9	5 692,3	5 646,9
International	6 687,9	5 405,0	10 655,8	10 224,6
TOTAL	17 331,1	15 783,0	18 644,8	18 013,1

3.4 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

3.4.1 RECONCILIATION DE L'EBIT ET DE L'EBITDA AU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 142,4	1 000,2
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	192,9	211,6
EBIT	1 335,3	1 211,8
(-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1 167,7	1 109,2
(-) Paiement fondé sur des actions ^(a)	2,9	1,5
(-) Charges nettes décaissées des concessions	262,4	255,9
EBITDA	2 768,3	2 578,4

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des Warrants. Par ailleurs, ce montant n'inclut pas les plans de rémunération à long terme en numéraire.

3.4.2 RECONCILIATION DES CAPITAUX EMPLOYES AUX RUBRIQUES DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	13 756,5	13 422,4
(+) <i>Goodwills nets</i>	5 223,8	5 142,1
(+) Instruments de capitaux propres (hors VMP et mise à la juste valeur)	264,5	131,7
(+) Prêts et créances au coût amorti (hors actifs liés au financement)	720,4	858,5
(+) Participation dans les coentreprises (hors réserves OCI nettes d'impôt)	897,3	1 071,0
(+) Participation dans des entreprises associées (hors réserves OCI nettes d'impôt)	1 143,8	1 030,2
(+) Créances clients et comptes rattachés	4 584,0	4 709,8
(+) Stocks	499,5	455,1
(+) Actifs contrats	722,8	436,6
(+) Autres actifs courants et non courants	1 714,7	1 504,4
(-) Provisions et pertes / gains actuariels sur retraites	(1 597,4)	(1 745,9)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 798,9)	(3 741,3)
(-) Passifs contrats	(1 264,2)	(1 327,5)
(-) Autres passifs courants et non courants	(4 174,8)	(3 890,9)
(-) Autres passifs financiers	(47,2)	(43,0)
CAPITAUX EMPLOYES	18 644,8	18 013,1

3.4.3 RECONCILIATION DES INVESTISSEMENTS CORPORELS, INCORPORELS ET FINANCIERS AUX RUBRIQUES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Investissements corporels et incorporels	(1 342,9)	(1 177,2)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(66,9)	(2 561,7)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et coentreprises	(47,8)	(19,9)
Acquisitions des instruments de capitaux propres	(31,7)	(18,8)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	(10,8)	(61,4)
TOTAL INVESTISSEMENTS	(1 500,1)	(3 839,0)

Note 4 Résultat opérationnel courant

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel courant sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Chiffre d'affaires	17 331,1	15 783,0
Achats	(3 648,6)	(3 032,2)
Charges de personnel	(4 598,4)	(4 115,1)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 167,7)	(1 109,2)
Autres produits et charges opérationnels	(6 774,0)	(6 526,3)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 142,4	1 000,2

4.1 Chiffre d'affaires

4.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité ^(a)
Vente, transport et distribution d'électricité	426,8	432,7
Eau, recyclage et valorisation	13 719,7	13 421,5
Contrats de construction, ventes d'équipement, ingénierie et prestations de services ^(b)	2 217,2	1 666,4
Vente de traitements chimiques pour l'eau industrielle ^(c)	967,4	262,4
TOTAL	17 331,1	15 783,0

(a) Retraitement dû à la première application de la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" (voir Note 1.2.4.).

(b) Le chiffre d'affaires est composé de revenus locatifs à hauteur de 83,3 millions d'euros.

(c) En 2017, le chiffre d'affaires correspond à un trimestre suite à l'entrée des entités GE Water.

4.1.2 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur sur les contrats signés avec les clients pour les activités suivantes : contrats de construction (hors travaux neufs et concessions), ventes d'équipement et ingénierie.

Au 31 décembre 2018, la décomposition du carnet de commandes est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
31 décembre 2018	2 064,4	1 536,7	493,1	34,6

4.1.3 ACTIFS ET PASSIFS CONTRATS

L'application de la norme IFRS 15 conduit à présenter de façon isolée les actifs et passifs contrats précédemment inclus dans les agrégats « Immobilisations incorporelles nettes », « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » (voir Note 1.5.15).

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018		31 décembre 2017 retraité	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Actifs contrats	95,6	627,2	21,6	414,9
Passifs contrats	287,7	976,5	268,7	1 058,8

Les actifs et passifs contrats comprennent les soldes dus aux clients ou dus par les clients au titre des contrats de construction :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	377,5	287,9
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	217,6	178,9
POSITION NETTE	159,9	109,3

Par ailleurs, à la date de clôture, les coûts et marges encourus sur les contrats de construction en cours sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	5 763,6	5 389,9
Avances reçues	121,6	101,5
Retenues de garanties	53,2	37,8

4.2 Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Avantages à court terme	(4 507,2)	(4 050,4)
Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire	(6,9)	3,6
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(84,3)	(68,3)
TOTAL	(4 598,4)	(4 115,1)

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période. Le montant de ces avantages à court terme est diminué à hauteur de l'impact du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en France qui s'élève, en 2018 à 36,9 millions d'euros contre 43,6 millions d'euros en 2017 pour les sociétés du Groupe d'intégration fiscale français SUEZ.

Les paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont détaillés dans la Note 21. Le montant comprend également les charges liées aux plans de rémunération à long terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 18. Le montant correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (voir Note 18.2.3) et sur régimes à cotisations définies (voir Note 18.3).

4.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Amortissements	(1 210,3)	(1 133,7)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(3,2)	(28,5)
Variation nette des provisions ^(a)	45,8	53,0
TOTAL	(1 167,7)	(1 109,2)

(a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en paragraphe 4.2.

Les amortissements se répartissent à hauteur de 731,4 millions d'euros pour les immobilisations corporelles et 478,9 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles. La répartition par nature d'actif figure dans les Notes 10 et 11.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Autres produits opérationnels	225,2	289,8
Autres charges opérationnelles	(6 999,2)	(6 816,1)
Sous-traitance	(2 613,3)	(2 570,0)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(764,4)	(730,1)
Autres charges	(3 621,5)	(3 516,0)
TOTAL	(6 774,0)	(6 526,3)

Les « autres charges » comprennent principalement les natures de coûts suivantes : charges de location, personnel extérieur, honoraires et rémunérations d'intermédiaires.

Note 5 Résultat des activités opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 142,4	1 000,2
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	5.1	(0,8)	1,3
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.2	(25,6)	(20,3)
Restructurations	5.3	(87,6)	(157,6)
Effets de périmètre	5.4	(6,2)	77,6
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	5.5	60,1	33,6
Coûts liés à l'acquisition du groupe GE Water	5.6	-	(44,4)
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		1 082,3	890,4

5.1 MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel représente dans le résultat des activités opérationnelles une charge de 0,8 million d'euros au 31 décembre 2018 contre un produit de 1,3 million d'euros en 2017 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- ▶ Mise en œuvre de stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros par certaines entités du Groupe. Cette stratégie a pour objectif d'optimiser les marges en réduisant leur sensibilité aux variations des prix des matières premières ;
- ▶ Enregistrement des gains et pertes en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (*cash flow hedge*).

5.2 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Perte de valeurs		
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(3,3)	(12,8)
Actifs financiers	(25,1)	(13,5)
Total	(28,4)	(26,3)
Reprises de perte de valeur		
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	0,3	5,0
Actifs financiers	2,5	1,0
Total	2,8	6,0
TOTAL	(25,6)	(20,3)

5.2.1 PERTES DE VALEUR SUR GOODWILLS

Au 31 décembre 2018, les tests ponctuels menés sur les *goodwills* en application de la procédure décrite en Note 9.3 n'ont fait apparaître aucune perte de valeur.

5.2.2 PERTES DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES HORS GOODWILLS

En 2018, les pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles concernent essentiellement le secteur opérationnel Recyclage et Valorisation Europe, principalement en France.

En 2017, ce poste comprenait principalement des pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles dans les secteurs opérationnels Recyclage et Valorisation Europe et Eau Europe liées à des tendances de marché difficiles notamment en France et en Espagne.

5.2.3 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS FINANCIERS

En 2018, comme en 2017, ce poste inclut des pertes de valeur sur des créances financières relatives à des contrats de concessions dans le secteur opérationnel Recyclage et Valorisation Europe.

En 2017, ce poste comprenait principalement des pertes de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles dans les secteurs opérationnels Recyclage et Valorisation Europe et Eau Europe liées à des tendances de marché difficiles notamment en France et en Espagne.

5.3 Restructurations

Au 31 décembre 2018, ce poste enregistre notamment les impacts additionnels des plans de restructurations initiés en 2017 en Espagne et en France.

Au 31 décembre 2017, il comprenait notamment à hauteur de 73 millions d'euros les coûts des plans de départs volontaires négociés dans les entités françaises dans le cadre du plan de transformation lancé par le Groupe.

5.4 Effets de périmètre

Au 31 décembre 2018, le poste inclut notamment la cession d'une société ayant une activité périphérique chez R&V France.

Au 31 décembre 2017, ce poste incluait notamment les cessions de Palyja et de 9,1 % d'Aquasure.

5.5 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	63,3	34,3
Cessions de titres	(3,9)	(0,8)
Autres	0,7	0,1
TOTAL	60,1	33,6

En 2018, le poste enregistre principalement les gains liés à la cession par Recyclage et Valorisation France de son activité Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), de son activité de traitement des déchets nucléaires et, enfin, les produits de diverses cessions d'immobilisations corporelles au Chili et en France.

En 2017, l'essentiel des gains provenaient de la cession de la Torre Agbar en Espagne et de la cession de deux sites au Royaume-Uni.

5.6 Coûts liés à l'acquisition du groupe GE Water

En 2017, différents prestataires de services externes avaient conseillé le groupe SUEZ dans le cadre de l'acquisition de GE Water. L'ensemble de ces coûts représentait un montant net de 44,4 millions d'euros.

S'agissant de frais par nature inhabituels et significatifs par leur montant, ceux-ci avaient été présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles.

Note 6 Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(458,6)	36,1	(422,5)	(417,7)	39,9	(377,8)
Autres produits et charges financiers	(97,0)	54,1	(42,9)	(100,8)	49,7	(51,1)
RESULTAT FINANCIER	(555,6)	90,2	(465,4)	(518,5)	89,6	(428,9)

6.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(401,2)	-	(401,2)	(373,2)	-	(373,2)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(40,2)	-	(40,2)	(26,3)	-	(26,3)
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	(0,1)	-	(0,1)	-	-	-
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	25,1	25,1	-	28,7	28,7
Coûts d'emprunts capitalisés	-	0,7	0,7	-	1,2	1,2
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	(17,1)	10,3	(6,8)	(18,2)	10,0	(8,2)
COÛT DE LA DETTE NETTE	(458,6)	36,1	(422,5)	(417,7)	39,9	(377,8)

La hausse du coût de la dette nette entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 s'explique notamment par l'effet année pleine des émissions obligataires réalisées en 2017, ainsi que par une nouvelle émission obligataire en 2018 :

- Le 27 mars 2017, deux émissions pour un total de 1 200 millions d'euros après l'annonce, le 8 mars 2017, du projet d'acquisition de GE Water :
 - La première à hauteur de 500 millions d'euros avec une échéance au 3 avril 2025, portant un coupon annuel fixe de 1,00 % et,
 - La seconde à hauteur de 700 millions d'euros avec une échéance au 3 avril 2029, portant un coupon annuel fixe de 1,50 %.
- Le 13 septembre 2017, une émission d'un montant de 500 millions d'euros portant un coupon annuel fixe de 1,625 % à échéance du 21 septembre 2032.
- Le 17 septembre 2018, une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros portant un coupon annuel fixe de 1,625% à échéance du 17 septembre 2030.

6.2 Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long-terme	(19,5)	-	(19,5)	(16,3)	-	(16,3)
Désactualisation des autres provisions long terme	(44,3)	-	(44,3)	(41,7)	-	(41,7)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	(0,8)	-	(0,8)	(1,2)	-	(1,2)
Produits générés par les instruments de capitaux propres	-	8,7	8,7	-	5,0	5,0
Autres	(32,4)	45,4	13,0	(41,6)	44,7	3,1
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(97,0)	54,1	(42,9)	(100,8)	49,7	(51,1)

Note 7 Impôt sur les sociétés

7.1 Charge d'impôt au compte de résultat

7.1.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT DANS LE COMPTE DE RESULTAT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 244 millions d'euros (contre 157,2 millions d'euros en 2017 après retraitements liés à l'allocation du prix d'acquisition de GE Water). La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Impôt exigible	(222,7)	(125,9)
Impôts différés	(21,3)	(31,3)
CHARGE TOTALE D'IMPOT COMPTABILISEE EN RESULTAT	(244,0)	(157,2)

7.1.2 CHARGE D'IMPOT THEORIQUE ET CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Résultat net	565,8	515,9
- Part dans les entreprises associées et coentreprises	192,9	211,6
- Impôt sur les bénéfices	(244,0)	(157,2)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (A)	616,9	461,5
<i>Dont sociétés françaises intégrées</i>	26,4	(28,1)
<i>Dont sociétés étrangères intégrées</i>	590,5	489,6
Taux d'impôt normatif de SUEZ (B) ^(a)	34,43%	34,43%
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE (C) = (A) x (B)	(212,4)	(158,9)
En effet :		
Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions françaises et étrangères ^(b)	33,6	32,7
Différences permanentes ^(c)	(28,4)	47,3
Eléments taxés à taux réduit ou nul	4,0	1,4
Compléments d'impôt ^(d)	(36,1)	11,3
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles ^(e)	(41,9)	(181,7)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus ^(f)	10,6	26,1
Effet des changements de taux d'impôt ^(g)	(10,9)	1,3
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt ^(h)	24,8	29,6
Autres ⁽ⁱ⁾	12,7	33,7
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	(244,0)	(157,2)
TAUX D'IMPOT EFFECTIF (CHARGE D'IMPOT DE RESULTAT RAPPORTEE AU RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES)	39,6%	34,1%

(a) Le taux global de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 %. Au vu des textes actuels, le taux applicable en 2019 sera de 32,02%.

(b) Comprend principalement, en 2018, la différence entre le taux fédéral aux Etats-Unis (21%) et le taux en France d'une part, et d'autre part de la différence entre le taux au Chili (27%) et le taux en France.

(c) En 2018, ce poste comprend notamment la non déductibilité de certaines charges financières. En 2017, ce poste incluait notamment l'impact de la non-imposition de la plus-value sur la cession des titres Aquasure.

(d) Ce poste enregistre notamment les quotes-parts de frais et charges et les retenues à la source sur les dividendes reçus ainsi que l'effet de la "State Tax" des filiales américaines. En 2017, il comprenait également l'impact du remboursement par l'Etat des contributions de 3 % sur les dividendes versés entre 2013 et 2017 pour 53 millions d'euros.

(e) En 2018, ce poste s'explique principalement d'une part, par (16,5) millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale française WTS, et de celle de SUEZ en Espagne et d'autre part, par (7,0) millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés actifs antérieurement activés au titre de la limitation de la déductibilité des charges financières aux Etats-Unis. En 2017, le poste enregistrait notamment un impact de (139,1) millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes des intégrations fiscales française et espagnole.

(f) Ce poste comprend notamment, en 2018, 3,9 millions d'euros d'impôts différés reconnus chez SUEZ R&R Belgium N.V et pour 2,1 millions d'euros chez SUEZ R&R Netherlands B.V.. En 2017, ce poste comprenait essentiellement la reconnaissance d'impôts différés actifs chez SUEZ Treatment Solutions Inc. pour 8 millions d'euros et SUEZ R&R Belgium N.V pour 4 millions d'euros.

(g) En 2018, ce poste comprend essentiellement l'impact de la différence de taux en France entre le taux d'impôt différé selon l'horizon de retournement et le taux d'impôt normatif. En 2017, il comprenait essentiellement l'effet de la réévaluation des impôts différés des entités situées en France et aux Etats-Unis notamment sur les impôts différés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition des filiales WTS.

(h) Ce poste comprend principalement les impacts, en 2018 et 2017, du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) et du Crédit d'impôt recherche (CIR) en France. En 2017, ce poste incluait également des crédits d'impôt en Espagne.

(i) Le poste comprend essentiellement, en 2018 et 2017, l'économie d'impôt générée par les intégrations fiscales de SUEZ en France et en Espagne ainsi que l'impact des régularisations d'impôts sur exercices antérieurs.

La hausse du taux effectif d'impôt au 31 décembre 2018 par rapport à celui de l'année 2017 retraité s'explique principalement par les écrêtements d'impôts différés actifs aux bornes des groupes d'intégration fiscale WTS en France et de SUEZ en Espagne ainsi que par l'écrêtement d'impôts différés actifs antérieurement activés au titre de la limitation de la déductibilité des charges financières aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2017, le taux effectif d'impôt bénéficiait de l'effet favorable du changement de taux d'impôt fédéral américain ainsi que du remboursement par l'Etat français des contributions de 3% sur les dividendes versés entre 2013 et 2017.

7.1.3 ANALYSE PAR CATEGORIE DE DIFFERENCE TEMPORELLE DU PRODUIT/DE LA CHARGE D'IMPOTS DIFFERES DU COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	(25,7)	(50,6)
Engagements de retraite	(0,3)	4,4
Concessions	1,4	(3,0)
Provisions non déduites	8,5	(9,7)
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(3,8)	(20,2)
Mise à juste valeur des instruments financiers	11,2	3,9
Autres	(37,0)	(17,7)
TOTAL	(45,7)	(92,9)
Impôts différés passifs		
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	0,2	64,3
Concessions	1,1	(0,2)
Provisions à caractère fiscal	(2,8)	(3,1)
Mise à juste valeur des actifs et passifs	(0,5)	4,3
Autres	26,4	(3,7)
TOTAL	24,4	61,6
IMPOTS DIFFERES NETS	(21,3)	(31,3)

En 2018, l'impôt différé actif lié aux reports déficitaires évolue principalement sous l'effet de la consommation des déficits antérieurement activés aux bornes du groupe d'intégration fiscale australien. Par ailleurs, la variation nette des impôts différés actifs et passifs, présentée sur la ligne « Autres » correspond notamment à l'écrêtement des impôts différés nets lié aux reports des intérêts financiers préalablement activés aux Etats-Unis et à l'écrêtement des impôts différés nets sur les autres différences temporaires antérieurement activées en Espagne.

En 2017, le montant présenté sur la ligne « Reports déficitaires » enregistrait essentiellement l'impact de l'écrêtement des impôts différés aux bornes des groupes d'intégrations fiscales française et espagnole. La variation présentée en « Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations » s'expliquait par l'impact du changement de taux d'impôt sur l'activité non régulée aux États-Unis et par l'allocation du prix d'acquisition de GE Water.

7.2 Produits et charges d'impôts différés comptabilisés en « autres éléments du résultat global »

Les produits et charges d'impôt différé comptabilisés en flux « autres éléments du résultat global » se ventilent comme suit, par type de sous-jacent.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Instrument de capitaux propres	0,2	-
Écarts actuariels	(33,8)	19,2
Couverture d'investissement net	(0,1)	(0,1)
Couverture de flux de trésorerie	(0,9)	(2,9)
TOTAL HORS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES	(34,6)	16,2
Quote-part des entreprises associées	(2,8)	(2,0)
TOTAL	(37,3)	14,2

En 2018, comme en 2017, l'effet d'impôt est essentiellement calculé sur les pertes et gains actuariels sur les engagements de retraite et autres avantages à long terme chez SUEZ Water Inc. à hauteur de (31,1) millions d'euros en 2018 et 14 millions d'euros en 2017.

7.3 Impôts différés dans l'état de situation financière

7.3.1 VARIATION DES IMPOTS DIFFERES

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 31 décembre 2017 retraité	630,0	(649,6)	(19,6)
Retraitement IFRS 9	6,5	(1,7)	4,8
Au 1er janvier 2018	636,5	(651,3)	(14,8)
Effet résultat de la période	(45,5)	24,2	(21,3)
Effet autres éléments du résultat global ^(a)	(49,1)	14,5	(34,6)
Effet périmètre	41,7	(63,9)	(22,2)
Effet change	(1,5)	(5,3)	(6,8)
Autres effets	(1,5)	(1,6)	(3,1)
Effet de présentation nette par entité fiscale	(34,0)	34,0	-
Au 31 décembre 2018	546,6	(649,4)	(102,8)

^(a) Hors quote-part des entreprises associées et coentreprises

La variation en « Effet périmètre » correspond principalement à l'impact du changement de mode de consolidation d'une coentreprise chinoise dorénavant consolidée en intégration globale.

7.3.2 ANALYSE PAR CATEGORIE DE DIFFERENCE TEMPORELLE DE LA POSITION NETTE D'IMPOTS DIFFERES PRESENTEE DANS L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE (AVANT COMPENSATION PAR ENTITE FISCALE DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires et crédits d'impôts	266,0	292,6
Engagements de retraite	184,5	208,8
Concessions	96,6	97,6
Provisions non déduites	178,9	173,7
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	125,2	174,1
Mise à juste valeur des instruments financiers	23,6	9,6
Autres	321,8	191,8
Total	1 196,6	1 148,2
Impôts différés passifs		
Ecarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(837,4)	(1 029,0)
Concessions	(76,7)	(77,4)
Provisions à caractère fiscal	(20,0)	(17,4)
Mise à juste valeur des actifs et passifs	(39,5)	(39,4)
Autres	(325,8)	(4,6)
Total	(1 299,4)	(1 167,8)
Impôts différés nets	(102,8)	(19,6)

Au 31 décembre 2017 retraité, la variation des « Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations » avec le 31 décembre 2017 publié s'explique par l'allocation du prix d'acquisition de GE Water et par les retraitements liés à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Les impôts différés actifs comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables s'élèvent à 266,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 292,6 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces déficits fiscaux

reportables correspondent principalement aux déficits reconnus aux bornes du groupe d'intégration fiscale français SUEZ.

En 2018, le Groupe a écarté les actifs d'impôts différés nés dans l'année au sein du périmètre d'intégration fiscale français SUEZ, générés par l'effet impôt récurrent des intérêts des emprunts hybrides depuis leur mise en place. Le montant total des impôts différés actifs nets aux bornes de ce groupe d'intégration fiscale, toutes différences temporelles confondues, est de 201,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 131,2 millions d'euros au titre des déficits fiscaux reportables) contre 211,3 millions d'euros en 2017.

Le Management considère que le groupe d'intégration fiscale français SUEZ pourra consommer les impôts différés actifs non écartés, comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables à horizon du plan à moyen terme sur 5 ans (à hauteur de 50 %) ou au-delà.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

7.4.1 DIFFERENCES TEMPORELLES DEDUCTIBLES NON COMPTABILISEES

Différences temporelles sur reports déficitaires

Au 31 décembre 2018, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés dans l'état de situation financière (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 431,6 millions d'euros pour les déficits ordinaires, contre 417,8 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette variation est principalement liée aux déficits fiscaux de la période, non reconnus aux bornes de l'intégration fiscale française WTS.

Autres différences temporelles non comptabilisées

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 212,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 81,2 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ces impôts différés non reconnus à fin 2018 proviennent principalement des filiales du périmètre WTS.

7.4.2 IMPOTS DIFFERES NON COMPTABILISES AU TITRE DES DIFFERENCES TEMPORELLES TAXABLES LIEES A DES PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES

Aucun impôt différé passif significatif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Note 8 Résultat par action

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Numérateur (en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe	334,9	295,5
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ en juin 2014	(15,0)	(15,0)
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ en mars 2015	(12,5)	(12,5)
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ en avril 2017	(17,3)	
Résultat net part du Groupe ajusté	290,1	268,0
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen d'actions en circulation	618,0	593,2
<i>Résultat par action (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe par action	0,47	0,45
Résultat net part du Groupe par action dilué	0,47	0,45

Les instruments dilutifs du Groupe pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action sont les suivants :

- ▶ les plans d'actions de performance en titres SUEZ ;
- ▶ les plans mondiaux d'actionnariat salariés SUEZ ;
- ▶ les obligations convertibles OCEANE 2020, soit 19 052 803 titres émis en 2014 qui génèrent en 2018 des charges financières de 6,6 millions d'euros.

Note 9 Goodwills

9.1 Évolution de la valeur comptable

Au 31 décembre 2017, un goodwill provisoire avait été constaté suite à l'acquisition de GE Water pour un montant de 2 171 millions d'euros. Dans le cadre de l'application des dispositions de la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises (voir Note 2), la valeur comptable du *Goodwill* a été ajustée des effets de l'allocation définitive du prix d'acquisition. Le goodwill résiduel ressort ainsi à 1753 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2016	3 741,3	(94,4)	3 646,9
Variations de périmètre	1 704,3	4,7	1 709,0
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	(215,5)	2,2	(213,3)
Autres	4,3	(4,8)	(0,5)
Au 31 décembre 2017 retraité	5 234,4	(92,3)	5 142,1
Variations de périmètre	(24,4)	-	(24,4)
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	98,7	1,9	100,6
Autres	5,5	-	5,5
Au 31 décembre 2018	5 314,2	(90,4)	5 223,8

En 2018, la variation nette des *goodwills* ressort à 81,7 millions d'euros et résulte principalement :

- ▶ du changement de méthode de consolidation d'une coentreprise chinoise consolidée dorénavant en intégration globale pour -20,6 millions d'euros ;
- ▶ des écarts de conversion constatés essentiellement sur le dollar américain pour +109,8 millions d'euros, le dollar australien pour -10,4 millions d'euros et le dollar Hong Kong pour +10,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017 retraité, la variation nette du poste s'élevait à 1 495,2 millions d'euros et enregistrait, outre le goodwill définitif de GE Water (après allocation du prix d'acquisition) :

- ▶ des écarts de conversion provenant principalement des devises suivantes : le dollar américain pour -110,9 millions d'euros, la livre sterling pour -14,2 millions d'euros et le dollar Hong Kong pour -72,0 millions d'euros ;
- ▶ une diminution de 14 millions d'euros de goodwill suite à la cession de 9,1% d'Aquasure.

9.2 Principales UGT goodwill

La répartition du goodwill par UGT goodwill est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Secteur opérationnel	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
UGT Significatives			
SUEZ WTS	WTS	1817,7	1 740,9
R&V France	Recyclage et Valorisation Europe	620,7	615,4
SUEZ Spain	Eau Europe	565,4	562,1
R&R News	Recyclage et Valorisation Europe	510,1	507,1
SUEZ Water Inc. - activité régulée	International	456,7	436,1
R&R UK	Recyclage et Valorisation Europe	347,7	350,5
Eau France	Eau Europe	328,3	332,1
SUEZ NWS	International	239,3	248,7
R&R Australie	International	157,9	166,0
Autres UGT (goodwills inférieurs individuellement à 150 millions d'euros)		180,0	183,2
TOTAL		5 223,8	5 142,1

9.3 Test de perte de valeur

Toutes les Unités Génératrices de Trésorerie goodwill (UGT) font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, de la dernière visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre, du budget de l'année suivante et du Plan à Moyen Terme (PMT) sur quatre années pour la suite du business plan.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde sur :

- ▶ des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité de Direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés ;
- ▶ une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 2 % et 3 % selon les activités, au « Flux de Trésorerie Libre » normatif (définition propre¹ aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions ;
- ▶ un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2018 sont compris entre 4,5 % et 8,1 %.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill se fonde sur trois scénarii (« low », « medium » et « high ») différenciés par des changements d'hypothèses clés : le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme du flux de trésorerie libre normatif. Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les *goodwills* présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

¹ Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

PRINCIPALES HYPOTHESES UTILISEES SUR LES GOODWILLS SIGNIFICATIFS

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie dont le goodwill est significatif :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
SUEZ WTS	DCF	8,1%
R&V France	DCF	5,0%
SUEZ Spain	DCF	5,6%
R&R News	DCF	5,1%
SUEZ Water Inc. - activité régulée	multiples ^(a) + DCF	4,8%
R&R UK	DCF	5,3%
Eau France	DCF	4,5%
SUEZ NWS	DCF	6,9%
R&R Australie	DCF	6,6%

(a) Multiples de valorisation de sociétés comparables : transactions ou valeurs de marché

9.4 Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles

Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'actualisation ou des taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre « normatif » n'impacte pas les valeurs recouvrables des différentes UGT goodwill qui demeurent supérieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb
SUEZ WTS	109%	-91%	-68%	82%
R&V France	35%	-25%	-22%	31%
SUEZ Spain	89%	-67%	-59%	77%
R&R News	40%	-28%	-24%	34%
SUEZ Water Inc. - activité régulée	110%	-61%	-58%	104%
R&R UK	30%	-22%	-19%	26%
Eau France	35%	-23%	-21%	32%
SUEZ NWS	36%	-28%	-25%	32%
R&R Australie	17%	-13%	-11%	14%

Par ailleurs, le Groupe s'est assuré, en 2018, qu'une diminution raisonnable (inférieure ou égale à 5 %) des flux de trésorerie pendant la durée du plan à moyen terme et de la valeur terminale ne remettrait pas en cause la valeur du goodwill des différentes UGT significatives.

9.5 Répartition sectorielle

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des *goodwills* s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Eau Europe	741,8	744,3
Recyclage et Valorisation Europe	1 531,3	1 533,7
International	1 130,3	1 120,5
WTS	1 817,7	1 740,9
Autres	2,7	2,7
TOTAL	5 223,8	5 142,1

Cette répartition est réalisée sur base du secteur opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

Note 10 Immobilisations incorporelles

10.1 Variation des immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Droits incorporels sur contrats de concession	Autres	Total
A. Valeur brute au 31 décembre 2016	756,6	5 562,2	1 358,0	7 676,8
Acquisitions	38,8	154,7	131,9	325,4
Cessions	(27,7)	(191,8) ^(a)	(6,8)	(226,3)
Ecart de conversion	(4,5)	(59,2)	(69,1)	(132,8)
Variations de périmètre ^(b)	13,1	83,0	868,5	964,6
Autres	19,4	285,9	(158,0)	147,3
au 31 décembre 2017 retraité	795,7	5 834,8	2 124,5	8 755,0
Acquisitions	39,5	234,0	76,0	349,5
Cessions	(17,3)	(133,8) ^(a)	(8,5)	(159,6)
Ecart de conversion	(3,5)	15,5	35,2	47,2
Variations de périmètre	(2,8)	(9,3)	(8,8)	(20,9)
Autres	40,8	198,9 ^(c)	(57,2)	182,5
au 31 décembre 2018	852,4	6 140,1	2 161,2	9 153,7
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre 2016	(507,1)	(2 314,2)	(632,5)	(3 453,8)
Amortissements	(66,8)	(312,3)	(62,6)	(441,7)
Pertes de valeur	-	(1,9)	(5,3)	(7,2)
Cessions	33,9	169,4 ^(a)	5,1	208,4
Ecart de conversion	3,0	24,3	19,2	46,5
Variations de périmètre	0,4	(0,2)	2,0	2,2
Autres	(7,9)	(224,4)	39,2	(193,1)
au 31 décembre 2017 retraité	(544,5)	(2 659,3)	(634,9)	(3 838,7)
Amortissements	(71,0)	(317,9)	(90,0)	(478,9)
Pertes de valeur	(0,6)	-	1,9	1,3
Cessions	15,8	128,1 ^(a)	7,7	151,6
Ecart de conversion	2,8	(8,4)	(0,6)	(6,2)
Variations de périmètre	2,5	7,8	2,7	13,0
Autres	(6,9)	(11,7)	4,9	(13,7)
au 31 décembre 2018	(601,9)	(2 861,4)	(708,3)	(4 171,6)
C. Valeur comptable nette				
au 31 décembre 2016	249,5	3 248,0	725,5	4 223,0
au 31 décembre 2017 retraité	251,2	3 175,5	1 489,6	4 916,3
au 31 décembre 2018	250,5	3 278,7	1 452,9	4 982,1

(a) A la fin des contrats de concession, les actifs incorporels entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 sont soldés, en valeur brute et amortissements, par un flux de cession.

(b) Les variations de périmètre en 2017 correspondaient à la prise de contrôle de la société VAK Karlovy Vary, à la finalisation des travaux d'affectation du coût du regroupement d'entreprise lié à la prise de contrôle fin 2016 de SUEZ NWS (Hong Kong) ainsi qu'à ceux relatifs à l'allocation du prix d'acquisition de GE Water (voir Note 1.2.4.3).

(c) Les variations en "Autres" correspondent principalement au changement de mode de consolidation d'une coentreprise chinoise dorénavant consolidée en intégration globale en 2018.

10.2 Informations sur les immobilisations incorporelles

Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (voir Notes 1.5.4, 1.5.6 et 1.5.13.4) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12.

Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement le secteur de l'Eau Europe.

Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles non amortissables, composées principalement de droits d'eau, ont une valeur de 102 millions contre 105 millions d'euros au 31 décembre 2017 et sont incluses dans la colonne « Autres ».

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations en 2018.

Frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 sont inscrits en charges, leur montant est en augmentation au 31 décembre 2018 pour 120 millions d'euros contre 92 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives pour l'exercice 2018.

Note 11 Immobilisations corporelles

11.1 Variation des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèlement et de reconstitution activés	Immobilisations en cours	Autres	Total immobilisations corporelles
A. Valeur brute								
au 31 décembre 2016	1 850,8	3 311,8	8 084,0	1 460,6	538,1	745,3	511,8	16 502,4
Acquisitions	26,9	52,6	158,0	31,7	-	608,8	28,7	906,7
Cessions	(11,8)	(169,3)	(223,6)	(129,3)	-	-	(26,1)	(560,1)
Ecarts de conversion	(43,6)	(98,0)	(448,0)	(18,7)	(6,3)	(29,1)	(25,2)	(668,9)
Variations de périmètre	45,2	100,1	377,1	(0,7)	-	58,8	0,1	580,6
Autres ^(a)	153,2	105,1	343,2	3,2	7,5	(533,0)	15,9	95,1
au 31 décembre 2017 retraité	2 020,7	3 302,3	8 290,7	1 346,8	539,3	850,8	505,2	16 855,8
Acquisitions	7,2	115,5	245,9	23,8	-	638,6	30,6	1 061,6
Cessions	(12,5)	(55,0)	(193,9)	(121,3)	(0,6)	-	(23,2)	(406,5)
Ecarts de conversion	(26,7)	(45,3)	1,4	(8,9)	(5,1)	(14,4)	5,8	(93,2)
Variations de périmètre	(7,6)	(15,5)	(10,1)	(2,3)	-	(6,9)	(4,3)	(46,7)
Autres	30,0	24,6	534,1	21,1	0,3	(495,6)	19,5	134,0
au 31 décembre 2018	2 011,1	3 326,6	8 868,1	1 259,2	533,9	972,5	533,6	17 505,0
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
au 31 décembre 2016	(981,4)	(1 474,7)	(3 757,6)	(1 110,4)	(535,6)	(16,3)	(346,6)	(8 222,6)
Amortissements	(67,2)	(127,5)	(348,2)	(90,4)	(0,3)	-	(58,5)	(692,1)
Pertes de valeur	(13,7)	(4,7)	(4,4)	(0,1)	-	-	(0,1)	(23,0)
Cessions	9,3	35,6	215,3	109,0	-	-	19,3	388,5
Ecarts de conversion	19,6	23,3	123,9	13,1	6,3	1,4	14,1	201,7
Variations de périmètre	-	-	(6,6)	0,3	-	-	(3,8)	(10,1)
Autres ^(a)	(28,2)	10,3	7,8	8,0	(7,5)	-	17,5	7,9
au 31 décembre 2017 retraité	(1 061,6)	(1 537,7)	(3 769,8)	(1 070,5)	(537,1)	(14,9)	(358,1)	(8 349,7)
Amortissements	(71,2)	(136,7)	(391,8)	(76,4)	(0,3)	-	(55,0)	(731,4)
Pertes de valeur	(0,9)	(3,2)	3,1	(0,7)	-	(0,4)	(0,1)	(2,2)
Cessions	2,4	42,1	168,5	101,0	0,6	0,3	19,1	334,0
Ecarts de conversion	10,7	13,3	20,3	6,4	5,1	(0,4)	(3,0)	52,4
Variations de périmètre	1,3	10,3	16,0	1,7	-	-	3,4	32,7
Autres	(0,3)	8,5	(94,1)	3,0	(0,3)	0,3	16,5	(66,4)
au 31 décembre 2018	(1 119,6)	(1 603,4)	(4 047,8)	(1 035,5)	(532,0)	(15,1)	(377,2)	(8 730,6)
C. Valeur comptable nette								
au 31 décembre 2016	869,4	1 837,1	4 326,4	350,2	2,5	729,0	165,2	8 279,8
au 31 décembre 2017 retraité	959,1	1 764,6	4 520,9	276,3	2,2	835,9	147,1	8 506,1
au 31 décembre 2018	891,5	1 723,2	4 820,3	223,7	1,9	957,4	156,4	8 774,4

(a) La Torre Agbar à Barcelone avait été classée en "actif destiné à être cédé" conformément à la norme IFRS 5 en décembre 2016. Cet actif a été reclassé en immobilisations corporelles début 2017 pour un montant de 131,8 millions d'euros avant d'être cédé, le 12 janvier 2017, au groupe immobilier espagnol Merlin.

En 2018, les principales variations sont les suivantes :

- ▶ les lignes « Autres » comprennent l'impact du changement de mode de consolidation d'une coentreprise chinoise dorénavant consolidée en intégration globale pour 117,8 millions d'euros.
- ▶ les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations corporelles sont essentiellement constatés sur le peso chilien - 139 millions d'euros, le dollar américain + 126 millions d'euros et le dollar australien - 13 million d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles en cours, stables sur la période, ont été principalement réalisées aux Etats-Unis + 193 millions d'euros, en France + 191 millions d'euros et au Chili +116 millions d'euros.

En 2017, les principales variations étaient expliquées par :

- ▶ l'entrée du Groupe GE Water, le 29 septembre 2017, qui avait généré un effet périmètre de 533 millions d'euros. Cet effet a été ajusté à hauteur de + 39 millions d'euros suite à la finalisation des travaux d'affectation du prix d'acquisition de GE Water (voir Note 2.1.2).
- ▶ les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations corporelles essentiellement constatés sur le peso chilien - 131 millions d'euros et le dollar américain - 303 millions d'euros.

11.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 11,0 millions d'euros au 31 décembre 2017.

11.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir, et les tiers concernés à leur livrer, en contrepartie, des installations techniques.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles pris par le Groupe s'élèvent à 446,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 429,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Note 12 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

12.1 Participations dans les coentreprises

Les co-entreprises les plus importantes du Groupe sont les joint-ventures chinoises co-détenues à 50 % par le groupe SUEZ NWS Limited basé à Hong Kong et à 50 % par les collectivités locales concédantes. Compte tenu de l'intégration globale de SUEZ NWS Limited dans SUEZ, les titres des co-entreprises chinoises sont mis en équivalence à 50 % dans l'état de situation financière consolidé de SUEZ au 31 décembre 2018 pour 561,1 millions d'euros.

Une autre coentreprise importante est le groupe Suyu basé en Chine et détenu à 50 % par SUEZ.

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Groupe SUEZ NWS Limited	561,1 ^(a)	681,7	56,8	67,3
Groupe Suyu	298,0	284,6	17,9	14,8
Autres	38,3	37,6	7,3	10,1
TOTAL	897,4	1 003,9	82,0	92,2

(a) La variation de -120,6 millions d'euros entre décembre 2018 et décembre 2017 correspond principalement au changement de mode de consolidation d'une coentreprise chinoise dorénavant consolidée en intégration globale en 2018.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Résultat net	82,0	92,2
Autres éléments du résultat global (OCI)	0,8	(53,5)
Résultat global	82,8	38,7

➤ Groupe SUEZ NWS Limited

Les informations résumées ci-dessous représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat des entités chinoises détenues à 50% par le groupe SUEZ NWS Limited.

ÉTATS DE SITUATIONS FINANCIERES RESUMES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Actifs non courants	607,3	629,9
Actifs courants	291,4	320,3
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	139,5	159,0
Total Actif	898,7	950,2
Capitaux propres part du Groupe	478,9	529,0
Participations ne donnant pas le contrôle	4,5	4,5
Total capitaux propres	483,4	533,5
Passifs non courants	189,6	196,2
Passifs courants	225,7	220,5
Total Passif et capitaux propres	898,7	950,2

COMPTES DE RESULTAT RESUMES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Chiffre d'affaires	360,8	341,9
Résultat opérationnel courant	68,7	77,8
Résultat net part du Groupe	62,4	60,5
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	0,6	0,5
Résultat net	63,0	61,0
Autres éléments du résultat global (OCI) ^(a)	(2,4)	(34,3)
Résultat global de l'exercice	60,6	26,7

(a) Ces montants correspondent à la variation des écarts de conversion.

DIVIDENDES (A 100%)

<i>(en millions d'euros)</i>	Au titre de 2017	Au titre de 2016
Dividendes versés par les joint-ventures chinoises	94,6	89,2

➤ Groupe Suyu

Les informations résumées ci-dessous représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat du groupe Suyu.

ÉTATS DE SITUATIONS FINANCIERES RESUMES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Actifs non courants ^(a)	756,5	750,0
Actifs courants	2,2	0,6
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	2,2	0,6
Total Actif	758,7	750,6
Capitaux propres part du Groupe	595,9	569,2
Total capitaux propres	595,9	569,2
Passifs non courants	162,8	181,4
Passifs courants	-	-
Total Passif et capitaux propres	758,7	750,6

(a) Inclut les titres mis en équivalence Derun Environnement pour 721,3 millions d'euros en décembre 2018 (714,5 millions d'euros en décembre 2017).

COMPTES DE RESULTAT RESUMES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Résultat net ^(a)	59,4	49,2
Autres éléments du résultat global (OCI)	(5,2)	(44,0)
Résultat global de l'exercice	54,2	5,2

(a) Quote-part de résultat de mise en équivalence de Derun Environnement dans le groupe Suyu.

DIVIDENDES (A 100%)

<i>(en millions d'euros)</i>	Au titre de 2017	Au titre de 2016
Dividendes versés par le groupe Suyu	4,6	-

12.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les entreprises associées		Quote-part de résultat net dans les entreprises associées	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Groupe Acea	563,5	573,1	55,5	48,8
Groupe Agbar	190,4	183,7	15,5	15,9
Société Aquasure Holding	69,4	74,1	11,7	19,3
Groupe Sita Waste Services Ltd	63,5	-	4,7	-
Société Brnenske Vodarny A Kanalizace	35,6	36,0	1,4	1,3
Groupe SWTS	25,6	20,9	3,5	1,2
Groupe R&R BeLux	18,0	18,4	3,4	2,5
Société Aguas de Saltillo S.A. de C.V.	17,3	15,9	1,7	1,2
Société Acque Blu Fiorentina SpA	17,2	17,2	1,7	1,8
Groupe R&V France	17,1	12,9	6,1	3,4
Société Aguas de Cartagena S.A.E.S.P	13,2	12,5	3,3	2,4
Société Arte SA de CV	7,5	7,2	1,2	1,4
Groupe SUEZ Polska sp zoo	6,7	6,9	0,4	0,4
Groupe R&R UK	5,7	9,5	(0,4)	8,3
Société Interagbar de Colombia S.A.S	5,7	5,9	-	-
Société Aquasystema Maribor	5,7	5,7	1,1	1,2
Groupe SUEZ R&R Deutschland GmbH	5,3	5,0	1,3	1,7
Groupe SUEZ R&R Netherlands BV	4,8	2,1	(2,6)	0,5
Société Degrémont WTE Praha v.o.s.	3,7	8,4	2,0	5,2
Groupe SUEZ Water Inc.	2,0	1,9	-	-
Société SUEZ Water Treatment Company Limited	1,8	1,8	-	(0,5)
Autres	4,6	4,7	(0,6)	3,4
TOTAL	1 084,3	1 023,8	110,9	119,4

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Résultat net	110,9	119,4
Autres éléments du résultat global (OCI)	12,0	(6,6)
Résultat global	122,9	112,8

La principale participation dans les entreprises associées est le groupe Acea, coté à la Bourse de Milan et dont le groupe SUEZ détient 23,33% du capital.

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable dans l'état de situation financière du Groupe est de 563,5 millions d'euros et sa valeur boursière s'élève à 596,8 millions d'euros.

➤ Groupe Acea

Les informations résumées ci-dessous représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat du groupe Acea.

ÉTATS DE SITUATIONS FINANCIERES RESUMES

A la date de publication des comptes consolidés annuels 2018 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 du groupe Acea ne sont pas disponibles. Dans le respect de la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises", l'état de situation financière et le compte de résultat résumés au 30 septembre 2018 correspondent aux comptes disponibles les plus récents.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Actifs non courants	5 373,6	5 147,6
Actifs courants	2 342,3	2 191,5
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>928,7</i>	<i>680,6</i>
Total Actif	7 715,9	7 339,1
Capitaux propres part du Groupe	1 663,8	1 717,6
Participations ne donnant pas le contrôle	92,8	93,6
Total capitaux propres	1 756,6	1 811,2
Passifs non courants	4 015,8	3 340,2
Passifs courants	1 943,5	2 187,7
Total Passif et capitaux propres	7 715,9	7 339,1

COMPTES DE RESULTAT RESUMES DES 9 PREMIERS MOIS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Chiffre d'affaires	2 173,9	2 037,9
Résultat opérationnel brut	659,6	607,9
Résultat opérationnel	381,0	291,3
Résultat net part du Groupe	214,8	152,6
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	11,0	9,0
Résultat net	225,8	161,6
Autres éléments du résultat global	13,4	(1,0)
Résultat global de l'exercice	239,2	160,6

DIVIDENDES (A 100%)

<i>(en millions d'euros)</i>	Au titre de 2017	Au titre de 2016
Dividendes versés par Acea	133,9	131,8

Note 13 Instruments financiers

13.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité ^(a)		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments de capitaux propres à la juste valeur	133,0	-	133,0	127,1	-	127,1
Prêts et créances au coût amorti	610,7	4 693,7	5 304,4	721,9	4 846,4	5 568,3
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	610,7	109,7	720,4	721,9	136,6	858,5
Clients et autres débiteurs	-	4 584,0	4 584,0	-	4 709,8	4 709,8
Actifs financiers évalués à la juste valeur	119,0	126,8	245,8	149,5	146,4	295,9
Instruments financiers dérivés	119,0	97,6	216,6	149,5	89,5	239,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	29,2	29,2	-	56,9	56,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	3 424,1	3 424,1	-	3 221,3	3 221,3
TOTAL	862,7	8 244,6	9 107,3	998,5	8 214,1	9 212,6

(a) Retraitements dus à la première application de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et à la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water (voir Note 1.2.4.).

13.1.1 INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES A LA JUSTE VALEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et l'application de la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur, soit par le compte de résultat, soit par les autres éléments du résultat global (OCI), selon la catégorie retenue (voir Note 1.5.9.1).

Les mouvements sur les instruments de capitaux propres à la juste valeur s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres disponibles à la vente	Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	Instruments de capitaux propres à la JV par résultat
Au 31 décembre 2017	127,1		
Retraitement IFRS 9	(127,1)	94,3	32,8
Au 1^{er} janvier 2018	-	94,3	32,8
Acquisitions		31,6	0,1
Cessions (valeur comptable cédée)		(1,5)	(1,1)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres		(2,0)	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat		-	(2,5)
Variations de périmètre, change et divers		(17,4)	(1,3)
Au 31 décembre 2018		105,0	28,0

La valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI détenus par le Groupe s'élève à 105 millions d'euros de titres non cotés au 31 décembre 2018.

La valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat détenus par le Groupe s'élève à 28 millions d'euros au 31 décembre 2018, qui se répartit entre 22,2 millions d'euros de titres cotés et 5,8 millions d'euros de titres non cotés.

13.1.2 PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité ^(a)		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	610.7	109.7	720.4	721.9	136.6	858.5
Prêts aux sociétés affiliées ^(b)	405.8	66.3	472.1	312.2	126.7	438.9
Autres créances au coût amorti	2.6	-	2.6	3.0	-	3.0
Créances de concessions	201.6	43.4	245.0	405.9	9.8	415.7
Créances de location financement	0.7	-	0.7	0.8	0.1	0.9
Clients et autres débiteurs	-	4,584.0	4,584.0	-	4,709.8	4,709.8
TOTAL	610.7	4,693.7	5,304.4	721.9	4,846.4	5,568.3

(a) Retraitements dus à la première application de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et à la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water (voir Note 1.2.4.).

(b) Ce poste comprend notamment des prêts sur sociétés mises en équivalence et non consolidées pour un montant de 283,8 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 281,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité ^(a)		
	Dépréciation & Perte de valeur			Dépréciation & Perte de valeur		
	Brut		Net	Brut		Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	843,0	(122,6)	720,4	956,2	(97,7)	858,5
Clients et autres débiteurs	4 940,1	(356,1)	4 584,0	5 022,9	(313,1)	4 709,8
TOTAL	5 783,1	(478,7)	5 304,4	5 979,1	(410,8)	5 568,3

(a) Retraitements dus à la première application de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et à l'allocation du prix d'acquisition de GE Water (voir Note 1.2.4.).

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées en Note 14.2 « Risque de contrepartie ».

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

(en millions d'euros)	Intérêts	Evaluation ultérieure à l'acquisition	
		Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2017 retraité	58,5	(4,3)	(41,9)
Au 31 décembre 2018	56,9	(6,4)	(27,0)

Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement par catégorie homogène de clients et en fonction des taux d'impayés attendus pour chacune des catégories de clients (voir note 1.5.9.1).

La juste valeur des clients et autres débiteurs est égale à leur valeur nette comptable inscrite dans l'état de situation financière.

13.1.3 ACTIFS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

Ce poste constitué des instruments financiers dérivés et des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	119,0	97,6	216,6	149,5	89,5	239,0
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (voir Note 13.3.1)	111,4	67,9	179,3	136,0	58,3	194,3
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (voir Note 14.1.1.2)	-	0,7	0,7	-	0,4	0,4
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	7,6	29,0	36,6	13,5	30,8	44,3
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT HORS DERIVES	-	29,2	29,2	-	56,9	56,9
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat (voir Note 13.3.1)	-	29,2	29,2	-	56,9	56,9
TOTAL	119,0	126,8	245,8	149,5	146,4	295,9

(a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés :

- de la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, non qualifiés de couverture, pour 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2017;

- Au 31 décembre 2018, il n'y a plus de couverture d'investissement net, contre 0,9 million d'euros au 31 décembre 2017.

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la Note 14.1.1.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM et à des bons moyen terme négociables (BMTN) ; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (voir Note 13.3).

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2018 n'est pas significatif.

13.1.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La politique de gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée en Note 14.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 3 424,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 3 221,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Ce poste comprend essentiellement des dépôts à terme pour 699,8 millions d'euros contre 600,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 retraité et des disponibilités pour 2 669,2 millions d'euros contre 2 565,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 retraité.

Par ailleurs, les disponibilités soumises à restriction s'élèvent à 15,7 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2018 s'établit à 24,0 millions d'euros contre 28,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.

13.1.5 ACTIFS FINANCIERS DONNES EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Actifs financiers donnés en garantie	12,1	103,1

La variation du poste entre 2017 et 2018 est essentiellement due à l'annulation d'un prêt de Banco de Chile à Aguas Andinas en couverture de 28% des actions d'IAM.

13.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- ▶ en « passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers et les autres passifs financiers ;
- ▶ en « passifs évalués à la juste valeur » pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers, ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentés dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité ^(a)		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	9 803,2	2 762,1	12 565,3	9 760,6	2 169,7	11 930,3
Instruments financiers dérivés	9,5	47,2	56,7	26,4	38,3	64,7
Fournisseurs et autres créanciers	-	3 798,9	3 798,9	-	3 741,3	3 741,3
Autres passifs financiers	47,2	-	47,2	43,1	-	43,1
TOTAL	9 859,9	6 608,2	16 468,1	9 830,1	5 949,3	15 779,4

(a) Retraitements dus à la première application de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et à la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water (voir Note 1.2.4.).

13.2.1 DETTES FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	8 921,9	844,5	9 766,4	9 135,0	210,5	9 345,5
Titres négociables à court terme	-	641,8	641,8	-	400,0	400,0
Tirages sur facilités de crédit	288,0	31,1	319,1	26,5	46,0	72,5
Emprunts sur location financement	53,4	33,8	87,2	74,9	74,2	149,1
Autres emprunts bancaires	408,8	75,6	484,4	428,5	276,0	704,5
Autres emprunts	144,2	79,6	223,8	98,6	41,5	140,1
EMPRUNTS (montants bruts)	9 816,3	1 706,4	11 522,7	9 763,5	1 048,2	10 811,7
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	928,8	928,8	-	989,9	989,9
ENCOURS DES DETTES FINANCIÈRES	9 816,3	2 635,2	12 451,5	9 763,5	2 038,1	11 801,6
Impact du coût amorti	(82,0)	123,6	41,6	(77,6)	131,6	54,0
Impact de la couverture de juste valeur	68,9	3,3	72,2	74,7	-	74,7
DETtes FINANCIÈRES	9 803,2	2 762,1	12 565,3	9 760,6	2 169,7	11 930,3

La juste valeur des dettes financières s'élève au 31 décembre 2018, à 13 503,7 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 12 565,3 millions d'euros (pour le détail voir Note 13.4.2).

Les dettes financières sont analysées dans la Note 13.3 « Endettement financier net ».

Les variations par flux des dettes financières sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 retraité	IFRS 9	1er janvier 2018	Flux cash	Effet change	Flux non cash			31 décembre 2018
						Variation de périmètre	Variation de juste valeur et coût amorti	Divers	
Emprunts obligataires	9 345,5		9 345,5	413,7	7,3	-	-	(0,1)	9 766,4
Titres négociables à court terme	400,0		400,0	240,8	1,0	-	-	-	641,8
Tirages sur facilités de crédit	72,5		72,5	247,6	(0,1)	(0,3)	-	(0,6)	319,1
Emprunts sur location financement	149,1		149,1	(79,7)	(0,5)	-	-	17,3	87,2
Autres emprunts bancaires	704,5		704,5	(217,2)	(8,3)	0,1	-	5,3	484,4
Autres emprunts	140,1		140,1	89,4	(0,3)	0,8	-	(6,2)	223,8
EMPRUNTS (montants bruts)	10 811,7		10 811,7	694,6	0,1	0,6	-	15,7	11 522,7
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie ^(a)	989,9		989,9	(64,5)	7,7	(4,3)	-	(0,1)	928,8
ENCOURS DES DETTES FINANCIÈRES	11 801,6		11 801,6	630,2	7,8	(3,7)	-	15,6	12 451,5
Impact du coût amorti	54,0	(5,1)	48,9	(25,7)	(0,8)	-	17,1	2,1	41,6
Impact de la couverture de juste valeur	74,7		74,7	-	-	-	(2,5)	-	72,2
DETtes FINANCIÈRES	11 930,3	(5,1)	11 925,2	604,5	7,0	(3,7)	14,6	17,7	12 565,3

^(a) La variation des découverts bancaires exigibles sur demande tels que définis par la norme IAS 7.8, n'impacte pas la rubrique "Augmentation des dettes financières" de l'état des flux de trésorerie consolidés pour un montant de 48 millions d'euros, mais est néanmoins prise en compte dans les flux cash 2018 des dettes financières

13.2.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (Y COMPRIS MATIERES PREMIERES)

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	3,6	17,6	21,2	5,7	11,3	17,0
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	7,5	7,5	-	3,9	3,9
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	5,9	22,1	28,0	20,7	23,1	43,8
TOTAL	9,5	47,2	56,7	26,4	38,3	64,7

(a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés :

- de la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, pour 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers du Groupe et sont analysés en Note 14.

13.2.3 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité ^(a)
Fournisseurs	3 527,2	3 405,7
Dettes sur immobilisations	271,7	335,6
Total	3 798,9	3 741,3

(a) Retraitements dus à la première application de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et à la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water (voir Note 1.2.4)

La juste valeur des fournisseurs et autres créanciers est égale à leur valeur comptable inscrite dans l'état de situation financière.

13.2.4 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Dettes sur acquisition de titres	6,9	7,6
Autres passifs financiers ^(a)	40,3	35,5
Total	47,2	43,1

(a) Dont 30,0 millions d'euros en 2018 et 34,6 millions d'euros en 2017 liés au financement de l'extension d'un centre d'enfouissement en Australie.

13.3 Endettement financier net

13.3.1 ENDETTEMENT FINANCIER NET PAR NATURE

(en millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	9 816,3	2 635,2	12 451,5	9 763,5	2 038,1	11 801,6
Impact du coût amorti ^(a)	(82,0)	123,6	41,6	(77,6)	131,6	54,0
Impact de la couverture de juste valeur ^(b)	68,9	3,3	72,2	74,7	-	74,7
Dettes financières	9 803,2	2 762,1	12 565,3	9 760,6	2 169,7	11 930,3
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif ^(c)	3,6	17,6	21,2	5,7	11,3	17,0
Dettes brute	9 806,8	2 779,7	12 586,5	9 766,3	2 181,0	11 947,3
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(29,2)	(29,2)	-	(56,9)	(56,9)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(3 424,1)	(3 424,1)	-	(3 221,3)	(3 221,3)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif ^(c)	(111,4)	(67,9)	(179,3)	(136,0)	(58,3)	(194,3)
Trésorerie active	(111,4)	(3 521,2)	(3 632,6)	(136,0)	(3 336,5)	(3 472,5)
Endettement financier net	9 695,4	(741,5)	8 953,9	9 630,3	(1 155,5)	8 474,8
Encours des dettes financières	9 816,3	2 635,2	12 451,5	9 763,5	2 038,1	11 801,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(29,2)	(29,2)	-	(56,9)	(56,9)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(3 424,1)	(3 424,1)	-	(3 221,3)	(3 221,3)
ENDETTEMENT NET HORS COUT AMORTI ET EFFETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	9 816,3	(818,1)	8 998,2	9 763,5	(1 240,1)	8 523,4

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

La hausse de la part courante de l'encours des dettes financières au 31 décembre 2018 s'explique principalement par le reclassement de l'emprunt obligataire émis par SUEZ arrivant à maturité en avril 2019 pour un montant de 800 millions d'euros.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 14.

13.3.2 ÉMISSIONS DE TITRES SUPER SUBORDONNÉS A DURÉE INDÉTERMINÉE

Au 31 décembre 2018, l'encours de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (« TSSDI ») est de 1 600 millions d'euros, inchangé par rapport au 31 décembre 2017. Ces lignes ne sont pas comptabilisées dans l'endettement financier puisqu'elles réunissent les conditions prévues par IAS 32 pour être comptabilisées en capitaux propres.

13.3.3 ÉMISSIONS OBLIGATAIRES ET ÉMISSIONS DE TITRES NEGOCIABLES A COURT TERME

SUEZ a procédé le 17 septembre 2018 à une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros portant un coupon de 1,625 % à échéance du 17 septembre 2030.

SUEZ dispose d'un programme de titres négociables à court terme (TNCT). Au 31 décembre 2018, l'encours de TNCT est de 641,8 millions d'euros.

Les TNCT sont comptabilisés en dette financière courante. Cependant, la politique du Groupe est d'adosser l'ensemble des TNCT à des lignes de crédit confirmées disponibles. Ainsi, le refinancement des TNCT est assuré même en cas de fermeture du marché monétaire.

Au 31 décembre 2018, l'encours de TNCT était entièrement couvert par des lignes de crédit confirmées disponibles à plus d'un an.

13.3.4 TITRISATION DE CREANCES

Description de l'opération

En 2012, SUEZ a mis en place un programme de cession de créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT).

Ce programme dit « déconsolidant » concernait à l'origine les cédantes des périmètres SUEZ RV France, SUEZ Haz Waste, SUEZ Nederland, SUEZ Recycling and Recovery UK et SUEZ Deutschland.

En avril 2017, le contrat a été renouvelé pour 5 ans et le périmètre du portefeuille des créances cédées a été modifié : sortie du cédant SUEZ R&R UK, entrée de nouveaux cédants français issus du pôle OSIS de SUEZ RV France.

Le programme de cession de créances commerciales ou titrisation de créances a pour objectif de procéder à des cessions dites « déconsolidantes », au sens d'IFRS 9.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- a) un compartiment dédié aux créances du Groupe est créé au sein d'un fonds commun de titrisation (FCT) ;
- b) le FCT utilisé dans le programme finance le compartiment au moyen de l'émission de trois types d'instruments :
 - des parts dites « senior », émises sur les marchés au moyen d'un conduit dédié,
 - un dépôt dit « mezzanine », souscrit par le Groupe,
 - des parts dites « subordonnées », souscrites par un investisseur ayant pris part au programme et contractualisé son implication avec le Groupe ;
- c) ces parts sont ici présentées par ordre de priorité de paiement relativement les unes aux autres ; les parts « senior » sont ainsi les premières à être remboursées, et les parts « subordonnées » les dernières ;
- d) les filiales concernées du Groupe sont en charge du recouvrement des créances cédées en contrepartie d'une rémunération.

Les cessions de créances par les filiales du Groupe se font à leur valeur nominale, diminuée d'une décote qui sert à couvrir le coût de financement des créances, le risque de retard de paiement et le risque de crédit.

Les principaux engagements du Groupe vis-à-vis du FCT sont les suivants :

- e) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment dont l'objet est de couvrir, après épuisement des éventuelles réserves du FCT et des parts « subordonnées », les défauts et retards de paiements éventuels des créances cédées excédant le montant estimé lors de la cession et facturé au travers de la décote appliquée au prix de cession, dans la limite d'un montant maximum déterminé (*Cash Collateral 1* ou CC1) ; ce dépôt est effectué dès le lancement de l'opération et correspond au dépôt « mezzanine » présenté ci-avant ;
- f) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment destiné à garantir la bonne exécution de l'ensemble des obligations financières des entités du Groupe parties à l'opération, à hauteur d'un montant maximum déterminé (*Cash Collateral 2* ou CC2) ; ce dépôt est effectué uniquement en cas de déclenchement de certains événements ou *triggers* liés à la dégradation de la notation de SUEZ ou au non-respect par le Groupe de ses obligations contractuelles.

Au 31 décembre 2018, ce dépôt de garantie n'a pas été constitué.

- g) option, pour toutes les filiales du Groupe, de demander conjointement le rachat à la juste valeur des créances détenues par le compartiment sous forme d'une seule et unique transaction, en cas d'amortissement du programme, prévu (au terme des 5 ans) ou accéléré et ce après accord des porteurs de parts « subordonnées ». À ce jour, il n'est pas prévu d'amortissement accéléré du programme avant sa date de maturité ;
- h) émission d'une garantie au titre du risque de modification des dispositions fiscales ;

- i) conservation par chaque filiale du Groupe de la gestion et du recouvrement des créances qu'elle a cédées au compartiment ; à cet effet, une convention de gestion et de recouvrement est signée notamment par chacune des filiales agissant en qualité de recouvreur et le compartiment, cette prestation étant rémunérée par le FCT.

Le Groupe reste exposé aux risques liés aux créances cédées dans la limite des dépôts de garantie.

Toutefois, la décote constatée lors des cessions et le dimensionnement de la part « subordonnée » permettent d'absorber la quasi-totalité des pertes éventuelles du compartiment. La probabilité que le dépôt « mezzanine » puisse être atteint est très faible. Enfin, ce sont les porteurs des parts « subordonnées » qui bénéficient de la quasi-totalité des avantages au travers de l'octroi du boni de liquidation.

Comptabilisation de l'opération

Le compartiment du FCT n'est pas contrôlé par le Groupe et n'est par conséquent pas consolidé.

Selon IFRS 9 et sur la base des termes du programme et des analyses quantitatives mises en œuvre, le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances cédées. Les créances cédées dans le cadre du programme sont donc intégralement décomptabilisées de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Le résultat de cession de ces créances, matérialisé par la décote appliquée, est enregistré au compte de résultat en charges financières (cf. Note 6).

Le dépôt de garantie versé correspondant aux parts « mezzanine » souscrites par le Groupe est présenté sur la ligne « Prêts et créances au coût amorti » dans l'état de situation financière consolidé du Groupe. Sa rémunération est enregistrée au compte de résultat, en produits financiers (cf. Note 6).

La rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées est comptabilisée en compte de résultat, en produits financiers (cf. Note 6).

Données chiffrées au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)

Total des créances cédées sur la période	2 440,4
Résultat de cession sur la période	(17,3) (b)
Rémunération perçue au titre du CC1 sur la période	1,8 (c)
Rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées sur la période	10,7 (d)
Encours des créances transférées en date de clôture	514,9 (a)
Valeur comptable du CC1 en date de clôture	97,0 (e)
Juste valeur du CC1	97,0
Valeur comptable du CC2	*
Maturité résiduelle du CC1	38 mois
Impact des cessions de créances déconsolidantes au sens IFRS 9 sur l'endettement financier net	413,1 (a) + (b) + (c) + (d) - (e)

* Aucun dépôt de garantie dit "CC2" n'a été réalisé à fin décembre 2018, le versement de ce dernier étant soumis aux conditions décrites plus haut.

13.3.5 VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En 2018, l'endettement financier net a augmenté de 479,1 millions d'euros sous l'effet :

- ▶ du paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires de SUEZ pour un montant de 401,9 millions d'euros ;
- ▶ du paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 231,6 millions d'euros ;
- ▶ du paiement de 78,8 millions d'euros d'« exit fees » sur les plans de retraite GEW à prestations définies au Royaume-Uni et aux Pays-Bas qui ont été fermés du fait de l'acquisition par SUEZ de GEW ;

- des variations de change qui ont entraîné une augmentation de 103,1 millions d'euros de l'endettement financier net, principalement lié à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro;
- de l'excédent de trésorerie qui a généré une baisse de l'endettement financier net pour 445,2 millions d'euros.

13.3.6 RATIO D'ENDETTEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Endettement financier net	8 953,9	8 474,8
Total Capitaux propres	8 992,5	9 021,8
Ratio d'endettement	99,6%	93,9%

13.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

13.4.1 ACTIFS FINANCIERS

Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les titres cotés sont comptabilisés dans les états de situations financières consolidés à leur juste valeur pour 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2018. Leurs justes valeurs déterminées en fonction des cours de bourse à cette date sont de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 110,8 millions d'euros au 31 décembre 2018, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net (juste valeur de niveau 3).

Au 31 décembre 2018, la variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur de niveau 3 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres disponibles à la vente	Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	Instruments de capitaux propres à la JV par résultat
Au 31 décembre 2017	103,5		
Retraitement IFRS 9	(103,5)	94,3	9,2
Au 1er janvier 2018		94,3	9,2
Acquisitions		31,6	-
Cessions (valeur comptable cédée)		(1,5)	(1,1)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres		(2,0)	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat		-	(1,7)
Variations de périmètre, change et divers		(17,4)	(0,6)
Au 31 décembre 2018		105,0	5,8

La valeur nette des titres non cotés ne constitue pas un montant homogène significatif susceptible d'être présenté séparément.

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs), dont la valeur comptable au 31 décembre 2018 s'élève à 720,4 millions d'euros, peuvent comporter des éléments entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Au 31 décembre 2018, aucune couverture n'a été mise en place.

Instruments financiers dérivés

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de change, ainsi que des achats et ventes à terme de devises. Il est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre 2018 pour 216,6 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, dont le montant au 31 décembre 2018 s'élève à 29,2 millions d'euros sont de niveau 2. En effet, leur juste valeur est déterminée à partir de données observables.

13.4.2 PASSIFS FINANCIERS

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.9.2) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018				31 décembre 2017 retraité			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	13 503,7	7 895,6	5 608,1		12 864,3	7 716,4	5 147,9	
Instruments financiers dérivés	56,7		56,7		64,7		64,7	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	21,2		21,2		17,0		17,0	
Instruments financiers sur les matières premières	7,5		7,5		3,9		3,9	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	28,0		28,0		43,8		43,8	
TOTAL	13 560,4	7 895,6	5 664,8	-	12 929,0	7 716,4	5 212,6	-

Dettes financières

Seuls les emprunts obligataires cotés émis par SUEZ sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts obligataires sont présentés dans ce tableau en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Instruments financiers dérivés

Se reporter à la description de la Note 13.4.1 pour justifier le niveau de juste valeur.

13.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017, le Groupe n'opère pas de compensation comptable de passifs financiers dans son état de situation financière. Par ailleurs, SUEZ souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans son état de situation financière. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018				31 décembre 2017 retraité			
	Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières		Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montant brut ^(a)	215,9	(49,2)	0,7	(7,5)	238,6	(60,8)	0,4	(3,9)
MONTANT APRES COMPENSATION	168,4	(1,7)	0,8	(7,5)	215,1	(37,3)	0,4	(3,9)

(a) Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés.

Note 14 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché. La gestion des risques financiers est présentée dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de Référence.

14.1 Risques de marché

14.1.1 RISQUE DE MARCHÉ SUR MATIERES PREMIERES

14.1.1.1 Opération de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (*cash flow hedge*) sur les carburants et l'électricité telles que définies par IFRS 9, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

14.1.1.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2018 et 2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018				31 décembre 2017 retraité			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux de trésorerie	0,7	-	7,5	-	0,4	-	3,9	-
TOTAL	0,7	-	7,5	-	0,4	-	3,9	-

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018				31 décembre 2017 retraité			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
PETROLE	0,7	-	-	-	0,4	-	-	-
Swaps	0,7	-	-	-	0,4	-	-	-
ELECTRICITE	-	-	7,5	-	-	-	3,9	-
Swaps	-	-	7,5	-	-	-	3,9	-
TOTAL	0,7	-	7,5	-	0,4	-	3,9	-

14.1.2 RISQUE DE CHANGE

Les filiales du Groupe opèrent principalement localement et dans leur devise, l'exposition du Groupe au risque de transaction associé aux achats et ventes est donc limitée.

Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Chili, en Chine et en Australie. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs en fonction de différents indicateurs internes et externes.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change, *cross currency swaps*...) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

14.1.2.1 Instruments financiers par devises

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

En %	31 décembre 2018		31 décembre 2017 retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	77%	51%	75%	52%
Zone USD	7%	22%	7%	22%
Zone GBP	2%	4%	3%	4%
CLP (Peso chilien)	10%	10%	11%	11%
HKD (Dollar de Hong-Kong)	1%	6%	1%	6%
Autres devises	3%	7%	3%	5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Endettement financier net

En %	31 décembre 2018		31 décembre 2017 retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	80%	43%	77%	44%
Zone USD	8%	29%	7%	27%
Zone GBP	3%	5%	3%	5%
CLP (Peso chilien)	12%	12%	14%	14%
HKD (Dollar de Hong-Kong)	0%	8%	1%	8%
Autres devises	-3%	3%	-2%	2%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

14.1.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité est établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés), et des dérivés qualifiés de couverture d'investissement net à la date de clôture. Au 31 décembre 2018, il n'y a pas d'instrument qualifié de couverture d'investissement net.

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de plus ou moins 10 % par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de change

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces actifs et passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro génèrerait un gain ou une perte de 1,0 million d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas de passifs financiers (dettes et dérivés) qualifié de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro ne

générerait donc pas d'impact négatif ou positif en capitaux propres au titre des couvertures d'investissement net.

14.1.3 RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps) afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement a été souscrit.

En 2014 et 2015, afin de protéger les refinancements d'une partie de sa dette, le Groupe avait mis en place des couvertures de taux de maturité neuf ans avec des départs différés en 2018. Au 31 décembre 2018, aucune de ces couvertures de taux n'était encore active. Elles ont été arrêtées et adossées à l'émission obligataire réalisée le 17 septembre 2018.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IFRS 9.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, en dollar américain, en livre sterling, en peso chilien et en dollar de Hong Kong qui représentent 97 % de l'endettement net au 31 décembre 2018.

14.1.3.1 Instruments financiers par type de taux

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

En %	31 décembre 2018		31 décembre 2017 retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	17%	33%	16%	30%
Fixe	74%	58%	75%	61%
Fixe indexé à l'inflation	9%	9%	9%	9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Endettement financier net

En %	31 décembre 2018		31 décembre 2017 retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	-17%	6%	-17%	2%
Fixe	105%	82%	105%	86%
Fixe indexé à l'inflation	12%	12%	12%	12%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

La dette indexée à l'inflation correspond exclusivement à des titres émis par Aguas Andinas au Chili. Il s'agit d'emprunts obligataires à taux fixe en Unidad de Fomento (unité monétaire chilienne ajustée de l'inflation).

14.1.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers ayant une composante de taux d'intérêt) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de plus ou moins 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux

(voir Note 1.5.9.3)

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, y compris la dette indexée à l'inflation, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, une perte ou un gain de 7,3 millions d'euros.

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, une perte de 0,9 million d'euros liée à la variation de juste valeur des dérivés non documentés. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt générerait *a contrario* un gain de 0,9 million d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 3,4 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières. A contrario, une diminution de 1 % générerait une perte de 3,2 millions d'euros.

La dissymétrie de l'impact est liée au faible niveau des taux court terme (inférieurs à 1 %) applicables à un certain nombre d'actifs et passifs financiers.

14.1.4 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE OU DE TAUX D'INTERET

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés de change

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017 retraité	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	(3,8)	359,4	(0,2)	391,8
Couverture des flux de trésorerie	0,1	6,9	(0,3)	11,7
Couverture d'investissement net	-	-	0,3	34,9
Dérivés non qualifiés de couverture	52,3	3 758,2	70,5	3 425,4
Total	48,6	4 124,5	70,3	3 863,8

Dérivés de taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017 retraité	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	107,4	2 100,0	106,6	1 700,0
Couverture des flux de trésorerie	-	7,1	(12,2)	55,5
Dérivés non qualifiés de couverture	(2,4)	161,6	(3,1)	143,7
TOTAL	105,0	2 268,7	91,3	1 899,2

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises, ainsi que les opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises ainsi qu'à de la couverture de dettes à taux variable.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IFRS 9, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2018, l'impact net des couvertures de juste valeur, y compris les soultes et les primes de rachat, enregistré au compte de résultat s'élève à 1,2 million d'euros.

Couverture des flux de trésorerie

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

Au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(0,1)	-	(0,1)	-	-	-	-

Au 31 décembre 2017 retraité

(en millions d'euros)	Total	2018	2019	2020	2021	2022	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(12,6)	(0,5)	(0,1)	(0,3)	(2,8)	-	(8,9)

Le montant des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur l'année 2018 est de 21,8 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est nulle.

14.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark to Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

14.2.1 ACTIVITES OPERATIONNELLES

Clients et autres débiteurs

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Clients et autres débiteurs	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs non dépréciés dépréciés ^(a)		Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	
(en millions d'euros)							
au 31 décembre 2018	316,3	61,8	110,5	488,6	473,1	3 978,4	4 940,1
au 31 décembre 2017 retraité	290,6	49,7	73,9	414,2	397,7	4 211,0	5 022,9

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients et autres débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe SUEZ ont constitué depuis le 1er janvier 2018 des matrices de risques de non

recouvrement sur leurs créances commerciales par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour les matrices au moins une fois par an et les utilisent pour calculer les dépréciations en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients (voir Note 1.5.9.1).

Autres actifs

Concernant les « Autres actifs », la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

14.2.2 ACTIVITES FINANCIERES

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors instruments de capitaux propres, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 8 974,3 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 9 085,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 retraité).

14.2.2.1 Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

Au 31 décembre 2017 retraité et avant l'application de la norme IFRS 9, l'encours brut des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture			Actifs non dépréciés		Total	
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	dépréciés ^(a)	non échus		
<i>(en millions d'euros)</i>				Total	Total	Total	Total
au 31 décembre 2017 retraité	-	-	0,2	0,2	97,7	858,9	956,8

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de perte de valeur (97,7 millions d'euros) et de coût amorti (- 0,6 million d'euros).

Au 31 décembre 2018, suite à l'application de la norme IFRS 9 et conformément à la méthode détaillée en 1.5.9.1, le risque de contrepartie des encours bruts et des pertes de valeur des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée sont analysés ci-après :

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	Pas d'impayés/pas de dépassement d'échéances de plus de 60 jours	Impayés/dépassements d'échéances de 60 à 180 jours	Dépassements d'échéances de plus de 180 jours	31 décembre 2018	
				Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Prêts, créances et dépôts et cautionnements - valeur brute	795,6	36,6	12,4		844,6
Prêts, créances et dépôts et cautionnements - perte de valeur	(118,4)	(0,6)	(3,6)		(122,6)

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de coût amorti (- 1,6 million d'euros).

L'évolution des éléments de perte de valeur et de coût amorti est présentée en Note 13.1.2 « Prêts et créances au coût amorti ».

14.2.2.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placement et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (*credit default swap*, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2018, les postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie. La décomposition des contreparties par type de notation sur ces postes est la suivante :

Risque de contrepartie lié aux activités de placement	31 décembre 2018				31 décembre 2017 retraité			
	Total	Investment Grade ^(a)	Sans notation ^(b)	Non Investment Grade ^(b)	Total	Investment Grade ^(a)	Sans notation ^(b)	Non Investment Grade ^(b)
% de l'exposition	3 590,4	91%	7%	2%	3 236,2	94%	5%	1%

(a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

(b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts ne donnant pas le contrôle ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

14.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

14.3.1 LIQUIDITES DISPONIBLES

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- ▶ diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- ▶ profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2018, le Groupe bénéficie d'une trésorerie active de 3 632,6 millions d'euros, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 3 424,1 millions d'euros, des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 29,2 millions d'euros, et des instruments financiers dérivés relatifs à la dette et enregistrés à l'actif pour 179,3 millions d'euros. La quasi-totalité des excédents est investie en dépôts bancaires court terme et en comptes rémunérés.

De plus, le Groupe dispose au 31 décembre 2018 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 2 609,8 millions d'euros dont 319,1 millions d'euros tirées ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 2 290,7 millions d'euros, dont 227,0 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2019.

87 % des lignes de crédit totales et 88 % des lignes non tirées sont centralisées. Aucune de ces lignes centralisées ne contient de clause de défaut liée à des ratios financiers ou à des niveaux de notation.

Au 31 décembre 2018, les ressources bancaires représentent 7,0 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux (emprunts obligataires pour 84,8 % et billets de trésorerie pour 5,5 %) représentent 90,3 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (3 424,1 millions d'euros), des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (29,2 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (928,8 millions d'euros), s'élève à 2 524,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 2 290,4 millions au 31 décembre 2017 retraité.

14.3.2 FLUX CONTRACTUELS NON ACTUALISES AUX ACTIVITES FINANCIERES

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	9 766,4	844,5	465,2	1 030,7	840,7	575,9	6 009,4
Titres négociables à court terme	641,8	641,8					
Tirages sur facilités de crédit	319,1	31,1				278,0	10,0
Emprunts sur location financement	87,2	33,8	13,2	6,0	5,5	5,1	23,6
Autres emprunts bancaires	484,4	75,6	73,2	50,7	23,7	135,4	125,8
Autres emprunts	223,8	79,6	5,9	76,7	5,6	6,1	49,9
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	928,8	928,8					
Encours des dettes financières	12 451,5	2 635,2	557,5	1 164,1	875,5	1 000,5	6 218,7
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	(29,2)	(29,2)	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 424,1)	(3 424,1)	-	-	-	-	-
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	8 998,2	(818,1)	557,5	1 164,1	875,5	1 000,5	6 218,7

Au 31 décembre 2017 retraité

(en millions d'euros)	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
Encours des dettes financières	11 801,6	2 038,1	1 074,4	582,1	1 122,1	868,8	6 116,1
Actifs liés au financement, actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 278,2)	(3 278,2)	-	-	-	-	-
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	8 523,4	(1 240,1)	1 074,4	582,1	1 122,1	868,8	6 116,1

Les flux d'intérêts contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 228,2	311,4	255,7	249,3	209,2	178,2	1 024,4

Au 31 décembre 2017 retraité

(en millions d'euros)	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 384,5	319,3	309,9	247,6	238,8	198,9	1 070,0

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(103,8)	(23,6)	(28,1)	(33,3)	(23,7)	(9,6)	14,5

Au 31 décembre 2017 retraité

(en millions d'euros)	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(155,5)	(77,3)	(37,9)	(21,7)	(21,8)	(10,5)	13,7

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	2019	2020	2021	2022	2023	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2018	2 290,7	227,0	165,9	1 575,7	80,0	152,0	90,1

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2017 retraité	2 614,4	176,2	150,4	165,9	1 595,1	480,0	46,8

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent pour partie un *club deal* multidevises de 1,5 milliard d'euros (échéance 2021).

Au 31 décembre 2018, aucune contrepartie ne représentait plus de 5 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

14.4 Risque sur actions

Au 31 décembre 2018, les instruments de capitaux propres à la juste valeur détenus par le Groupe s'élèvent à 133 millions d'euros (voir Note 13.1.1).

Une baisse de 10 % de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable avant impôt d'environ 2,2 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la Direction Générale.

Note 15 Capitaux propres

15.1 Capital social

	Nombre d'actions			Valeur (en millions d'euros)		Auto contrôle
	Total d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes		
Au 31 décembre 2016	564 401 246	1 914 796	562 486 450	2 257,6	4 632,3	28,6
Achats et ventes d'actions propres		3 153 117	(3 153 117)			48,4
Livraison d'actions Plan d'Actions Mondial 2013	1 176 328		1 176 328	4,7	(4,7)	
Affectation à la réserve légale					(0,5)	
Livraison d'Actions de Performance 2013	338 621		338 621	1,3	(1,3)	
Affectation à la réserve légale					(0,1)	
Augmentation de capital réservée aux salariés nette de frais (SHARING 2017)	9 978 030		9 978 030	39,9	78,0	
Affectation à la réserve légale					(4,0)	
Financement de l'acquisition de GE Water	47 468 354		47 468 354	189,9	555,7	
Affectation à la réserve légale					(19,0)	
Au 31 décembre 2017 retraité	623 362 579	5 067 913	618 294 666	2 493,4	5 236,4	77,0
Achats et ventes d'actions propres		(1 532 963)	1 532 963			(25,2)
Réduction de capital suite à la finalisation de la mise en place du plan d'actionnariat réservée aux salariés nette de frais (SHARING 2017)	(2 000 000)		(2 000 000)	(8,0)	(21,2)	
Affectation à la réserve légale					(0,8)	
Au 31 décembre 2018	621 362 579	3 534 950	617 827 629	2 485,4	5 214,4	51,8

15.2 Actions propres et d'autocontrôle

Le contrat de liquidité, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant de 32,6 millions d'euros est géré par Rothschild et Cie Banque. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ. Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'AMF.

Au 31 décembre 2018, les actions d'autocontrôle s'élèvent à 3 534 950 contre 5 067 913 au 31 décembre 2017 dont 3 267 450 actions propres acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions aux salariés et 267 500 au titre du contrat de liquidité.

15.3 Autres informations sur les primes et réserves consolidées

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice (5 733 millions d'euros au 31 décembre 2018), intègrent la réserve légale de la société SUEZ. En application des dispositions légales françaises, la réserve légale de la société SUEZ représente 10 % du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

15.4 Distribution de dividendes

Comme au titre des exercices 2016 et 2017 il sera proposé à l'Assemblée Générale de SUEZ, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de verser un dividende unitaire de 0,65 euro par action, soit un montant total en numéraire de 403,9 millions d'euros sur la base du nombre total d'actions au 31 décembre 2018.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende, sera mis en paiement au cours du 1^{er} semestre 2019, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2018, les états financiers à fin 2018 étant présentés avant affectation.

15.5 Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres (part du Groupe)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	Variation	31 décembre 2017 retraité
Actifs financiers disponibles à la vente ^(a)	-	2,7	(2,7)
Couverture d'investissement net	(158,8)	0,4	(159,2)
Couverture des flux de trésorerie (hors matières premières)	6,7	11,3	(4,6)
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	(6,6)	(3,5)	(3,1)
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	10,4	(0,5)	10,9
Quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	(28,5)	0,8	(29,3)
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(60,3)	9,1	(69,4)
Ecart de conversion	1,6	27,8	(26,2)
TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES	(235,5)	48,1	(283,6)
Pertes et gains actuariels	(395,9)	1,8	(397,7)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	65,9	(32,8)	98,7
Instruments de capitaux propres ^(a)	(123,6)	(123,6)	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	0,2	0,2	-
Quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	(2,0)	2,9	(4,9)
TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES	(455,4)	(151,5)	(303,9)
TOTAL	(690,9)	(103,4)	(587,5)

(a) La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 depuis le 1er janvier 2018. Les actifs financiers disponibles à la vente tel que précisés dans la norme IAS 39 au 31 décembre 2017 ont été reclassés et évalués selon les principes de la norme IFRS 9 détaillés en Note 1.2.4.4. Seuls les instruments de capitaux propres évalués par les autres éléments du résultat global non recyclables subsistent dans cette présentation.

Les éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont recyclables en résultat au cours des exercices futurs, à l'exception des pertes et gains actuariels, les impôts différés associés et depuis le 1^{er} janvier 2018 des variations d'instruments de capitaux propres comptabilisées par les autres éléments du résultat global.

15.6 Titres super subordonnés

En juin 2014, SUEZ avait lancé une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, dits hybrides, d'une valeur de 500 millions d'euros portant un coupon initial fixe de 3 %. Le 30 mars 2015, SUEZ avait lancé une autre émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, pour un montant de 500 millions d'euros. Les nouveaux titres portaient intérêt au taux fixe de 2,5 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans.

Le 19 avril 2017, SUEZ avait réalisé le placement de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans. Cette émission avait été réalisée dans le cadre du financement de l'acquisition de GE Water.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces titres ou obligations hybrides constituent un instrument de capitaux propres et non une dette dans les comptes consolidés du Groupe. En effet, dans le cours normal de la vie de ces titres, il n'existe aucune obligation directe ou indirecte de verser des intérêts (sauf dans le cas d'une distribution de dividendes par l'émetteur ou de remboursement des titres), de même qu'il n'existe aucune échéance de remboursement final, mais seulement des dates de remboursement optionnel.

Il n'y a pas eu de nouvelle émission au cours de l'année 2018.

L'encours d'obligations hybrides du Groupe atteint 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2018.

15.7 Gestion du capital

SUEZ cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 16 Participations ne donnant pas le contrôle

Le poste "Participations ne donnant pas le contrôle" s'élève à 2 600,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 et comprend principalement les contributions du groupe Agbar pour 1 015,0 millions d'euros, de SWTS pour 702,3 millions d'euros et des entités constituant SUEZ NWS en Chine et à Hong Kong (42%) pour 585,5 millions d'euros.

Les contributions du groupe Agbar, de SWTS et de SUEZ NWS étaient respectivement de 1 063,1 millions d'euros, de 713,8 millions d'euros et 424,4 millions d'euros sur un total de 2 511,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 retraité.

➤ **Aguas Andinas**

Au 31 décembre 2018, sur la contribution totale du groupe Agbar, 760,7 millions d'euros proviennent de la société opérationnelle Aguas Andinas cotée à la Bourse de Santiago de Chile (Chili). Cette société est consolidée au sein du Groupe SUEZ en intégration globale au taux d'intérêt de 25,1 % par l'intermédiaire des entités suivantes :

- ▶ La société IAM, également cotée à la Bourse de Santiago de Chile, consolide Aguas Andinas par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1 % (contre 56,6% en 2017 avant la cession de 6,5% sur le marché en août 2018) ;
- ▶ Le groupe Agbar consolide la société holding IAM par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1 % ;
- ▶ Enfin, SUEZ consolide le groupe Agbar par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 100 %.

Les informations résumées d'Aguas Andinas (à 100 %) sont présentées ci-dessous. A la date de publication des comptes consolidés annuels 2018 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 du groupe Aguas Andinas n'ont pas encore été publiés. L'état de situation financière résumé au 30 septembre 2018 est extrait des données publiées (non auditées) les plus récentes.

ÉTATS DE SITUATION FINANCIERE RESUMES (à 100 %)

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Actifs non courants	2 220,5	2 232,7
Actifs courants	205,8	204,3
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	44,1	25,5
Total Actif	2 426,3	2 437,0
Capitaux propres part du Groupe	849,7	871,6
Participations ne donnant pas le contrôle	64,1	68,7
Total capitaux propres	913,8	940,3
Passifs non courants	1 272,0	1 175,1
Passifs courants	240,5	321,6
Total Passif et capitaux propres	2 426,3	2 437,0
Taux de change clôture CLP / EUR	763,2	737,3

COMPTES DE RESULTAT RESUMES DES 9 PREMIERS MOIS (à 100 %)

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Chiffre d'affaires	520,8	514,8
Résultat opérationnel courant	227,6	224,3
Résultat net part du Groupe	135,4	139,4
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	2,7	3,7
Résultat net	138,1	143,1
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global de l'exercice	138,1	143,1
Taux de change moyen CLP / EUR	750,2	727,7

DIVIDENDES (à 100 %)

<i>(en millions d'euros)</i>	Au titre de 2017	Au titre de 2016
Dividendes versés par Aguas Andinas	184,1	186,0

Note 17 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017		Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variations de périmètre	Variations liées à la désactua- lisation ^(b)	Ecarts de change	Autres	31 décembre 2018
	retraité ^(a)	Dotations							
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	793,1	55,5	(92,7)	-	4,6	19,5	4,2	20,9	805,1
Risques sectoriels	83,6	1,1	(5,1)	(4,4)	(0,2)	-	-	(14,2)	60,8
Garantie	25,3	13,8	(13,3)	-	-	-	0,2	(4,1)	21,9
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	90,2	16,3	(23,2)	(0,4)	-	-	(0,5)	(2,5)	79,9
Reconstitution de sites	543,3	54,3	(78,2)	(0,2)	-	19,7	(3,5)	-	535,4
Restructurations	104,3	71,7	(125,3)	(3,7)	(1,6)	-	-	3,7	49,1
Autres risques	522,0	130,5	(127,4)	(14,2)	(6,0)	3,8	(2,5)	(54,7)	451,5
TOTAL PROVISIONS	2 161,8	343,2	(465,2)	(22,9)	(3,2)	43,0	(2,1)	(50,9)	2 003,7

^(a) Les provisions au 31 décembre 2017 ont été retraitées pour tenir compte du provisionnement de passifs éventuels dans le cadre de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de GE Water (voir Note 2).

^(b) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Le montant total des provisions est en diminution de 158,1 millions d'euros sur la période. Cette évolution provient principalement :

- ▶ D'une reprise nette de provisions pour restructuration à hauteur de - 55,2 millions d'euros, suite aux départs enregistrés dans le cadre des plans de restructuration en France et en Espagne décidés en 2017 ;
- ▶ D'une reprise pour excédent de - 22,9 millions d'euros liées notamment à des reprises sur provisions pour garanties de passif et pour ajustements de conditions contractuelles en Espagne ;
- ▶ De la diminution des provisions pour risques sur participation, pour - 22,1 millions d'euros, classées en risques sectoriels ;
- ▶ D'une augmentation de 43 millions d'euros, correspondant à l'effet de désactualisation des provisions pour reconstitution de sites, des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme et des provisions pour pertes à terminaison classées en provisions pour autres risques ;
- ▶ Enfin, de la variation des écarts de change pour - 2,1 millions d'euros, essentiellement enregistrés par les filiales australiennes et américaines.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018 :

<i>(en millions d'euros)</i>	(Reprises) nettes
Résultat des activités opérationnelles	(141,6)
Autres produits et charges financiers	43,0
Impôts	(3,3)
TOTAL	(101,9)

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

17.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

L'évolution de ce poste est présentée en Note 18.

17.2 Risques sectoriels

Ce poste comprend principalement les provisions pour risques couvrant les procédures judiciaires relatives aux contrats argentins, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

17.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

17.4 Reconstitution de sites

La Directive européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviats et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviats et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- ▶ La construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviats) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- ▶ L'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- ▶ Le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats ;
- ▶ Le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- ▶ Les coûts de traitement des lixiviats ;
- ▶ Les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de situation financière de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

17.5 **Autres risques**

Ce poste comprend principalement des provisions pour risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires. Ces provisions incluent une provision correspondant à la mise à la juste valeur des contrats déficitaires, pour un montant de 76,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 87,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 suite à l'acquisition par SUEZ R&R Australia de WSN en 2010.

Note 18 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

18.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté.

18.1.1 PRINCIPAUX REGIMES DE RETRAITES

En France, les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement. Ainsi, les régimes à prestations définies dits de « 1991 » et de « 1998 » chez SUEZ, SUEZ Groupe, SUEZ Eau France bénéficient aux cadres supérieurs des sociétés en question.

Au 31 décembre 2018, la dette actuarielle relative aux régimes des cadres supérieurs s'élève à 100,0 millions d'euros contre 103,4 millions d'euros au 31 décembre 2017. La durée de la dette actuarielle des régimes des cadres supérieurs est de 22 ans. Il convient de noter que ces régimes sont partiellement préfinancés (29 % de la dette brute au 31 décembre 2018).

Tous les salariés bénéficient, par ailleurs, d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni.

Aux États-Unis, il existe deux plans à prestations définies : le United Water Resources Inc. Retirement plan, fermé aux nouveaux entrants depuis janvier 2010 et le plan de pension United Water Environmental Services Pension qui concerne les salariés du secteur d'activité non régulé. Ce dernier a été fermé pour le personnel non-syndiqué en décembre 2010. Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (SERP). Au 31 décembre 2018, la dette actuarielle relative à ces régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. s'élève à 422,2 millions d'euros contre 420,8 millions d'euros au 31 décembre 2017. La durée de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. est de 13 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 75 % au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, SUEZ Water Inc. s'engage à prendre en charge une partie des frais de santé de ses retraités. Au 31 décembre 2018, la dette actuarielle correspondante s'élève à 88,7 millions d'euros contre 94,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les entités de SUEZ Water Technologies & Solutions, disposent de deux plans à prestations définies au Canada et aux États-Unis : le Pension Plan for Employees of GE Water & Process Technologies Canada et le Ionics Incorporated Retirement Plan aux États-Unis. Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (Ionics Incorporated Supplemental Executive Retirement Plan). Au 31 décembre 2018, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Technologies & Solutions s'élève à 175,1 millions d'euros. La durée de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Technologies & Solutions Water est de 14 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 69 % au 31 décembre 2018.

Enfin, toutes les filiales américaines offrent un plan de type 401 (k), plan à cotisations définies, à leur personnel.

Au Royaume-Uni, SUEZ R&R UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. Ils sont fermés aux nouveaux salariés engagés, à l'exception du Sita Final Salary Pension Scheme. SUEZ R&R UK, dans le cadre de son expansion, a fait l'acquisition de diverses entités à travers le Royaume-Uni. Ces entités étant le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition, leur personnel était affilié à des *Local Government Pension Schemes* (LGPS), que SUEZ R&R UK est tenu de maintenir. Au 31 décembre 2018, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de SUEZ R&R UK s'élève à 128,7 millions d'euros contre 141,3 millions d'euros au 31 décembre 2017. La durée de la dette actuarielle des régimes de SUEZ R&R UK est de 18 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 93 % au 31 décembre 2018.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définies est couvert par un plan à cotisations définies, le Sita Stakeholder pension plan.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, Canada, États-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

18.1.2 REGIMES MULTI-EMPLOYEURS

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel. Ces régimes prévoient une mutualisation des risques de telle sorte que le financement est assuré par un taux de cotisation déterminé uniformément pour toutes les sociétés affiliées. Aux Pays-Bas, le régime multi-employeurs est un régime à prestations définies. Cependant, il est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 19.

Les contributions attendues au titre de l'année 2019 s'élèvent à 1,7 million d'euros.

18.1.3 AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI ET AVANTAGES A LONG TERME

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en « autres avantages postérieurs à l'emploi » et en « autres avantages à long terme ».

18.2 Plans à prestations définies

18.2.1 MONTANTS PRESENTES DANS L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE ET DANS L'ETAT DES RESULTATS GLOBAUX

Conformément aux dispositions d'IAS 19, l'information présentée dans l'état de situation financière pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut) et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Total
SOLDE COMPTABILISE AU 31 DECEMBRE 2016	4,3	(801,1)	(796,8)
Différence de change	0,6	28,9	29,5
Pertes et gains actuariels ^(a)	1,0	7,0	8,0
Effet de périmètre et divers	-	(55,2)	(55,2)
Charge de l'exercice ^(b)	(0,1)	(22,3)	(22,4)
Cotisations	0,1	49,5	49,6
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017 RETRAITE	5,9	(793,2)	(787,3)
Différence de change	-	(4,3)	(4,3)
Pertes et gains actuariels ^(a)	1,9	5,9	7,8
Effet de périmètre et divers	-	(35,3)	(35,3)
Charge de l'exercice ^(b)	(0,9)	(51,3)	(52,2)
Cotisations	0,6	73,1	73,7
SOLDE COMPTABILISE AU 31 DECEMBRE 2018	7,5	(805,1)	(797,7)

(a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi

(b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment)

Les actifs de régime et les droits à remboursement sont présentés dans l'état de situation financière au sein des lignes « Autres actifs » non courants et courants.

La charge de l'exercice ressort à (52,2) millions d'euros en 2018 contre une charge de (22,4) millions d'euros en 2017. Les principales composantes de cette charge en 2018 sont présentées en Note 18.2.3.

Les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à (406,3) millions d'euros au 31 décembre 2018 contre (415,9) millions d'euros au 31 décembre 2017. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
SOLDE D'OUVERTURE	(415,9)	(423,7)
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année ^(a)	7,8	8,0
Sociétés mises en équivalence et autres	1,8	(0,2)
SOLDE DE CLOTURE	(406,3)	(415,9)

(a) Sur avantages postérieurs à l'emploi

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-dessus comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence.

18.2.2 ÉVOLUTION DU MONTANT DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du groupe SUEZ, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

	31 décembre 2018				31 décembre 2017 retraité			
	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle début de période	(1 326,3)	(249,3)	(14,4)	(1 590,0)	(1 209,3)	(262,2)	(23,2)	(1 494,7)
Coût normal	(48,7)	(5,8)	(1,4)	(55,9)	(34,2)	(6,2)	(1,8)	(42,2)
Intérêt sur la dette actuarielle	(34,1)	(7,2)	(0,2)	(41,5)	(29,6)	(7,5)	(0,2)	(37,3)
Cotisations versées	(1,5)	-	-	(1,5)	(1,5)	-	-	(1,5)
Modification de régime	(3,3)	0,9	(1,7)	(4,1)	(0,6)	4,1	(1,2)	2,3
Acquisitions/Cessions de filiales	(0,5)	-	0,3	(0,2)	(170,3)	(0,6)	-	(170,9)
Réductions/Cessions de régimes	26,6	2,5	0,5	29,6	20,3	4,9	1,6	26,8
Evénements exceptionnels	-	-	-	-	0,3	(0,3)	-	-
Pertes et gains actuariels financiers	36,5	2,7	0,3	39,5	(5,8)	(5,4)	0,5	(10,7)
Pertes et gains actuariels démographiques	(10,6)	10,2	1,8	1,4	(4,0)	(0,7)	8,5	3,8
Prestations payées	50,0	8,9	1,2	60,1	38,3	8,8	0,7	47,8
Autres	(47,2)	(5,6)	(2,8)	(55,6)	70,1	15,8	0,7	86,6
Dette actuarielle fin de période	A	(1 359,1)	(242,7)	(1 618,2)	(1 326,3)	(249,3)	(14,4)	(1 590,0)
Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	728,1	74,6	-	802,7	618,0	79,9	-	697,9
Produit d'intérêts des actifs de couverture	19,2	2,8	-	22,0	17,8	3,1	-	20,9
Cotisations perçues	64,2	5,4	-	69,6	44,1	5,2	-	49,3
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-	115,4	-	-	115,4
Réductions/Cessions de régimes	(4,3)	-	-	(4,3)	(1,9)	-	-	(1,9)
Pertes et gains actuariels financiers	(26,4)	(4,5)	-	(30,9)	18,6	5,3	-	23,9
Prestations payées	(45,6)	(8,9)	-	(54,5)	(37,2)	(8,8)	-	(46,0)
Autres	12,3	3,6	-	15,9	(46,7)	(10,1)	-	(56,8)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	B	747,5	73,0	820,5	728,1	74,6	-	802,7
Couverture financière	A+B	(611,6)	(169,7)	(781,3)	(698,3)	(174,7)	(14,4)	(887,4)
Engagements nets de retraites		(611,6)	(169,7)	(781,3)	(598,2)	(174,7)	(14,4)	(787,3)
TOTAL PASSIF		(619,0)	(169,7)	(805,1)	(604,1)	(174,7)	(14,4)	(793,2)
TOTAL ACTIF		7,5	-	7,5	5,9	-	-	5,9

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

En 2018, la variation de l'engagement est expliquée par la hausse de la charge qui s'élève à (52) millions d'euros et la hausse des cotisations versées par les différentes sociétés du Groupe à hauteur de 69 millions.

En 2017, la baisse de l'engagement net s'expliquait principalement par des cotisations employeurs versées par les différentes entités du Groupe à hauteur de (48) millions d'euros et des écarts de change de l'ordre de (30) millions d'euros. Ces éléments ont été partiellement compensés par l'intégration de GE Water qui a eu pour conséquence d'augmenter l'engagement de l'ordre de 59 millions d'euros.

18.2.3 COMPOSANTE DE LA CHARGE DE L'EXERCICE

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2018 et 2017 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2018	Exercice 2017 retraité
Coûts des services rendus de la période	(55,9)	(42,2)
Charges d'intérêts nets sur l'engagement net	(19,5)	(16,4)
Profits ou pertes actuariels	2,1	9,0
Coûts des services passés	(4,1)	2,3
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	25,3	24,9
Evénements exceptionnels	-	-
TOTAL	(52,2)	(22,4)
Dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	(32,7)	(6,0)
Dont comptabilisés en résultat financier	(19,5)	(16,4)

18.2.4 POLITIQUE ET STRATEGIE DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement se sont de :

- ▶ maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ; et
- ▶ dans un cadre de risque maîtrisé, atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis *via* une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone Euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone Euro et hors zone Euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(1 174,5)	778,7	-	-	(395,8)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(18,1)	24,0	-	-	5,9
Plans non fondés	(397,4)	-	-	-	(397,4)
Total 31 décembre 2017 retraité	(1 590,0)	802,7	-	-	(787,3)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(1 141,0)	784,4	-	-	(356,6)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(28,7)	36,1	-	-	7,4
Plans non fondés	(448,5)	-	-	-	(448,5)
TOTAL 31 DECEMBRE 2018	(1 618,2)	820,5	-	-	(797,6)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs se présente comme suit :

	2018	2017
Placements actions	32%	36%
Placements obligations	39%	35%
Immobilier	3%	2%
Autres (y compris monétaires)	26%	27%
TOTAL	100%	100%

L'allocation des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	Europe	Amérique du Nord	Asie Océanie	Autres
Placements actions	20%	42%	2%	18%
Placements obligations	66%	38%	85%	0%
Immobilier	2%	4%	0%	0%
Autres (y compris monétaires)	12%	16%	13%	82%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

18.2.5 HYPOTHESES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par pays et par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation des engagements	2,8%	2,6%	3,2%	3,1%	2,1%	1,4%	2,9%	2,7%
Taux d'augmentation des salaires	2,7%	2,6%	2,4%	2,4%	2,2%	1,5%	2,7%	2,6%
Taux d'inflation	2,1%	2,0%	2,2%	2,2%	1,9%	1,8%	2,1%	2,0%
Durée résiduelle de service	13 ans	17 ans	14 ans	15 ans	14 ans	15 ans	13 ans	17 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

18.2.5.1 Taux d'actualisation et d'inflation

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la durée de l'engagement.

Comme au 31 décembre 2017, les taux à fin 2018 ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro, dollar américain et livre sterling) à partir des données soit sur le rendement des obligations Corporate de haute qualité soit sur le rendement des obligations d'État pour les pays où il n'y a pas de marché profond pour les obligations Corporate de haute qualité. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (Service Cost et Net Interest).

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 15 %.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 7 %.

18.2.6 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS

En 2018, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

	Zone Euro		Royaume-Uni		Etats-Unis		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>								
Engagements nets ^(a)	(394,5)	(104,6)	(9,3)	0,0	(114,9)	(17,7)	(92,9)	(63,8)
Taux d'actualisation des engagements	1,6%	1,5%	2,7%	0,0%	4,3%	4,3%	3,3%	3,8%
Taux d'augmentation des salaires	1,8%	1,3%	4,1%	0,0%	3,3%	4,7%	3,4%	2,9%
Taux d'inflation	1,8%	1,8%	3,1%	0,0%	2,3%	2,5%	1,8%	2,3%
Durée résiduelle de service	17 ans	4 ans	18 ans	0	13 ans	7 ans	6 ans	0

^(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite « reste du monde » concernent en particulier la Suède et le Chili, alors que les autres engagements « reste du monde » proviennent essentiellement du Maroc.

18.2.7 VERSEMENTS ATTENDUS EN 2019

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2019 des contributions aux fonds ainsi que des prestations directement aux bénéficiaires de l'ordre de 52,1 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

18.3 Plans à cotisations définies

Courant 2018, le groupe SUEZ a comptabilisé une charge de 51,6 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.

Note 19 Contrats de location-financement

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en location-financement est ventilée dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Au 31 décembre 2018, les principaux contrats de location-financement conclus par le Groupe concernent les usines d'incinération de SUEZ RV Energie en France.

Le rapprochement entre la valeur non actualisée et la valeur actualisée des paiements minimaux se présente comme suit :

	Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2018		Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2017 retraité	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
<i>(en millions d'euros)</i>				
Au cours de la 1ère année	36,3	35,3	76,6	76,0
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	37,6	32,5	66,5	59,8
Au-delà de la 5ème année	29,8	19,7	20,3	13,9
TOTAL PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX ^(a)	103,7	87,5	163,4	149,7

(a) Coût amorti inclus

La réconciliation entre les dettes de location-financement comptabilisées dans les états de situations financières (cf. Note 13.2.1) et les paiements minimaux non actualisés par échéance se présente de la manière suivante :

	Total	1ère année	2ème à 5ème année	Au-delà de la 5ème année
<i>(en millions d'euros)</i>				
Emprunts sur location financement ^(a)	87,5	35,3	32,5	19,7
Effet d'actualisation des remboursements futurs de la dette et charges financières futures	16,2	1,0	5,1	10,1
PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX NON ACTUALISES	103,7	36,3	37,6	29,8

(a) Coût amorti inclus

Note 20 Contrats de location simple

20.1 Information sur les contrats de location simple – SUEZ preneur

Les contrats de location simple conclus par le Groupe portent notamment sur des biens immobiliers, des flottes de véhicules, des engins de chantiers ainsi que des matériels de bureau et informatiques.

Les charges comptabilisées au titre des contrats de location simple sur les exercices 2018 et 2017 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Loyers minimaux	(474,7)	(425,9)
Loyers conditionnels	(4,1)	(5,4)
Revenus de sous-location	-	0,5
Charges de sous-location	(1,5)	(3,6)
Autres charges locatives	(27,6)	(28,8)
TOTAL	(507,9)	(463,2)

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location, en vertu de contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Au cours de la 1 ^e année	268,1	252,5
Au cours de la 2 ^e année et jusqu'à la 5 ^e y compris	698,5	638,2
Au-delà de la 5 ^e année	372,3	483,4
TOTAL	1 338,9	1 374,1

20.2 Information sur les contrats de location simple – SUEZ bailleur

Ces contrats concernent principalement des installations de dessalement ou des unités mobiles de SUEZ WTS mises à la disposition des clients.

En 2017, les données comparables ne sont pas disponibles.

Les revenus locatifs de l'exercice 2018 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018
Loyers minimaux	83,3
Loyers conditionnels	-

Les paiements minimaux futurs à recevoir, en vertu des contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018
Au cours de la 1 ^{ère} année	38,7
Au cours de la 2 ^{ème} année et jusqu'à la 5 ^{ème} y compris	108,9
Au-delà de la 5 ^{ème} année	113,3
TOTAL	260,9

Note 21 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont les suivants :

(en millions d'euros)	Note	(Charge) de la période	
		2018	2017
Plans de stock-options	21.1	-	-
Plans d'attribution d'actions de performance	21.2	(0,9)	(0,1)
Plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions	21.3	-	(0,1)
Augmentations de capital réservées aux salariés ^(a)	21.4	(2,4)	(1,2)
Plans de rémunération à long terme ^(b)	21.5	(3,7)	5,0
TOTAL		(6,9)	3,6

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IFRS 9). Avant couverture par des warrants, l'impact 2018 relatif aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à -0,6 million d'euros. En 2017, il s'agissait d'une charge de -2,7 millions d'euros.

(b) L'impact positif en 2017 s'explique par la reprise de provision suite à la livraison du plan 2014. La charge correspondant aux montants versés aux bénéficiaires a été comptabilisée en charges de personnel (avantages à court terme). En 2018, cette reprise de provision suite à la livraison du plan 2015 représente 11,3 millions d'euros.

21.1 Plans de stock-options

21.1.1 DISPOSITIFS ET ATTRIBUTIONS

Il n'y a plus d'attribution de stock-options depuis 2010. Le plan émis en décembre 2010 a pris fin le 15 décembre 2018. Le dispositif relatif à ce plan est décrit dans le Document de Référence 2010 de SUEZ.

21.1.2 HISTORIQUE DES PLANS EN VIGUEUR

Plans d'options d'achat d'action SUEZ

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde à lever au 31/12/2017	Levées	Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31 décembre 2018	Date d'expiration	Durée de vie restante
16/12/2010	26/05/2009	16/12/2014	14,20	635 738	400	635 338	-	15/12/2018	-
TOTAL				635 738	400	- 635 338	-		

Le cours moyen de l'action SUEZ en 2018 s'est élevé à 12,19 euros.

En 2018, comme en 2017, aucune charge n'a été enregistrée au titre des plans de stock-options mis en place par SUEZ.

21.2 Plans d'attribution gratuite d'actions de performance

21.2.1 DISPOSITIFS ET ATTRIBUTIONS

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 juillet 2018, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2018, a octroyé deux plans de rémunération basés sur des actions au profit de certains de ses salariés en France et à l'étranger :

- Un plan d'attribution gratuite d'actions de performance pour la France,
- Un plan d'attribution gratuite d'unités de performance pour l'étranger.

A l'issue de la période d'acquisition et sous respect des conditions de ces plans et du niveau d'atteinte des conditions de performance, les bénéficiaires du plan « Actions de performance » recevront des actions ordinaires SUEZ. Concernant le plan « Unités de performance », chaque Unité acquise confère aux bénéficiaires le droit de recevoir en cash un montant brut égal à la moyenne des cours de clôture de l'action SUEZ des 10 jours de bourse précédant la date d'acquisition.

Le versement de la rémunération est conditionné à la présence du bénéficiaire dans la société entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces deux plans de rémunération différée :

Caractéristiques		Actions de performance	Unités de performance
Nombre de bénéficiaires	<i>Bénéficiaires A</i>	324	235
	<i>Bénéficiaires B</i>	479	536
Nombre d'instruments octroyés	<i>Bénéficiaires A</i>	581 585	365 855
	<i>Bénéficiaires B</i>	138 200	152 000
Date d'attribution		25/07/2018	
Date d'acquisition		30/09/2021	31/10/2021

21.2.2 CONDITIONS DE PERFORMANCE

Les deux plans sont assortis de conditions de performance interne. Lorsque ces dernières n'ont pas été atteintes en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits comme prévu dans les règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture.

En fonction des listes de bénéficiaires, bénéficiaires A et bénéficiaires B, les conditions de performance sont les suivantes :

- Bénéficiaires A (559 bénéficiaires) :
 - Membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif : deux conditions de performance s'appliquent de manière cumulative sur 100% du total de la rémunération :
 - Niveau d'EBIT cumulé sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 ;
 - Evolution du *Total Shareholder Return* de SUEZ sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 comparé à l'évolution du *Total Shareholder Return* de l'indice Euro Stoxx Utilities sur la même période.
 - Top Executives :
 - Une première condition de performance (niveau d'EBIT cumulé sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020) s'applique sur 100 % du total de la rémunération pouvant être versée ;
 - Une deuxième condition de performance (Evolution du *Total Shareholder Return* de SUEZ sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 comparé à l'évolution

du *Total Shareholder Return* de l'indice Euro Stoxx Utilities sur la même période), qui se cumule avec la première condition, s'applique sur 50 % du total de la rémunération pouvant être versée.

- Autres bénéficiaires : une condition de performance (niveau d'EBIT cumulé sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020) s'applique sur 100 % du total de la rémunération pouvant être versée.

Enfin, pour tous les bénéficiaires A, le montant du versement tel que ressortant de l'application des conditions de performance pourra être augmenté ou diminué de 10 % en fonction du niveau du taux de parité homme / femme dans l'encadrement (« TPE ») au 31 décembre 2020.

Selon le référentiel d'indicateurs sociaux déployé au sein du groupe SUEZ dans le cadre du processus de reporting social, le TPE correspond au ratio suivant : nombre de femmes cadres / nombre total de cadres.

► Bénéficiaires B (1 015 bénéficiaires) : une condition de performance liée au niveau d'EBIT cumulé sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 s'applique sur 100 % du total de la rémunération pouvant être versée.

Le niveau d'EBIT est calculé, pour tous les bénéficiaires, hors impacts significatifs de changements éventuels de normes comptables et fiscales.

21.2.3 HYPOTHESES RETENUES

La juste valeur des plans est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Actions de performance	Unités de performance
Date d'attribution	25/07/2018	25/07/2018
Cours sous jacent à la date d'attribution	11,86 €	11,86 €
Volatilité de Suez	21,87%	18,05%
Volatilité de l'Euro STOXX Utilities	16,40%	14,26%
Dividendes anticipés de Suez	0,65 €	0,65 €
Dividendes anticipés de l'Euro STOXX Utilities	11,46 €	13,85 €
Taux sans risque	1 an : -0,52%	1 an : -0,48%
	2 ans : -0,43%	2 ans : -0,39%
	3 ans : -0,29%	3 ans : -0,26%
	4 ans : -0,14%	4 ans : -0,11%
Taux de rotation du personnel	5% / an	5% / an
Probabilité d'atteinte des conditions de performance internes	100%	100%

La condition de performance externe a été valorisée en utilisant la méthode de Monte-Carlo.

La juste valeur des actions de performance attribuées ainsi déterminée aboutit à une charge totale de 4,0 millions d'euros et la juste valeur des unités de performance à une charge de 3,9 millions d'euros étalée sur la durée d'attribution des plans.

21.2.4 CHARGES COMPTABLES

(en millions d'euros)	Nombre d'actions attribuées	Solde à livrer au 31 décembre 2018	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
				2018	2017
Mars 2013		-		-	(0,1)
Juillet 2018 - Plan d'actions de performance	719 785	719 785	6,3 €	(0,5)	-
Juillet 2018 - Plan d'unités de performance	517 855	517 855	8,8 €	(0,4)	-
TOTAL	1 237 640	1 237 640		(0,9)	(0,1)

La charge des plans est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres.

21.3 Plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions

Le dernier plan mondial d'attribution gratuite d'actions, émis en janvier 2013, est arrivé à échéance en janvier 2017. Une charge de (0,1) million d'euros avait été comptabilisée en 2017 pour ce plan.

21.4 Augmentations de capital réservées aux salariés

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans en vigueur est la suivante :

(en millions d'euros)			(Charge) de la période	
			2018	2017
Plan SUEZ Sharing 2017	Augmentation de capital et abondement en France et SIP	Décembre 2017		(2,5)
Plan SUEZ Sharing 2017	Abondement international	Décembre 2017	(0,3)	-
Plan SUEZ Sharing 2017	Share Appreciation Rights	Décembre 2017	(1,2)	1,8
Plan SUEZ Sharing 2014	Abondement international	Juillet 2014	(0,2)	(0,2)
Plan SUEZ Sharing 2014	Share Appreciation Rights	Juillet 2014	(0,6)	(0,3)
TOTAL ^(a)			(2,4)	(1,2)

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IFRS 9). Avant couverture par des warrants, l'impact 2018 relatif aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à -0,6 million d'euros. En 2017, l'impact était de -2,7 millions d'euros.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés en 2018. Les seuls impacts sur le résultat 2018 liés aux dispositifs d'augmentation de capital réservée aux salariés proviennent des *Share Appreciation Rights* ainsi que de l'amortissement de l'abondement international des plans Sharing 2017 et Sharing 2014.

Les dispositifs relatifs aux Plans Sharing 2017 et 2014 sont décrits en détail dans les précédents Documents de Référence de SUEZ.

21.5 Plans de rémunération à long terme

En 2018, le Groupe a mis en place deux plans de rémunération d'une durée de trois ans liés à l'intégration et à la performance de la Business Unit SUEZ Water Technologies & Solutions (SWTS) pour une enveloppe globale d'attribution de 18,6 millions d'euros et qui concerne 72 bénéficiaires.

► Plan 1 (68 bénéficiaires)

Les conditions de performance sont basées sur des indicateurs financiers du business plan de SWTS et concernent les indicateurs de croissance organique du chiffre d'affaires, d'EBITDA et de cash-flow opérationnel. Les paiements sont liés au taux d'atteinte des conditions de performance.

► Plan 2 (4 bénéficiaires)

Les conditions de performance sont basées sur des indicateurs financiers du business plan de WTS et concernent les indicateurs de croissance organique, d'EBITDA et de cash-flow opérationnel et des indicateurs qualitatifs liés à l'intégration de SWTS. Les paiements sont fonction du taux d'atteinte des conditions de performance.

Il existe par ailleurs deux plans SUEZ en cours au 31 décembre 2018 : le premier mis en place par le Conseil d'Administration du 28 février 2017, le second par le Conseil d'Administration du 23 février 2016.

Au cours de l'exercice 2018, l'ensemble des plans de rémunération à long terme en cours a généré une charge nette de 3,7 millions d'euros (en tenant également compte du provisionnement des charges sociales). Cette charge comprend la reprise de provision du plan 2015, livré en 2018, dont les conditions ont été atteintes entre 46,8 % et 54 % selon la catégorie de bénéficiaires. La charge réelle de 6,3 millions d'euros a été comptabilisée en charges de personnel.

Note 22 Transactions avec des parties liées

La Note 22 présente les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées au sens de la norme IAS 24.

Les informations concernant les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la Note 23 « Rémunération des membres du Comité de direction ». Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la Note 26 « Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2018 et 2017 ». Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

22.1 Transactions avec le groupe ENGIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Transactions avec la société ENGIE		
Achats/Ventes de biens et services	0,5	3,0
Dettes non financières	7,1	7,4
Créances non financières	0,2	0,3
Créances au coût amorti ^(a)	14,0	14,8
Transactions avec les sociétés liées à la société ENGIE		
Achats/Ventes de biens et services	12,8	2,7
Produits financiers	0,5	-
Créances non financières	23,7	23,2
Dettes non financières	0,4	0,7
Dettes financières	0,8	-
En-cours dettes financières hors instruments financiers	0,7	0,7
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (passif)	(0,7)	(0,2)

(a) Voir Note 2.2.1 du chapitre 20 du Document de Référence SUEZ 2009 - Contrat synthétique argentin.

22.2 Transactions réalisées avec les activités conjointes, les coentreprises et les sociétés associées

Au 31 décembre 2018, le montant total net des prêts accordés aux coentreprises et entreprises associés s'élève à 126 millions d'euros. Les principales lignes sont :

- ▶ 38 millions d'euros avec des coentreprises dans les métiers de l'eau en Europe,
- ▶ 48 millions d'euros avec des sociétés associées en charge de la mise en service et de l'exploitation d'incinérateurs au Royaume-Uni,
- ▶ Enfin, 13 millions d'euros avec une coentreprise basée au Koweït pour le contrat de maintenance d'une usine de traitement de l'eau.

Note 23 Rémunération des membres du comité de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est composé de onze membres au 31 décembre 2018. Il comptait neuf membres au 31 décembre 2017.

Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Avantages à court terme	9.3	8.6
Avantages postérieurs à l'emploi ^(a)	1.6	1.3
Plans de rémunération à long terme ^(b)	2.3	0.3
TOTAL	13.2	10.2

(a) Avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du Groupe SUEZ.

(b) Plans de rémunération à long terme : y compris le plan d'attribution d'actions de performance mis en place en 2018.

Note 24 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Litiges et arbitrages

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2018 s'élève à 81,6 millions d'euros (hors litiges argentins).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ – désormais ENGIE – et ses coactionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fé ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'État argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fé se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaires s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fé a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son Assemblée Générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. La proposition prévoyait un premier paiement de 20 % (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars américains) lors de l'homologation et un second paiement de 20 % en cas d'indemnisation par l'État argentin. ENGIE et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas pour faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions de dollars américains.

Par deux décisions datées du 30 juillet 2010, le CIRDI a reconnu la responsabilité de l'État argentin dans la résiliation des contrats de concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires et de Santa Fé. Par ailleurs, en juin 2011, le CIRDI a procédé à la nomination d'un expert afin d'évaluer de manière définitive le montant de la réparation au titre des préjudices subis. Les rapports portant sur les concessions de Buenos Aires et de Santa Fé ont été remis par l'expert au CIRDI respectivement en septembre 2013 et en avril 2014.

Concernant la concession de Buenos Aires, le CIRDI a rendu sa décision le 9 avril 2015, qui condamne la République argentine à verser 405 millions de dollars américains aux actionnaires d'Aguas

Argentinas en réparation du préjudice subi (dont 367 millions de dollars américains à SUEZ et ses filiales). Début août 2015, cette décision a fait l'objet d'un recours en nullité de la part de la République argentine devant un comité ad hoc du CIRDI. Ce recours a été rejeté en mai 2017, rendant la décision du CIRDI définitive.

Concernant la concession de Santa Fé, le CIRDI a condamné la République argentine, par une décision du 4 décembre 2015, à verser 225 millions de dollars américains aux actionnaires d'Aguas Provinciales de Santa Fé au titre de la résiliation du contrat de concession, l'intégralité de ce montant revenant ainsi à SUEZ et ses filiales. La République argentine a introduit un recours en nullité devant un comité ad hoc du CIRDI en septembre 2016. Ce recours a été rejeté en décembre 2018, rendant la décision du CIRDI définitive.

Le Groupe estime que les provisions relatives à ces litiges, constituées pour couvrir les frais de procédure, telles qu'elles sont comptabilisées dans les comptes, sont appropriées.

Note 25 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun évènement postérieur à la clôture.

Note 26 Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2018 et 2017

Les entités présentées dans la liste ci-dessous couvrent 80 % des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Dette nette et Capitaux employés.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation ^(a)	
		Décembre 2018	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2017
SUEZ	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU EUROPE							
SUEZ Eau France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Spain	Edificio D38 – Passeig Zona Franca 08038 Barcelona – Espagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
AGUAS ANDINAS	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso 4, Santiago – Chili	25,1	28,4	50,1	50,1	IG	IG
RECYCLAGE ET VALORISATION EUROPE							
SUEZ Recycling and Recovery Holdings UK Ltd	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Recycling & Recovery Deutschland GmbH	Industriestrasse 161 D-50999 Köln – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Nederland Holding B.V.	Meester E.N. van Kleffensstraat 10, 6842 CV Arnhem – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ R&V France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ R&R Belgium N.V.	Avenue Charles-Quint 584 7 1082 Berchem, Sainte-Agathe – Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCALUX	Lamesch SAZI Wolser Nord BP 75 - L3201 Bettembourg, Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Recycling AB	Kungsgardsleden, 26271 Angelholm – Suède	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
INTERNATIONAL							
SUEZ Recycling & Recovery Pty Ltd	Level 3, 3 Rider Boulevard 2138 Rhodes, NSW – Australie	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ACEA Spa	p.le Ostiense, 2 - 00154 Roma - Italie	23,3	23,3	23,3	23,3	MEE	MEE
AQUASURE HOLDING Ltd	492 St Kilda Road - level 7 Melbourne, VIC 3004 – Australie	11,7	11,7	11,7	11,7	MEE	MEE
SUEZ Water Inc.	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ North America Inc	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Water Advanced Solutions, LLC	1230 Peachtree Street NE, Suite 1100, Promenade II Building, Atlanta, GA 30309 – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
The Macao Water Supply Company Limited	718 avenida do Conselheiro, Macao – Chine	49,3	49,3	58,0	58,0	IG	IG
Sita Waste Services Ltd.	Room 702, 7/F, Lee Garden Two, 28 Yun Ping Road, Causeway Bay, Hong Kong	58,0	58,0	58,0	58,0	IG	IG
SUEZ Polska sp. z o.o.	Zawodzie 5, 02-981 Warszawa – Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	48, Boulevard Mohamed Diouri, Casablanca – Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SUEZ International	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.

MEE : Mise en équivalence.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation ^(a)	
		Décembre 2018	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2017
Water Technologies & Solutions - WTS							
SUEZ Treatment Solutions Inc	461 From Rd Ste 400 Paramus, NJ, 07652-3526 États-Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ Water Technologies & Solutions	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
AUTRES							
SUEZ Groupe	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Safège	15, rue du Port, 92022 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.

MEE : Mise en équivalence.

Note 27 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Les cabinets Ernst & Young et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du groupe SUEZ.

	ERNST & YOUNG								MAZARS							
	2018				2017				2018				2017			
	Ernst & Young et		Réseau		Ernst & Young		Réseau		Mazars SA		Réseau		Mazars SA		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés																
SUEZ SA	743	19%	-	-	736	18%	-	-	681	15%	-	-	611	14%	-	-
Filiales intégrées globalement	2,573	68%	4,720	84%	2,426	61%	4,684	83%	3,669	79%	2,501	94%	3,332	74%	2,459	95%
Services autres que la certification des comptes																
SUEZ SA	118	3%	-	-	184	5%	-	-	69	1%	90	3%	154	3%	88	4%
Filiales intégrées globalement	381	10%	893	16%	662	17%	991	17%	227	5%	88	3%	377	9%	28	1%
TOTAL	3,815	100%	5,613	100%	4,008	100%	5,675	100%	4,646	100%	2,679	100%	4,474	100%	2,575	100%

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice à la société et aux entités qu'elle contrôle comprennent principalement les travaux de revue d'allocation du prix d'acquisition de GE Water et les vérifications sur les informations RSE.

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SUEZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SUEZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2.4.1, 1.2.4.3 et 1.2.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les impacts liés à la première application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » au 1^{er} janvier 2018.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Allocation du prix d'acquisition de GE Water

Risque identifié	Notre réponse
<p>SUEZ a procédé le 29 septembre 2017 à l'acquisition de GE Water & Process Technologies (« GE Water ») auprès de General Electric Company. Le prix d'acquisition définitif s'élève à M€ 2.886 dans le cadre d'une opération en numéraire.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du périmètre et de l'étendue des travaux menés par le groupe SUEZ et son expert indépendant pour identifier et évaluer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.</p>
<p>Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, l'allocation du prix d'acquisition a été finalisée dans les douze mois suivant la date de prise de contrôle ; elle repose sur des estimations relatives à la détermination de la juste valeur des actifs et passifs repris et se traduit par la constatation d'un <i>goodwill</i> résiduel d'un montant de M€ 1.753 à la date de transaction.</p>	<p>Avec l'implication dans l'équipe d'audit de nos experts en évaluation, nous avons procédé à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ une analyse de la méthodologie de valorisation appliquée par le groupe aux actifs acquis et aux passifs repris de GE Water les plus significatifs ;▶ une étude des jugements et des hypothèses clés utilisés, notamment dans les modèles de valorisation des actifs incorporels en lien avec les pratiques du secteur et de la zone géographique considérée ;▶ une analyse des éléments justifiant l'existence et l'estimation des principaux passifs éventuels repris.
<p>SUEZ a mandaté un expert indépendant afin de l'assister dans l'exercice d'évaluation des principaux actifs incorporels ainsi que d'autres actifs et passifs du groupe GE Water dont les natures et montants sont présentés dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés au titre de l'allocation du prix d'acquisition.</p>

L'allocation du prix d'acquisition de GE Water constitue un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité de l'opération et dans la mesure où elle implique de la part de la direction du groupe des estimations et des jugements pour identifier les actifs acquis et les passifs repris et évaluer leur juste valeur.

■ Evaluation des goodwill

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les <i>goodwill</i>s'élèvent à M€ 5.223,8 en valeur nette au 31 décembre 2018.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.5.4.1, les <i>goodwill</i> ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont décrites dans les notes 1.5.6 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les tests de perte de valeur nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses dont la réalisation est par nature incertaine et qui portent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation ; ▶ la valeur terminale déterminée par l'application d'un taux de croissance à long terme aux flux de trésorerie après impôt ; ▶ les taux d'actualisation qui sont fonction des spécificités des entités opérationnelles concernées. <p>La valeur recouvrable des <i>goodwill</i> est sensible à l'évolution de ces hypothèses et estimations.</p> <p>En conséquence, nous avons considéré que l'évaluation des <i>goodwill</i> constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et avons orienté nos travaux sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») significatives figurant en note 9.2. de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons rapproché les données utilisées dans les tests de perte de valeur avec le Plan à Moyen Terme (PMT) approuvé par le conseil d'administration.</p> <p>Nous avons examiné les hypothèses qui sous-tendent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation établies sur la durée du PMT et liées aux conditions d'exploitation prévues par le comité de direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire et les perspectives futures de marchés ; ▶ la valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée notamment par l'application d'un taux de croissance à long terme, compris entre 2 % et 3 % selon les activités au « Flux de trésorerie Libre » normatif de la dernière année des prévisions. <p>Nous avons examiné, en incluant des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit, les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et la méthode de calcul des prévisions de flux de trésorerie. De plus, nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction du groupe, dont les résultats sont présentés en note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

■ Caractère recouvrable des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables du périmètre d'intégration fiscale français

Risque identifié	Notre réponse
------------------	---------------

Au 31 décembre 2018, le montant comptabilisé dans l'état de situation financière consolidé au titre des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables s'élève à M€ 266 dont M€ 131 concernant le périmètre d'intégration fiscale français.

Comme indiqué dans la note 1.4.1.9 de l'annexe aux comptes consolidés, des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits fiscaux non utilisés pourront être imputés. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs.

Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires qui en résultent ont été élaborées à partir des projections de résultats telles que préparées dans le cadre du Plan à Moyen Terme (PMT) ainsi qu'à partir de projections fiscales complémentaires lorsque nécessaire.

La recouvrabilité des actifs d'impôt différé comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables repose notamment sur la capacité du groupe d'intégration fiscale français à atteindre ces projections de profits taxables. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude inhérente au caractère recouvrable des impôts différés actifs au 31 décembre 2018 liés aux déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale français et du jugement exercé par la direction à cet égard. Le caractère recouvrable des pertes activées repose notamment sur la capacité à atteindre les objectifs définis dans le budget de l'année suivante et du Plan à Moyen Terme (PMT) sur quatre années pour la suite du business plan.

Notre approche d'audit a consisté à analyser la capacité du périmètre d'intégration fiscale français à utiliser sur un horizon raisonnable les déficits fiscaux reportables générés et comptabilisés en impôt différé actif au 31 décembre 2018, notamment au regard de la capacité à dégager sur le périmètre fiscal source de ces déficits des profits taxables futurs suffisants.

Nous avons ainsi examiné la méthodologie retenue par la direction pour estimer les déficits fiscaux reportables qui seront consommés par des profits taxables futurs.

Nous avons analysé le processus d'établissement des profits taxables futurs en :

- ▶ examinant la procédure de construction du PMT fiscal qui a servi de base aux estimations ;
- ▶ comparant les projections du résultat fiscal avec le résultat fiscal réel de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- ▶ examinant le PMT pour apprécier le caractère probable des hypothèses sous-jacentes aux prévisions de résultats taxables futurs en France ;
- ▶ comparant les taux d'impôts futurs appliqués avec les taux applicables au regard de la législation fiscale française.

Nous avons intégré dans notre équipe d'audit des spécialistes fiscaux qui ont analysé les projections fiscales.

■ **Estimation du chiffre d'affaires relatif aux ventes d'eau réalisées et non relevées dans le secteur opérationnel Eau Europe (dit « en compteur »)**

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note 1.4.1.7 aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs au cours de l'exercice est estimé à la clôture de l'exercice à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le groupe a développé des outils de mesure et de modélisation pour estimer le chiffre d'affaires.	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pris connaissance de l'environnement de contrôle sur la chaîne de facturation et sur les processus permettant la fiabilisation des estimés comptables sur l'eau en compteur ; ▶ testé avec nos experts en système d'information les principaux contrôles applicatifs utilisés pour l'estimation de l'eau en compteur et contrôlé le fonctionnement de l'algorithme de calcul ;

Nous avons considéré l'estimation du chiffre d'affaires lié à l'eau en compteur comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation des volumes livrés et non relevés à la date de clôture de l'exercice et à l'évaluation de leur prix de vente.

- ▶ analysé les volumes de consommation estimés par SUEZ au regard des volumes livrés sur l'année ;
- ▶ vérifié le calcul du prix appliqué à ces volumes en fonction des modalités contractuelles ;
- ▶ examiné le rapprochement effectué par le groupe entre le volume estimé et le volume facturé de façon rétrospective.

■ Comptabilisation des contrats de construction

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans les notes 1.4.1.8 et 1.5.13.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de construction pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés au 31 décembre 2018 au montant total estimé des coûts du projet. Cette méthode vise à conserver le niveau de charge et à reconnaître la marge uniquement sur le chiffre d'affaires comptabilisé.</p> <p>La prise en compte du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction est fonction des données à terminaison estimées par les responsables opérationnels et financiers. Ces estimations sont mises à jour trimestriellement ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet.</p> <p>Des provisions pour perte à terminaison sont comptabilisées dès lors que les coûts à terminaison sont supérieurs au chiffre d'affaires à terminaison du contrat.</p> <p>Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge liés aux contrats de construction comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, les procédures mises en place dans les filiales les plus significatives concourant à la formation du chiffre d'affaires des contrats de construction ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ tester les contrôles clés relatifs au processus du suivi des affaires (management de projet, déversement des coûts sur affaires) ; ▶ recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement ; ▶ rapprocher les données (chiffre d'affaires, coûts et marge) de la comptabilité analytique avec celles de la comptabilité générale ; ▶ effectuer des travaux détaillés ci-dessous sur un échantillon de contrats. <p>Nous avons ainsi porté une attention particulière sur un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice comptable ; ▶ évolution significative des données à terminaison au cours de l'exercice ; ▶ contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, contexte géopolitique, etc.). <p>Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ organiser des réunions avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné (« revue d'affaire ») pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des affaires (examen des événements, examen des risques, examen des coûts à engager pour finir le projet) ;

- ▶ rapprocher les coûts à terminaison examinés lors des revues d'affaires aux coûts à terminaison utilisés dans le cadre du calcul du pourcentage d'avancement ;
- ▶ comparer les montants prévus dans les contrats et/ou avenants avec le chiffre d'affaires à terminaison retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SUEZ par votre assemblée générale du 15 juillet 2008 pour le cabinet MAZARS et du 21 décembre 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet MAZARS était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année, dont onze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Achour Messas

Dominique Muller

Jean-Pierre Letartre

Stéphane Pédrón